

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 35<sup>e</sup> SEANCE2<sup>e</sup> Séance du Mercredi 14 Mai 1975.

## SOMMAIRE

## 1. — Politique de l'énergie. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2667).

MM. Fabre, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche ; Schloesing, Mme le président, MM. Magaud, Gosnat, Fillioud, Cressard, de la Verpillière, Voisin, Hamel, Chassagne, Rickert, Mesmin, de Bennetot, Gilbert Faure, Darinot, Rolland, de Broglie, Mauger, Lucas, Chambon, Hausherr, Hamelin, Antagnac, Cornet.

MM. le ministre, Fillioud.

Clôture du débat.

## 2. — Dépôt d'un projet de loi (p. 2699).

## 3. — Dépôt d'un rapport (p. 2699).

## 4. — Ordre du jour (p. 2699).

## PRÉSIDENCE DE MME JACQUELINE CHONAVEL

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## POLITIQUE DE L'ENERGIE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur la politique de l'énergie.

La parole est à M. Robert Fabre.

M. Robert Fabre. Monsieur le ministre, il ressort du débat de cet après-midi qu'une quasi-unanimité s'est faite au moins sur un point, à savoir que ce débat, qui devait avoir une portée nationale, a été très largement vidé de son sens par la décision préalablement prise sans consultation du Parlement ni de la nation par le Président de la République.

En effet, aujourd'hui même, nous avons appris que le conseil des ministres qui s'est tenu ce matin avait réduit les prévisions initiales...

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fabre ?

M. Robert Fabre. Volontiers, monsieur le ministre !

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Je tiens à faire tout de suite une mise au point : j'ignore l'origine de cette information, car ce matin le Conseil des ministres n'a pas du tout débattu des questions nucléaires. Rien n'a été changé aux déclarations que j'ai déjà faites depuis longtemps.

M. Robert Fabre. Certaines informations l'ont laissé entendre. Je me réfère notamment aux propos tenus cet après-midi par M. Servan-Schreiber et à un article publié aujourd'hui par le journal *Le Monde* selon lequel le Gouvernement n'aurait pas au-delà de 1977 dans ses prévisions.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. J'ai parlé des engagements du Gouvernement en matière nucléaire !

M. Robert Fabre. Toujours est-il que les perspectives allaient auparavant jusqu'à 1985 et qu'elles ne dépassent plus maintenant 1977.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Est-ce vrai ou non, monsieur le ministre ?

M. Robert Fabre. Quoi qu'il en soit, l'inquiétude subsiste. Si l'on avait parlé d'une cinquantaine de centrales nucléaires, il semble que, même dans la perspective de 1977, on en engage vingt-cinq nouvelles, dont treize sont déjà amorcées — c'est donc irréversible — et douze seraient lancées dans les années 1976-1977 — et, là aussi, on ne semble pas pouvoir revenir en arrière. Nous nous trouvons ainsi devant un programme très important, même s'il est réduit par rapport au projet initial.

Ce programme a été retenu sur simple avis du conseil de planification, il n'a été ni discuté, ni approfondi, ni soumis au crible des critiques et des contresuggestions des organismes et des personnalités scientifiques les plus compétentes. La preuve en est les protestations émises par des milieux scientifiques indiscutables et par de nombreuses associations de défense de la nature.

Nous avons, hélas ! pris l'habitude, sans pour autant les accepter, de ces décisions unilatérales contraires aux principes de la démocratie. Ce qu'on peut appeler l'affaire du 8 mai en est un nouvel exemple. Nous continuerons, avec la même vigueur, à dénoncer ce procédé anti-démocratique.

Cette politique du secret de l'information, secret trop prolongé — vous-même et M. Herzog l'avez reconnu — a pour résultat l'inquiétude de l'opinion, la contestation, voire le risque d'incidents graves comme celui qui s'est produit dimanche dernier à Braud-et-Saint-Louis, en Gironde.

Il s'agit donc, à nos yeux, d'un débat très important que l'on ne peut confiner au seul aspect du choix nucléaire. C'est l'ensemble du problème de l'énergie qui est en cause et, au-delà, l'avenir économique de notre pays, c'est-à-dire un véritable choix de type de société.

Il nous apparaît assez dérisoire de consacrer à un tel sujet un débat de quelques heures, qui ne comporte pas la sanction d'un vote. On ne peut même pas affirmer qu'il se déroule dans la clarté la plus totale. Vous avez déclaré que vous mettez « cartes sur table ». Il est vrai que nous avons été inondés de luxueuses publications, que nous pourrions qualifier de « propagande » et qui étaient éditées par votre ministère, par Electricité de France et par le Commissariat à l'énergie atomique. Nous avons même appris à cette occasion la naissance d'une *Revue générale nucléaire*, dont l'objectivité peut se mesurer à l'origine des pages publicitaires où l'on retrouve les bailleurs de fonds que sont la C. G. E., Alstom Framatom, Sodetec et autres, tous fournisseurs de matériaux pour centrales atomiques.

Je vois que vous vous interrogez, monsieur le ministre, sur cette publication. Ce sont vos services qui nous l'ont fait parvenir avec toute une documentation sur la Suède, sur les problèmes écologiques, etc. Il s'agit bien là d'un ensemble que l'on peut considérer comme officiel. Or cette publication, dans la mesure où elle est financée par les parties prenantes intéressées, manque d'objectivité.

Certes, nous recevons par ailleurs diverses petites brochures ronéotypées émanant des associations contestataires.

Mais, sur le plan financier, la lutte n'est pas égale.

Munis de cette documentation partielle, et parfois partielle, usant des moyens de recherche dont ils disposent dans leurs partis respectifs, les députés ont essayé d'y voir clair, de se faire honnêtement une opinion élargie à l'ensemble du problème, et de choisir entre les options possibles.

La première question qui se pose est la suivante : A-t-on fait un bilan complet des ressources énergétiques dont notre pays peut disposer et en ressort-il que le recours massif à l'énergie nucléaire soit inéluctable ?

Si la réponse à cette question est positive, la seconde question sera alors la suivante : Dans ce cas, compte tenu des dangers réels que comporte ce type d'énergie, quelles mesures devons-nous prendre pour réduire au maximum les risques techniques, écologiques, financiers et sociaux ?

Dans un passé récent, on a condamné un peu vite, et bien légèrement, semble-t-il, une ressource émanant du sol national : le charbon. Je sais que cette ressource ne couvre pas tous les besoins, il s'en faut. Mais, depuis les décisions fâcheuses prises à Decazeville en 1960, où la première reconversion, d'ailleurs manquée, a été amorcée, on a persévéré dans l'erreur, au nom de la rentabilité. On neus disait que le charbon d'Amérique ou de Pologne, rendu dans nos ports, revenait moins cher que notre propre charbon. C'était sans doute vrai, mais on faisait bien peu de cas à ce moment-là de notre indépendance énergétique nationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

On a commis la même erreur en ce qui concerne l'électricité d'origine hydraulique. Electricité de France a arrêté son plan lorsqu'elle a réalisé le programme des barrages les plus rentables, les plus importants. Les barrages moyens ont été laissés pour compte. On a ainsi abandonné quantité de sites et de cours d'eau exploitables, et l'on voit aujourd'hui des particuliers prendre la relève, avec de petits moulins qui tournent au fil de l'eau, vendre à E. D. F. des quantités de courant et en tirer un bénéfice appréciable.

**M. André Guerlin.** Ils en vivent !

**M. Hector Rolland.** Laissez parler votre orateur ! *(Sourires.)*

**M. Robert Fabre.** Pour le pétrole, on a choisi la solution de facilité : le « tout pétrole » polluant certes, mais bon marché. D'aucuns en ont profité ; de copieuses bénéfices ont été réalisés par les sociétés exploitantes et l'Etat s'y est aussi retrouvé en prélevant une dime qui arrangeait bien sa trésorerie et qu'il n'a, du reste, jamais cherché à réduire, même actuellement.

C'était une solution paresseuse, parce qu'on achetait à l'étranger à bas prix, au lieu de rechercher des gisements sur notre territoire.

En toute honnêteté, monsieur le ministre, peut-on dire qu'on parlerait aujourd'hui de la mer d'Iroise et des recherches effectuées au large de la Bretagne s'il n'y avait eu la crise pétrolière et l'augmentation du prix du pétrole ?

**M. Roger Duroure.** Très bien !

**M. Robert Fabre.** On se demande si notre industrie pétrolière se serait engagée dans cette voie difficile car le prix du pétrole est plus élevé que celui qu'on achetait aux pays étrangers.

D'ailleurs, le règne du pétrole est-il vraiment fini ? Nous sommes condamnés à en consommer beaucoup encore, dans la mesure où nos besoins en énergie continueront à croître.

Nous notons cependant un recul de sa consommation. Certes, l'hiver a été doux ; mais on peut cependant considérer que, par rapport à l'indice 100 en 1966, la consommation, qui avait atteint l'indice 232 en 1974, est retombée très largement en 1975 à l'indice 130. La chute du dollar aidant, le poids du pétrole dans notre balance des paiements s'est allégé.

On peut regretter l'échec de la conférence sur l'énergie qui avait été réunie à Paris, mais je crois que le Gouvernement français ne devrait pas s'arrêter en chemin. Il devrait essayer, comme le suggèrent et le souhaitent la plupart des pays producteurs de pétrole, d'organiser une grande conférence où serait aussi examiné le prix des matières premières et d'où pourrait sortir une entente générale avec les pays producteurs, ce qui nous permettrait d'obtenir pour les années à venir — car cela est nécessaire et reste très important — la fourniture à des conditions normales du pétrole dont nous avons besoin.

Qu'en est-il des autres énergies ?

Quand on parle des énergies nouvelles, on ne peut présenter comme postulat que toute autre énergie ne peut être qu'une solution d'appoint. Pourquoi affirmer avec tant de certitude que l'énergie solaire ou l'énergie géothermique ne peuvent tout au plus servir qu'au chauffage de quelques habitations ?

Sans doute, les grosses firmes industrielles qui s'intéressent à la construction des centrales nucléaires méprisent-elles des réalisations de cet ordre qui n'apporteraient pas les somptueux bénéfices escomptés des programmes nucléaires. *(Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Mais il est vrai aussi que si, seules, quelques entreprises de dimension nationale ou multinationale peuvent s'intéresser à l'industrie nucléaire, en raison du prix des matériaux, de l'importance des investissements engagés, de la haute technicité exigée du personnel, les autres types d'énergie pourraient néanmoins intéresser des petites et moyennes entreprises qui, de leur côté, sont également créatrices d'emplois.

Un immense effort de recherche doit être accompli, qui demande, au niveau de l'Etat, des engagements financiers supérieurs à ceux qui sont aujourd'hui consentis.

Dans ce domaine des énergies nouvelles, rien ne doit être considéré comme marginal, ni comme inaccessible. L'évolution scientifique et technologique est très rapide. On tâtonne encore aujourd'hui dans la recherche de l'utilisation de l'hydrogène comme matière première énergétique. L'abondance de l'eau dont il est issu garantirait notre indépendance énergétique nationale. Il faut donc diriger dans cette direction les travaux de nos chercheurs et non le considérer comme un simple vecteur d'énergie, ce que propose une circulaire de votre ministère en date du 29 avril, qui se contredit du reste, puisqu'elle indique un peu plus loin que dans quelques années, l'hydrogène pourra représenter 0,5 p. 100 de notre production énergétique. Il semble pourtant qu'il y ait beaucoup de recherches à effectuer dans ce secteur.

En tout état de cause, il est vrai que ces solutions d'avenir, plus ou moins lointain, ne résolvent pas les problèmes de nos besoins immédiats. Nous avons d'ailleurs engagé la construction de quelques centrales nucléaires — expérimentales d'abord, puis à rendement industriel ensuite — et il faut noter avec objectivité que ces réalisations n'ont pas soulevé alors, de la part des responsables scientifiques ou politiques ou de la part des populations avoisinantes, d'opposition ou de contestation notable. Tout le monde a accepté cette recherche de diversification des sources d'énergie, même si elle comportait quelques risques.

On ne pouvait subir la contrainte du « tout pétrole ». La relève partielle par le nucléaire apparaissait logique.

La contestation actuelle vient essentiellement de l'ampleur inattendue donnée au programme nucléaire. Du « tout pétrole », on risque de glisser vers la prédominance du nucléaire.

Mais les dangers de la production d'énergie nucléaire s'accroissent alors dans des proportions considérables, en même temps qu'augmentent les risques économiques et financiers d'un tel effort d'investissement sur lequel on a peut-être été un peu trop discret.

Les dangers sont faibles, nous dit-on : les mines de charbon aussi sont dangereuses à cause du grisou. Mais il s'agit là de dangers localisés qui n'engagent pas l'avenir et ne pèsent pas sur les générations futures.

L'inquiétude de la population devant le danger atomique n'est pas seulement une séquelle de la bombe d'Hiroshima, même en admettant qu'une sécurité quasi absolue soit obtenue au niveau du

fonctionnement des centrales et que soient réduites les conséquences de la pollution écologique : réchauffement des eaux, modification de la faune, etc., on ne pourra supprimer les risques inhérents au traitement des déchets radio-actifs et au désarmement des centrales usagées — pourquoi n'en avoir pas parlé ? — dont la durée d'exploitation est de l'ordre de vingt années. Lorsque demain, les surrégénérateurs auront dépassé le stade expérimental, c'est du plutonium, plus nocif encore que l'uranium, qu'il faudra nous protéger.

Cette protection ne devra pas se limiter aux centrales, mais s'étendre aussi aux usines productrices de minerai, aux véhicules transportant ce minerai ou les déchets radioactifs. A la tentation de leur utilisation par le terrorisme, il faudra opposer un réseau de protection policière dont on n'a certainement pas intégré le coût dans le prix de revient du kilowattheure d'électricité d'origine nucléaire.

Au danger s'ajoute le risque financier. Malgré les assurances données, le rendement sera relativement faible et la rentabilité reste douteuse.

Dans la formule de génératrice actuellement retenue, l'énergie gaspillée est considérable puisque les deux tiers de la production se perdent sous forme d'eau chaude.

Pour récupérer utilement cette eau chaude, il conviendrait soit de créer des zones industrielles autour des centrales, soit de situer ces centrales à proximité de grosses agglomérations.

Or nous constatons que malgré les affirmations de sécurité quasi absolue, on se garde bien d'implanter ces centrales aux abords des grandes concentrations humaines : on choisit des zones rurales à faible densité de population où l'on peut trouver plus facilement des municipalités impécunieuses qui se laissent tenter par les créations d'emploi ou par les recettes fiscales qui peuvent émaner de cette implantation. Disons qu'on institutionnalise le salaire de la peur...

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Robert Fabre.** Le prix de revient des centrales sera, bien entendu, sujet à révision et sur ce plan vous ne pouvez prendre aucun engagement compte tenu de l'inflation.

N'a-t-on pas sous-estimé certains postes, par exemple le coût de la nécessaire démolition des centrales après extinction ?

Pour en abaisser le prix de revient, n'a-t-on pas été tenté, à l'instigation des grandes industries constructrices, d'en multiplier le nombre ? Les bénéfices d'Alsthom, de Schneider, de Framatome et autres sociétés constructrices seront ainsi plus confortables.

Mais nous nous serons engagés dans un programme fort coûteux et peut-être irréversible en cas de découvertes nouvelles qui remettraient en cause les systèmes retenus.

Actuellement, aux Etats-Unis, sont poussées les études sur le thorium qui possède le gros avantage de ne pas être toxique.

Pourquoi ne pas tenir compte de l'évolution rapide en un tel domaine et limiter prudemment le nombre de nos centrales au strict indispensable ? Sinon, faute de diversification — puisque, du reste, une seule filière a été retenue — faute de souplesse dans l'adaptation, nous risquons d'aller au-devant d'un grave échec financier.

A côté des coûteuses cathédrales de béton devenues peut-être inutiles, dont nous aurons parsemé notre territoire, le scandale de la Villette risque de nous apparaître un jour comme un jeu d'enfants.

Cette même prudence nous invite à ne pas remettre notre avenir énergétique entre les seules mains d'Electricité de France et des industries productrices du type Schneider ou Framatome.

Nous devons mettre sur pied, d'une part, une agence de l'énergie et l'idéal, à nos yeux, serait de pouvoir lui donner la dimension européenne, ce que nous n'avons pas su faire avec l'industrie des ordinateurs — nous le payons cher aujourd'hui. Et, d'autre part, nous devons nous doter d'une agence de contrôle, totalement indépendante du Gouvernement et au sein de laquelle siègeraient des parlementaires, ce qui permettrait à nos Assemblées, au-delà de ce débat épisodique, de se tenir au courant de l'évolution de cet immense problème.

Nous réclamons encore une planification globale, dont la prévision s'étalera sur plusieurs années, portant à la fois sur nos besoins en énergie et sur l'usage qui sera fait de notre production. Car c'est là le dernier aspect, mais essentiel à nos yeux, de cette question.

A quoi bon un tel effort national, un tel sacrifice demandé aux Français, qui, comme d'habitude, pèse toujours sur les plus modestes, s'il débouche sur une société d'injustices et de gaspillages, comme celle que nous connaissons ?

Il ne faut pas rechercher la croissance pour la croissance, mais pour les possibilités de réduction des inégalités qu'elle porte en elle.

Vous avez affirmé, monsieur le ministre, que le refus de la croissance perpétuerait les inégalités. Mais dans le système de capitalisme sauvage que vous défendez, malgré la croissance industrielle de ces dernières années, les inégalités n'ont cessé de s'accroître et le fossé se creuse de plus en plus entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus modestes.

C'est pourquoi nous ne pouvons accepter une austérité qui pèse lourdement sur les plus défavorisés.

C'est pourquoi nous voulons aussi que l'effort d'équipement industriel de la nation, pour que chacun puisse profiter logiquement du fruit de la croissance, s'accompagne de profondes modifications de nos structures sociales et économiques.

La société plus juste que nous appelons de nos vœux, ce n'est pas celle que vous défendez et que vous proposez de perpétuer. Celle que souhaitent les radicaux de gauche et que seul le programme commun de l'union de la gauche peut permettre de réaliser, c'est une société socialiste, de type humaniste, où l'homme retrouvera enfin son indépendance et sa dignité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**Mme le président.** La parole est à M. Schloesing.

**M. Edouard Schloesing.** Mesdames, messieurs, problème fondamental, problème à long terme : telles sont les deux caractéristiques des affaires relatives à l'énergie.

Il s'agit de fonder une politique sur une prévision de dix à trente ans d'échéance alors que nous avons bien du mal à imaginer ce qui pourrait raisonnablement se produire l'année prochaine.

De plus, pour toutes les formes d'énergie, le délai de réponse en matière d'investissements est de l'ordre de cinq à six ans. C'est ce qui explique que le secteur qui nous préoccupe soit le domaine privilégié des prévisions démenties et des politiques erronées. La première leçon à en tirer est donc de faire preuve de prudence et de modestie.

En une affaire aussi complexe, il convient de ne pas entrer dans les querelles des techniciens mais de s'en tenir à quelques réflexions de bon sens qui me paraissent pouvoir guider notre action.

La première qui me vient à l'esprit, à titre d'exemple, est qu'il faut se garder des solutions extrêmes, écarter les écologistes à tous crins comme les nucléaristes sans nuance, éviter de prôner le « tout nucléaire » après avoir célébré pendant dix ans les mérites du « tout fuel ».

C'est dans cet esprit que je voudrais, dans une première partie, rappeler très brièvement quelques faits et constatations avant, dans une seconde partie, d'avancer très sommairement les éléments d'une possible politique de l'énergie.

Quels sont exactement nos besoins en énergie ? Je n'ai ni les moyens, ni la prétention d'évaluer ce que pourrait être, à l'horizon de 1985 ou de 1990, les besoins de la France en millions de tonnes d'équivalent charbon ou en milliards de tonnes d'équivalent pétrole.

La situation est trop fluctuante, les perspectives trop incertaines, les données trop nombreuses pour que je me risque à une telle évaluation. Mais l'incertitude qui est la mienne est aussi celle de tous ceux qui cherchent à avancer dans ce domaine.

Tous les calculs, aussi erronnés soient-ils, reposent sur des hypothèses dont certaines sont d'une extrême fragilité. Dès lors, la prévision doit être affectée d'un très large coefficient d'incertitude. La variété des solutions techniques possibles justifie également cette attitude.

Que signifie une prévision sur la quantité d'électricité d'origine nucléaire si, dans un cas, la chaleur produite par les centrales est utilisée et si, dans un autre, elle ne l'est pas ?

La première conclusion est qu'une politique raisonnable ne peut être que souple et flexible. A cet égard, le Gouvernement a sans doute eu le tort de présenter jadis ses hypothèses comme non susceptibles de modifications. Il y a là une rigidité que les réalités se chargeront de démentir.

Deuxième série de faits : en regard de ces besoins fluctuants, quelles sont les ressources qui s'offrent à nous ?

Nos ressources nationales sont faibles. Le gaz s'épuise. Nous avons peu de charbon, mais nous en avons encore, et je me suis laissé dire qu'en 1975 l'inventaire complet de nos ressources n'avait pas encore été établi : étrange imprévoyance !

Des possibilités existent aussi en matière d'hydro-électricité ; elles sont faibles mais elles ne sont pas nulles et leur évaluation ne doit pas varier au gré des modes qui agitent l'état-major de l'établissement public de production et de distribution.

Nous avons d'autres ressources nationales, ce sont les énergies dites nouvelles. Elles présentent, avec l'hydro-électricité, l'énorme avantage de pouvoir satisfaire des besoins locaux et dispersés et de réduire dans de très fortes proportions les coûts très considérables du transport et de la distribution.

S'agissant de ces coûts, on est d'une excessive discrétion : pourquoi ne pas dire qu'un kilowatt-heure coûte aussi cher à produire qu'à transporter jusqu'au consommateur.

M. Roger Duroure. Très bien !

M. Edouard Schloesing. Je m'étonne que des esprits pourtant scientifiques laissent volontiers dans l'ombre cette simple constatation qui remet effectivement en cause les rapports de coûts entre les énergies qui doivent être transportées et celles qui peuvent être utilisées sur place.

Dans l'inventaire de nos ressources, il faut naturellement faire la part du pétrole. S'il y en a peu en France, il en existe encore beaucoup de par le monde.

La crise récente n'a pas eu pour conséquence de le faire disparaître, mais d'en faire augmenter le prix, ce qui est tout différent !

Gardons-nous de raisonner comme si les hydrocarbures se trouvaient d'ores et déjà épuisés, alors que les réserves actuellement connues doivent permettre un approvisionnement plus durable que celui que nous pouvons espérer pour le minerai d'uranium.

Troisième série de faits : il faut rappeler les réactions que suscite, dans l'opinion publique, le développement d'un programme énergétique à base d'électricité d'origine nucléaire.

L'esprit public véhicule des craintes qu'il convient d'abord d'apaiser, qu'elles soient fondées ou non.

Mais notre société de consommation nous a appris à vivre en permanence au milieu des dangers : danger de voir un pétrolier polluer la mer, danger du coup de grisou ou de la silicose, danger du sabotage et des attentats.

Dans le domaine nucléaire, il ne faut pas dire que les risques n'existent pas. Au demeurant, il serait infantile de soutenir qu'un incident ne se produira jamais car, alors, à la première alerte, c'est l'ensemble du programme qui se trouverait d'un coup remis en cause. Les nuisances sont ou seront constatées, il faut donc les combattre et en limiter les effets. Au reste, l'industrie de l'antipollution concourt, elle aussi, à l'accroissement du produit national.

Lorsqu'il s'agira — et ce n'est qu'un exemple de nuisance sans grand danger — de faire passer, dans les prochaines décennies, à travers le territoire, vingt mille kilomètres de lignes à haute tension, autant de lignes à moyenne tension et les 250 000 kilomètres du réseau de distribution, il faudra bien que vos centaines de milliers de pylônes soient admis par la population, car il y en aura beaucoup plus que de gendarmes.

Il conviendrait donc que les surfaces gelées par le transport de l'électricité soient calculées et connues. L'ignorance où nous sommes en la matière n'est pas compatible avec le souci manifesté par le Gouvernement d'ouvrir l'ensemble du dossier.

La quatrième série de faits a trait au problème de l'indépendance nationale en matière énergétique. Ce n'est pas maintenant que l'on découvre que la France est dépendante de l'extérieur. Notre pays a laissé grimper d'une manière continue ses importations d'énergie, de 35 p. 100 en 1954 à 73 p. 100 en 1973.

Cette dépendance a été admise et nous lui devons notre développement économique sans égal au cours des quinze dernières années. Le fait est que ce développement exceptionnel a été réalisé sans apport significatif d'énergie nucléaire.

Nous devons prendre conscience de la menace que ferait peser sur notre économie un manque d'énergie. Une pénurie provoquerait un désastre national car elle interromprait la marche

en avant de notre économie et, partant, de notre bien-être social. Cette pénurie pourrait dégénérer en asphyxie ou, à la limite, déboucher sur un conflit.

Il n'en demeure pas moins qu'une moindre dépendance est éminemment souhaitable.

La commission des finances, au cours des dernières années, a souvent insisté sur l'insuffisance des concours de l'Etat en faveur d'une recherche pétrolière plus active et plus diversifiée. Cet effort est possible ; il aurait naguère coûté moins cher.

Quant à l'énergie nucléaire, si elle peut contribuer à diminuer notre dépendance, elle ne saurait, en l'état actuel, suffire à la garantir.

D'autres que moi ont déjà dit que nos ressources en uranium naturel sont faibles. Pour l'uranium enrichi, nous serons dépendants de l'extérieur jusqu'en 1980 et nous aurons à nouveau recours à lui à partir de 1984.

Cette dépendance est d'autant plus fâcheuse qu'il n'existe à l'heure actuelle que deux fournisseurs, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Une affaire récente a prouvé, s'il en était besoin, que ces pays n'hésitent pas à prendre, sans risque pour eux, des décisions qui peuvent être graves pour nous.

Au surplus, les centrales actuellement en construction sont édifiées sous licence américaine, et la situation de licencié n'est pas parfaitement compatible avec une maîtrise totale de la technologie nucléaire.

S'agissant donc de notre indépendance énergétique, je suis tenté de ranger dans la même catégorie des solutions non satisfaisantes, à la fois le pétrole tel qu'il nous est livré aujourd'hui et l'énergie nucléaire telle qu'elle sera produite demain. Mon appréciation serait autre si nos sources d'approvisionnement en pétrole étaient plus diversifiées et si l'énergie nucléaire était produite sans qu'il soit fait appel à des licences étrangères.

Après avoir rappelé ces quelques points, j'indiquerai que notre politique de l'énergie devrait, à mon sens, présenter quatre caractéristiques essentielles : la primauté accordée aux ressources nationales ; la diversification des approvisionnements, que les ressources soient intérieures ou extérieures ; la flexibilité de la politique à mettre en œuvre ; la renonciation au gaspillage éhonté de calories et de kilowatts, que nous constatons chaque jour. A ce propos, il faut noter qu'aucune mesure véritablement contraignante n'a été prise en vue de réduire les gaspillages. Force est de reconnaître que, dans ce domaine, l'opinion publique s'est singulièrement démobiliée depuis un an.

Compte tenu de ces impératifs, il convient de passer en revue les ressources disponibles et, très brièvement, d'apprécier la place qu'il serait bon de leur accorder au sein d'une politique d'ensemble.

S'agissant des ressources, je traiterai d'abord de l'énergie nucléaire.

A terme, pendant une période de dix à vingt ans, l'avenir nucléaire dépendra des résultats qui seront obtenus dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides et des réacteurs à haute température. L'énergie nucléaire, telle que nous la concevons actuellement, est donc destinée à assurer un relais entre le pétrole devenu cher, d'une part, et des énergies nouvelles et le deuxième âge du nucléaire, d'autre part. On pourrait donc s'interroger sur le point de savoir s'il faut développer, pour une trentaine d'années, une technologie dont l'obsolescence est d'ores et déjà prouvée.

A cet égard, ma réponse est positive car nous ne pouvons pas laisser l'industrie française en dehors de ce grand mouvement.

Toutefois, si la réponse de principe est positive, il faut apprécier avec sagesse le chemin à parcourir et essayer de déterminer sous quelles conditions et selon quelles modalités l'électricité d'origine nucléaire peut répondre aux besoins de la France. Pour ce faire, je passerai en revue très rapidement, et souvent schématiquement, quelques têtes de chapitres concernant successivement la sûreté, l'environnement, le choix des filières, le coût et le financement d'un programme nucléaire.

Les problèmes concernant la sûreté et la sécurité ont déjà été abondamment traités, et d'autres orateurs y reviendront.

Mais, s'agissant du contrôle des centrales nucléaires, les structures doivent être révisées. Le C.E.A. et E.D.F. ne doivent plus donner l'impression d'être juge et partie. Vous devez, monsieur le ministre, créer un organisme dont l'indépendance ne puisse faire l'objet d'un commencement de contestation, mais vous vous y êtes, semble-t-il, déjà engagé, et je vous en remercie. J'ajoute que, sur l'ensemble de ces questions, le rapport sur la situation de l'énergie en France, établi par notre collègue M. Claude Coulais, comporte des suggestions précises.

Enfin, je vous demande d'interdire désormais les transports, par route, de matières radioactives et de faire en sorte que le territoire français cesse de jouer le rôle de réceptacle privilégié des déchets radioactifs pour une partie du continent européen.

En ce qui concerne l'environnement, le milieu ambiant sera, à coup sûr, perturbé par l'implantation des centrales, et j'aimerais savoir si l'existence de plusieurs tranches de centrales sur un même site ou sur des sites voisins n'aura pas des effets multiplicateurs quant à la pollution.

Je crains qu'en ce domaine nous n'allions un peu vers l'inconnu. Il importe donc que le Gouvernement veille, et de fort près, aux questions relatives à la pollution atmosphérique et à l'échauffement des eaux. Les difficultés qu'il rencontrera en ce domaine risquent de croître avec le choix qui pourrait être le sien en faveur de très grosses unités de production. Ce choix est contestable et un exemple suffira à le prouver.

L'énergie produite par une centrale nucléaire est, on le sait, rejetée dans le milieu ambiant pour les deux tiers de son volume. L'usine d'enrichissement du Tricastin consommera 28 milliards de kilowattheures par an. Elle sera alimentée en électricité par des centrales nucléaires qui déverseront dans le milieu ambiant l'équivalent de 56 milliards de kilowattheures par an.

J'ai recherché ce que pouvait représenter cette énergie gaspillée : elle est égale à la totalité de la production thermique d'E. D. F. pour l'année 1970. Or, il ne s'agit, je le répète, que de la seule alimentation de l'usine d'enrichissement de l'uranium.

De telles conséquences sont économiquement scandaleuses et politiquement indéfendables. Le Gouvernement va donc devoir, à coup sûr, utiliser une partie au moins de la chaleur produite par les centrales nucléaires, sauf à fortifier l'opinion dans l'idée que notre civilisation est celle du gaspillage et de la pollution.

Des techniciens vous diront que la production d'électricité coûtera un peu plus cher ; mais je convie le Gouvernement à se défier de tels calculs, car le seul souci de la rentabilité devrait le conduire à conclure que toutes les centrales nucléaires doivent produire de la chaleur et non pas de l'électricité. C'est la démonstration que les hommes politiques ne doivent pas se laisser abuser par des méthodes de raisonnement qui n'appréhendent qu'une partie des données. Vous devez donc prévoir l'utilisation de la chaleur pour le chauffage domestique et surtout pour l'industrie.

Ce choix vous dirige vers la réalisation d'unités de production plus modestes, mais polyvalentes. Les centrales de grande taille doivent être condamnées. Du reste, elles sont génératrices d'investissements fort importants dans le domaine du transport et de la distribution. Il est vrai que — discrétion particulière — le surest qui en résulte n'a jamais été évalué.

Enfin, les très grosses unités de production constituent un facteur de fragilité supplémentaire dans la délicate mécanique qu'est une économie moderne. Les risques de blocage sont donc accrus, et j'aimerais que le Gouvernement puisse apprécier à loisir les conséquences qui pourraient en résulter sur les plans social et économique.

Quant au choix des filières, je ne puis ni ne veux jouer au spécialiste. Je noterai simplement que le fait de fonder un développement de notre industrie nucléaire sur des procédés sous licence américaine n'est pas sans conséquence.

Est-il vrai que la garantie qui s'attache à l'exploitation d'une licence cesse de produire ses effets à partir du moment où le schéma initial est modifié ? Qu'en est-il de l'obligation où se trouve l'exploitant de se fournir en combustible auprès du « licencié » ? Et quelle est la responsabilité de ce dernier dans le fonctionnement de la centrale lorsque le licencié a recours au combustible de son choix ?

Beaucoup de problèmes se posent à ce sujet, et je souhaiterais que nous puissions rapidement réussir la francisation des filières américaines comme les Allemands ont réussi leur germanisation. Il y a fait et des moyens financiers et, surtout, la volonté politique d'y parvenir.

Je traiterai maintenant du coût et du financement du programme.

S'agissant du coût des centrales nucléaires, les rapports de la commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire nous ont accoutumés à calculer le prix du kilowattheure au centième de centime près. Si elles sont sé-

rieuses, ces méthodes ont cependant leurs limites. On sait que le prix d'une centrale française est bien plus faible que celui d'une centrale américaine, pour la seule raison que les méthodes de calcul, dans l'un et l'autre cas, sont fort divergentes.

Au demeurant, les résultats du calcul sont largement fonction des hypothèses retenues par les calculateurs. La marge d'incertitude, là encore, est considérable, et, au cours des vingt-quatre derniers mois, les coûts estimés du kilowattheure nucléaire, évalués par les organismes officiels, ont été majorés d'environ 60 p. 100 : progression spectaculaire qui réduit la différence entre le coût de l'énergie nucléaire et celui des autres formes d'énergie.

En vérité, ces calculs donnent un ordre de grandeur. Mais ils ne déterminent que le coût du kilowattheure aux bornes de la centrale sans tenir compte, ni des coûts extrêmement élevés propres au transport et à la distribution, ni des avantages annexes qui s'attachent à chacune des formes d'énergie, ni des surcoûts qui résultent des nuisances relatives à telle ou telle forme de production. Des évaluations aussi partielles dans une conjoncture aussi mouvante ne sauraient dès lors servir de fondement pour la politique à suivre.

Ces considérations sur le prix de l'énergie nucléaire conduisent à poser le problème du financement du programme. Les sommes en cause sont d'un ordre de grandeur impressionnant, mais l'on ne peut évaluer exactement le montant de l'enveloppe. Or, l'incertitude règne sur l'évaluation des comptes d'exploitation d'E. D. F., et le Gouvernement s'est pris à considérer qu'à force d'emprunter à l'étranger nous étions en passe de nous endetter. Dans ces conditions, le financement du programme nucléaire va-t-il entièrement reposer sur l'appel au marché financier intérieur ?

Quel est le tableau de financement qui a été dressé et comment les besoins de l'industrie nucléaire vont-ils pouvoir être satisfaits sans que l'épargne soit détournée de ses autres emplois et notamment des investissements productifs du secteur privé ?

Il ne faut pas que, faute d'un financement approprié, notre programme nucléaire, subisse des à-coups, au cours des prochaines années. Les industries nucléaires doivent pouvoir compter sur un programme minimum qui leur serait assuré sur une moyenne période. Cette existence est fondamentale. Aussi convient-il, par prudence, d'évaluer ce programme avec rigueur. L'information dans ce domaine est indispensable.

J'en arrive aux sources d'énergie autre que nucléaire.

S'agissant du charbon, il n'est pas convenable que le recensement exhaustif de nos gisements ne soit pas effectué. Il y a là une carence fâcheuse. Il ne faut pas non plus limiter les possibilités de production par des contraintes excessives de rentabilité : personne ne sait si, en 1985, le charbon à trois centimes la thermic ne sera pas ridiculement bon marché. En ce domaine comme en d'autres, vous devez, monsieur le ministre, étudier plusieurs hypothèses concernant notre production charbonnière nationale ; s'agissant d'une ressource qui est nôtre il ne faut pas hésiter à en évaluer largement le surprix. Il serait impardonnable de ne pas relancer plus vigoureusement notre production charbonnière.

Ce raisonnement s'applique aussi à l'hydro-électricité. Cette forme d'énergie peut satisfaire, sur place, des besoins locaux à partir d'installations modestes et de dimensions appropriées. Le Gouvernement doit mettre sur pied un nouveau plan de développement de l'énergie hydro-électrique, sans s'arrêter à des calculs partiels, et parfois partiels, qui ne visent qu'à justifier ce qui avait été préalablement décidé.

**M. Maurice Blanc.** Voyez ce qui se passe.

**M. Edouard Schloesing.** S'agissant du gaz, la diversification de nos sources d'approvisionnement a été récemment entreprise. La place qui lui est réservée dans le plan gouvernemental est justifiée. La politique des pouvoirs publics, bien que tardive, est bonne, et elle doit être poursuivie.

Pour ce qui est du pétrole, le maître mot est « diversification ». Encore faut-il que nous ayons une politique pétrolière, ce dont la commission des finances a douté au cours des dernières années. La part des fonds publics consacrée à la recherche pétrolière, la politique des prix pratiquée en ce domaine n'ont pas toujours témoigné d'une grande cohérence. L'appareil industriel du secteur pétrolier représente un actif considérable qui doit être utilisé au mieux, faute de quoi on assisterait à un gaspillage des investissements qui ne serait pas de saison.

Au surplus, pour les hydrocarbures, il existe des emplois privilégiés. On sait, par exemple, que la transformation du fuel en électricité destinée au chauffage des locaux est une hérésie

énergétique. De telles considérations doivent conduire le Gouvernement à ne pas sacrifier ce qui est au bénéfice de ce qui n'est pas encore.

Je n'aborderai pas le problème des énergies nouvelles, que traitera mon collègue M. Mesmin.

En conclusion, je souhaite que notre effort soit harmonisé avec ceux de nos partenaires européens.

Qu'il s'agisse de politique pétrolière ou de politique nucléaire, la voie solitaire n'est sans doute pas celle du succès. Entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, l'Europe, c'est l'évidence, ne parviendra pas à s'affirmer si elle n'est pas, au moins pour partie, maîtresse de son énergie. Il en va de même pour la France, et la politique que le Gouvernement doit définir pour l'avenir ne peut que combiner la nécessité du progrès économique avec le souci de la liberté des citoyens. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole car, si chacun le dépasse de plusieurs minutes, comme l'ont fait les deux premiers inscrits, nous serons obligés de rester ici fort avant dans la nuit. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

La parole est à M. Magaud.

**M. Charles Magaud.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, on dit souvent que le débat nucléaire est un choix de société.

Encore faut-il préciser ce qu'on entend par choix de société. S'il s'agit d'un choix entre une société libérale et une société socialiste, rien n'est moins sûr, car l'une et l'autre ont un besoin aussi grand de disponibilités énergétiques.

Dans un récent article du *Nouvel Observateur*, le professeur Perrin écrivait : « Les besoins seraient, non seulement pas moindres dans une société socialiste, mais sûrement plus importants si l'on veut satisfaire les besoins véritables et les désirs légitimes des travailleurs. »

Alors, de quel choix s'agit-il ? Du choix entre une société poursuivant sa croissance en dépit des vicissitudes de l'histoire et une société qui risquerait de sombrer dans la stagnation par manque de ravitaillement en énergie et qui connaîtrait alors une régression de son niveau de vie et un sous-emploi massif. Ce serait la dislocation de la société que nous connaissons ; ce serait, à coup sûr, la fin de l'initiative individuelle. Le fameux choix dont j'ai parlé se réduit à un choix entre l'expansion et la dislocation d'une société qui nous a apporté indépendance et progrès.

**M. Maurice Blanc.** Vous n'avez pas écouté nos orateurs !

**M. Charles Magaud.** Mais la nécessité de la croissance ne résonne pas le débat nucléaire. Jusqu'à présent, celui-ci a donné lieu à une controverse entre les techniciens, d'une part, et les mystiques et les contestataires, d'autre part.

Les techniciens considèrent que le dossier nucléaire est excellent : l'énergie de l'atome est bon marché, propre et sûre. Ils ont tenu le Parlement au courant des programmes électro-nucléaires, du choix des filières, et il leur suffit maintenant de passer à l'action. Il ne faut pas oublier que les techniciens, hauts fonctionnaires d'E. D. F. ou du C. E. A., sont tenus à une certaine réserve et à une certaine discrétion et que, sensibles aux arguments objectifs et techniques, ils sont désarmés devant les arguments idéologiques.

Pour les contestataires et les mystiques, au contraire, l'énergie nucléaire est, à la fois, un prétexte et un objectif.

Prétexte, car elle leur donne l'occasion d'attaquer la société en place, au nom des inégalités sociales, des injustices, de la faim dans le monde, et j'en passe !

**M. Christian Laurissegues.** Cela existe !

**M. Charles Magaud.** Objectif, aussi, dans la mesure où ils considèrent que l'utilisation de l'énergie atomique conduit à des catastrophes écologiques et génétiques. D'où leur position absolue : ils demandent le moratoire, c'est-à-dire l'arrêt de la construction des centrales nucléaires.

Cette position est aussi celle d'un certain nombre de scientifiques de diverses universités, celle également du parti socialiste unifié, par l'intermédiaire de son secrétaire national.

D'autres groupes informels sont même passés à l'action : dix personnes ont entamé une grève de la faim ; deux explosions ont atteint le chantier de réacteurs de Fessenheim. Ces événements ont valeur d'avertissement, même si les contestataires ne représentent que 5 p. 100 de la population.

Si je souligne ce point, c'est que la juxtaposition de l'attitude des techniciens et de celle des groupes mystiques et contestataires crée un problème politique pour ceux qui doivent prendre une décision. Or, comme vous le disiez cet après-midi, monsieur le ministre, l'énergie nucléaire est un problème beaucoup trop grave pour être abandonné maintenant aux techniciens et aux croyants.

De ce fait, le Gouvernement doit prendre en compte ces avertissements ; il doit surtout éviter les contradictions et les pièges qui pourraient lui être tendus dans une manœuvre politique du certain envergure.

Le parti communiste a bien compris qu'un problème se pose ; il a donc pris une position pleine de prudence et de ruse (*Exclamations sur les bancs des communistes*) favorable à l'énergie nucléaire, mais hostile au programme gouvernemental. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

De cette position, il attend deux avantages principaux. D'une part, en se déclarant favorable à l'énergie nucléaire, il repousse par avance toute espèce de responsabilité qui pourrait lui être attribuée si survenait une catastrophe économique qui entraînerait un chômage massif.

**M. Georges Gosnat.** Nous sommes le parti de Joliot-Curie. Et nous sommes aussi les parents de l'E. D. F.

**M. Charles Magaud.** Mais, d'autre part, en prenant position contre le programme gouvernemental, le parti communiste entend se préserver sur sa gauche et être prêt à récupérer toute opposition contestataire qui pourrait se faire jour contre le Gouvernement. Il prévoit donc une situation délicate dans l'avenir et il entend se placer par avance dans une position de force.

Le Gouvernement, par une manœuvre inverse, doit chercher aussi à se placer dans une position de force et refuser de se laisser enfermer, à propos des centrales nucléaires, dans l'état d'une contradiction entre la croissance et la contestation. Il doit à la fois assurer l'expansion et se défendre contre une certaine subversion qui empêcherait la construction des centrales ; un opposant à cette politique n'a-t-il pas déclaré : « Là où l'on voudra entreprendre la construction d'une centrale naîtra un nouveau Larzac ? »

Que peut alors faire le Gouvernement, sinon engager une vigoureuse action pour garder le contrôle politique de cette affaire ? Il doit affirmer que si les centrales nucléaires permettent une révolution énergétique, elles posent des problèmes et comportent certains risques qu'il assumerait. Les trois axes de l'action gouvernementale pourraient ainsi être les suivants : sur le débat technique, élargir la décision ; pour l'opinion publique, prévenir les risques ; à l'égard de la recherche scientifique, donner des preuves de sa confiance dans l'avenir.

Il faut d'abord élargir à un programme d'ensemble la décision qui concerne les vingt tranches nucléaires dont la construction est envisagée entre 1975 et 1980 à Fessenheim, au Bugey et dans un certain nombre d'autres sites, construction qui fait l'objet d'une demande de moratoire par le P. S. U.

Le Gouvernement devrait riposter en répudiant cette politique du tout ou rien où l'on voudrait l'enfermer, celle du « tout nucléaire », du « tout électrique », du « tout américain ». Il doit montrer au public, comme vous l'avez fait tout à l'heure, monsieur le ministre, qu'il entend développer les énergies classiques, favoriser les énergies nouvelles et leur donner une grande impulsion.

Je ne reviendrai pas sur le développement des énergies classiques, qui a fait l'objet de l'intervention de nombreux orateurs, mais j'évoquerai les énergies nouvelles. Le rapport de M. Mesmin contient d'ailleurs des indications très intéressantes sur ce sujet, encore que les pourcentages fournis soient empreints d'une certaine incertitude.

A cet égard, la position du parti socialiste ne me paraît pas non plus très éloignée de ma suggestion d'élargissement de la décision.

**M. Christian Laurissegues.** Le parti socialiste n'a pas besoin de porte-parole ! Il peut s'exprimer lui-même.

**M. Charles Magaud.** J'ai d'ailleurs observé que, sur ce point, il se démarquait très nettement, et peut-être intentionnellement, du parti communiste. (*Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cette diversification des énergies nouvelles devrait sans doute tenir compte des besoins différents de la France rurale et de la France urbaine.

Pour la France rurale, l'énergie classique devrait être largement relayée par les énergies nouvelles, en particulier pour assurer le chauffage. L'énergie solaire et l'énergie éolienne

devraient pouvoir fournir un appoint important. Une expérience pourrait être faite, par exemple, à l'échelle d'un département. Des crédits substantiels devraient être accordés à cet effet.

Pour la France urbaine, il serait nécessaire de dissiper définitivement les incertitudes qui s'attachent à la géothermie; en effet, les évaluations varient dans des proportions considérables. A cet égard, il conviendrait de forer des puits très rapidement et peut-être de tenter l'expérimentation spectaculaire du chauffage d'une ville nouvelle par la géothermie.

En élargissant le plus possible sa décision à un programme d'ensemble, le Gouvernement ferait également un sage calcul économique, car il importe de diviser les risques en donnant une plus grande place aux ressources nationales. Un programme d'ensemble permettrait au Gouvernement de désamorcer une campagne qui annonce d'amples manœuvres politiques.

A l'égard de l'opinion publique, il importe de prévenir les risques. En aucun cas, il ne faut lui cacher ou minimiser les risques de pollution radioactive et de pollution thermique que comporte la construction des centrales nucléaires.

S'agissant de la pollution radioactive, sait-on que le cadran d'un bracelet-montre, par exemple, émet trois fois plus de radiations que le fonctionnement normal — je dis bien « normal » — d'une centrale nucléaire? Mais d'autres problèmes se posent : la sûreté des centrales, y compris contre le risque des attentats, l'élimination des déchets, le démantèlement après exploitation, le recyclage du plutonium. Tout doit être fait, et publiquement, pour prévenir ces risques, d'autant qu'ils peuvent, d'après les spécialistes, être raisonnablement acceptés.

Le professeur Perrin, que j'ai déjà cité, estime que les risques de fonctionnement normal d'une centrale nucléaire sont négligeables et que les risques d'accidents graves sont improbables si des mesures de sécurité sont prises. En ce domaine, le Gouvernement devra agir avec rigueur, d'autant plus que les risques d'attentats ne doivent pas être négligés.

S'agissant de la pollution thermique, il faut se pénétrer de l'idée que le rôle d'un réacteur est de produire non de l'électricité mais de la chaleur, qu'il faut peut-être chercher à utiliser au profit des populations locales.

On pourrait imaginer que le chauffage des villes et des villages proches de ces centrales serait fourni aux habitants à des prix assez bas. On pourrait imaginer aussi que la chaleur des réacteurs serait utilisée, dans des serres, ce qui permettrait des cultures nouvelles, notamment des cultures intensives de légumes et de fruits sur un petit espace.

**Un député socialiste.** On peut tout imaginer!

**M. Charles Magaud.** Il conviendrait évidemment de faire bénéficier les agriculteurs des avantages que pourra nt apporter les centrales.

Toujours à propos de la pollution thermique, si les eaux chaudes doivent être déversées dans les fleuves, il faut prévoir des normes de sécurité sévères à ne pas dépasser, telles celles qui ont été fixées par les Américains pour les Grands Lacs. Les populations intéressées doivent être assurées de leur sécurité.

Enfin, l'opinion publique doit avoir confiance dans la recherche scientifique.

Interrompu par l'opposition, j'ai éprouvé tout à l'heure certains éblouissements devant ses certitudes scientifiques. J'avais appris la malfaisance de l'atome capitaliste et la bienfaisance de l'atome socialiste. J'avais appris aussi que la filière à eau pressurisée était dangereuse et polluante parce que l'eau était pressurisée par la General Electric.

Ce ne sont pas là des arguments. Dans ce domaine de la recherche, il faut être sérieux, circonspect et déclarer seulement que les recherches sont grosses de promesses, mais aussi d'incertitudes. Par exemple, nous ne savons pas quand et comment seront exactement relayés les surrégénérateurs; nous ne savons pas quand et comment sera maîtrisée la fusion de l'hydrogène. Mais nous pouvons affirmer que ces deux problèmes seront résolus dans quelques années.

Il faut le dire aux Français, il faut leur dire que nos savants et que les savants étrangers accomplissent un effort de recherche important et que rien ne peut être considéré comme définitif. Il faut surtout leur dire qu'il n'y a jamais eu un ordre logique dans les découvertes et que le seul moyen de surmonter l'incertitude est non l'idéologie, mais la prévision correcte.



Pour surmonter l'incertitude en ce domaine, nous devons nous lancer dans un vaste programme de recherche qui pourrait comporter trois volets.

Premier volet, affirmer qu'il y a autre chose à faire avec l'énergie nucléaire que de l'électricité et rechercher toutes les utilisations possibles de la chaleur.

Deuxième volet, établir des prévisions pour l'horizon 1980 et développer de nouvelles sortes de réacteurs à fission: d'une part, les surrégénérateurs dont on a abondamment parlé et pour lesquels nous conservons une certaine avance; d'autre part, les réacteurs à haute température qui pourraient produire massivement et économiquement de l'hydrogène, par l'électrolyse de l'eau, et nous doter d'une véritable industrie de ce gaz. Ce combustible, facilement transportable, non polluant, pourrait se substituer au gaz naturel et servir à la production d'électricité.

Troisième volet, établir des prévisions à plus long terme qui pourraient porter massivement sur la fusion thermonucléaire contrôlée. N'hésitons pas à investir des sommes considérables dans ce secteur où Américains et Soviétiques avancent rapidement.

Les derniers renseignements obtenus laissent en effet à penser que leur programme de fusion par laser se développera de la manière suivante: entre 1976 et 1979, ils obtiendront une ignition en laboratoire; en 1980, ils obtiendront un bilan d'énergie positif; en 1985, ils construiront un premier réacteur de démonstration. Nous ne devons pas rester en arrière dans ce domaine, même si nous avons adopté une autre approche, celle du confinement magnétique. Il convient d'accorder à ces recherches des crédits importants; les savants français doivent conserver leurs chances.

Elargir la décision, prévenir les risques, surmonter l'incertitude, telles sont, me semble-t-il, les inflexions que devrait connaître le programme gouvernemental pour répondre aux aspirations de la population qui, dans son ensemble, approuve le programme nucléaire dans la mesure où il est facteur de progrès et d'indépendance pour le pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Gosnat.

**M. Georges Gosnat.** Mesdames, messieurs, si M. le ministre de l'industrie et de la recherche, lors de la séance du 18 décembre dernier, a cru devoir exalter, contre toute vraisemblance dans le régime actuel, le rôle de la représentation nationale — un Parlement « non anesthésié », a-t-il précisé — et lui promettre de nouvelles propositions concernant les problèmes pétroliers, force nous est de constater, cinq mois après cette séance, qu'aucun projet n'est venu jusqu'à maintenant corroborer ses solennelles déclarations.

Certes, le Gouvernement a annoncé, au début de février, la création d'une commission d'experts chargée d'examiner dans quelle mesure et comment il y aurait éventuellement lieu de réviser la loi de 1928. Mais, outre le fait qu'on attend encore les conclusions de cette étude, rien n'a été proposé au Parlement ni pour réformer le système fiscal dont bénéficient les sociétés pétrolières, ni pour obtenir un contrôle rigoureux des prix pratiqués par ces sociétés, ni pour abroger le protocole exorbitant conclu avec elles par le ministre de l'économie et des finances de 1973, ni pour assurer le règlement correct des autres problèmes soulevés par la commission parlementaire d'enquête, tels que celui des gérants libres abusivement exploités par les pétroliers ou celui du marché des huiles régénérées.

**M. Ernest Rickert.** Cela n'a rien à voir avec l'énergie!

**M. Georges Gosnat.** Vraiment?

Bref — et je mentionne aussi les nombreuses questions écrites restées sans réponses — la représentation nationale qu'on prétend respecter est purement et simplement bafouée. Aussi ai-je l'intention, dans le court laps de temps qui m'est imparti dans ce débat sur l'énergie, de revenir sur quelques-unes de ces questions.

Je commencerai par celle du prix des produits pétroliers de consommation, tant il est vrai que la baisse intervenue au 1<sup>er</sup> avril ne correspond ni à l'attente du pays ni aux possibilités qui sont offertes au Gouvernement de l'accentuer et de l'élargir.

Que cela plaise ou non de l'entendre rappeler, la fiscalité intérieure a forcément bénéficié en 1974 et continue à bénéficier en 1975 de la hausse du prix du pétrole importé.

Si la grande industrie qui utilise le fuel lourd est certes exonérée de la T.V.A. par le jeu de la détaxation, le rendement de cet impôt, qui frappe lourdement l'essence et le gas-oil et, dans une large mesure, le fuel domestique, a plus que doublé, pour se situer entre six et huit milliards de francs.

Il s'agit donc de plus-values fiscales réelles, dont le montant justifiait pleinement la proposition, formulée par mon ami Georges Marchais en décembre dernier, de baisser de 25 p. 100 le prix du fuel domestique, sans que cette mesure conduise — toute autre interprétation serait malhonnête — à rechercher des recettes ou des économies correspondantes.

Eh bien, puisque le Gouvernement s'y est opposé, nous le mettons au défi d'expliquer maintenant les raisons pour lesquelles il se refuse à procéder maintenant à cette baisse, tout en permettant aux trusts pétroliers d'accroître leurs profits de plusieurs milliards de francs supplémentaires.

Nul ne peut en effet nier la baisse du coût d'accès au pétrole brut — toutes les informations concordent pour le reconnaître — soit parce que les Etats producteurs ont réduit leur prix de vente, au moins de dix francs par tonne et souvent davantage, soit parce que les sociétés pétrolières parviennent à s'approvisionner plus dans leurs concessions — vestiges du colonialisme — qu'en achetant à ces Etats, ce qui leur permet de gagner encore de 40 à 50 francs par tonne, soit enfin parce que, depuis le mois d'août 1974, par la grâce de M. le ministre des finances, elles nous facturent le pétrole importé sur la base de 4,80 francs le dollar, alors que le cours de cette monnaie dépasse à peine les 4 francs, ce qui représente un superprofit de 60 à 70 francs par tonne.

Ainsi, les moyens existent pour procéder à une baisse de 30 p. 100 du prix du fuel domestique et agricole et à une baisse également substantielle de celui du gas-oil et de l'essence.

Encore faudrait-il cesser de pleurnicher sur le sort des trusts pétroliers et d'affirmer, comme l'a fait sans rire M. le ministre de l'Industrie, le 18 décembre : « Si l'on retire du compte des sociétés les bénéfices, les investissements et le *cash flow*, il ne restera pas grand-chose des compagnies, nationales ou pas ! »

Dans le genre ridicule, les trusts eux-mêmes font mieux encore, comme en témoigne cette perle extraite parmi d'autres du livre blanc qu'ils viennent de publier : « Les résultats des groupes pétroliers ne sont brillants qu'en apparence. »

Tel n'est, en tout cas, pas le sentiment de tous ceux — et ils sont légion — qui savent que les sociétés pétrolières comptent parmi les trusts les plus puissants, les plus riches et les plus exploités du monde, et qui n'admettent pas de continuer de faire les frais d'une politique qui, par delà ces balivernes et ces mensonges, est foncièrement contraire à leurs intérêts et à l'intérêt national.

La deuxième question que j'évoquerai concerne les privilèges fiscaux de ces sociétés.

D'abord, je rappelle à nouveau que le groupe communiste les a toujours combattus et qu'il n'a jamais admis ni l'excuse que d'autres monopoles en bénéficiaient, ni l'argument selon lequel les sociétés pétrolières françaises seraient défavorisées si elles n'avaient pas le même traitement que leurs concurrentes étrangères.

Je tiens en effet à préciser, outre le fait que les sociétés pétrolières ont cette particularité de profiter à la fois de tous les privilèges fiscaux, que ceux-ci n'ont d'autre motif que de faire échapper ces dernières à l'impôt sur les bénéfices nets déclarés, et je dis bien, monsieur le ministre : les bénéfices nets et non le *cash flow*. Or ces bénéfices atteignent des montants considérables, alors même que les investissements engagés au préalable sont énormes et même souvent discutables.

Lorsqu'on sait, par exemple, que la Compagnie française des pétroles a réalisé près de six milliards de bénéfices nets en dix ans et que 65 p. 100 de son capital appartient à des actionnaires privés, on constate que ce sont donc ces actionnaires qui se sont partagé les quelque deux milliards qui auraient dû normalement revenir à l'Etat.

Quant aux filiales prétendues françaises des sociétés étrangères, leur situation est franchement scandaleuse.

Ne bénéficiant pas dans notre pays des privilèges fiscaux des sociétés françaises ou de leurs sociétés-mères, elles affichent cyniquement une gestion à peine excédentaire ou même, le plus souvent, déficitaire, justifiant ainsi pleinement, cette fois encore et n'en déplaît à M. le ministre de l'Industrie, la proposition formulée par notre parti de taxer ces filiales d'un impôt exceptionnel de 15 p. 100, sur leur chiffre d'affaires réalisé en 1974.

De toute manière, ces situations ne peuvent plus durer et nous avons, quant à nous, déposé le 18 décembre dernier une proposition de loi tendant à mettre un terme à ces privilèges.

Qu'en pense le Gouvernement qui ne peut ignorer non plus — surtout maintenant que son penchant atlantique apparaît au grand jour — que les Etats-Unis viennent d'abroger le régime de la provision pour reconstitution de gisements ainsi que celui du crédit d'impôt étranger ?

Ainsi s'effondre le prétexte auquel il se cramponnait de toutes ses forces. Oui, il lui faudra bien convenir enfin quelle qu'en soit son amertume, que notre peuple ne peut plus tolérer l'inadmissible complaisance dont il faisait preuve à l'égard des trusts du pétrole.

Avant de conclure cette courte intervention, je voudrais dire aussi quelques mots de la proposition de loi n° 1452 que notre groupe a déposée, sous la signature de Georges Marchais, le 18 décembre dernier et qui vise à l'extension du secteur public dans le domaine pétrolier.

Sans revenir aujourd'hui dans le détail sur les conditions dans lesquelles le pétrole a pris une place prépondérante dans notre économie, même au détriment des ressources énergétiques nationales, nous estimons que notre pays doit désormais mettre tout en œuvre pour se libérer progressivement de la tutelle du cartel des sociétés pétrolières internationales.

Il convient notamment d'assainir un secteur où la preuve est faite que les pratiques illicites abondent.

Il convient aussi de garantir les besoins de sécurité, d'indépendance nationale et d'approvisionnement énergétique à une époque où l'on ne peut plus ignorer les mutations permanentes du rapport des forces dans le monde.

**M. Ar à-Georges Voisin.** Sans doute, puisque les Chinois nous l'ont dit.

**M. Georges Gosnat.** Monsieur Voisin, vous n'êtes pas en Indre-et-Loire. Ne m'interrompez pas.

L'échec de la réunion entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés illustre à la fois l'importance de ces mutations et les difficultés qu'éprouvent certains à les admettre.

La presse n'a d'ailleurs pas manqué de relever ce qu'elle a appelé l'ambiguïté de la position française. C'est le moins que l'on puisse dire lorsqu'on sait la responsabilité des Etats-Unis dans l'échec de ce débat et que l'on assiste aux efforts déployés par le chef de l'Etat et son gouvernement en vue de renforcer la solidarité des pays capitalistes qui — l'expérience l'a maintes fois révélé — s'exerce forcément sous la tutelle de l'impérialisme le plus puissant.

Mais notre proposition de loi tient également compte du fait que, tant dans le domaine de la recherche que dans celui des importations, du traitement et de la distribution, la relance et la restructuration du secteur pétrolier public — la nationalisation de la C.F.P. en étant un des éléments — permettraient de valoriser au profit de la nation tout entière le potentiel technique et humain de très grande valeur dont l'industrie pétrolière nationale est dotée.

Au moment où les problèmes de l'énergie se posent avec une acuité toujours plus grande et où les différentes sources d'approvisionnement doivent être considérées comme complémentaires et non plus concurrentes, nous sommes persuadés que les dispositions de notre proposition de loi, cohérentes dans leurs objectifs et dans les moyens prévus pour les atteindre, peuvent permettre à notre pays de recouvrer la maîtrise de son développement économique et du progrès social correspondant. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Fillioud.

**M. Georges Fillioud.** « Au mieux un droit d'amendement, au pire un avis que le Gouvernement ne sera pas obligé de suivre. » Ces mots sont ceux qui ont été employés ce matin par Alain Duhamel dans son commentaire quotidien sur Europe n° 1 pour caractériser ce débat, dit national, que nous tenons en ce moment.

Cette critique s'applique, du reste, à tous les autres grands sujets que le Gouvernement propose, ou plutôt que le Président de la République propose, et dont M. Giscard d'Estaing dispose.

S'agissant pourtant d'une affaire aussi grave, est-il possible que la discussion soit refusée ou qu'elle soit faussée ? Est-il possible que le pouvoir de décision soit retiré à la représentation nationale ? Est-il possible que la démocratie soit ainsi bafouée et que l'Assemblée nationale l'accepte ?

Vous porteriez, messieurs du Gouvernement, une écrasante responsabilité devant l'histoire et vous la porteriez seuls si vous n'acceptiez pas de changer la procédure dans laquelle vous vous êtes engagés. Il faut, en effet, lever l'hypocrisie qui masque ce débat. Nous avons demandé, depuis des mois, que le Parlement soit saisi de cette question, sans doute une des questions les plus importantes qui se posent aux hommes de notre génération. Nous avons demandé aussi qu'un large débat s'ouvre devant l'opinion publique tout entière avant qu'aucune décision ne soit arrêtée. L'opinion a le droit de savoir ; le Parlement a le droit de décider et vous avez, vous, au Gouvernement, le devoir de respecter ces droits essentiels.

Cependant, vous n'offrez au pays qu'un simulacre de consultation. Vous confondez volontairement information et propagande. Ce débat vient trop tard ; il est truqué et vous vous apprêtez à vous en servir comme alibi.

M. Jean Poperen, parlant au nom des socialistes, le 4 octobre 1974, vous avait arraché cette vague promesse : « Je vous ai fait part, disiez-vous, du souci du Gouvernement de mieux informer les Français sur notre politique nucléaire ainsi que de sa volonté d'associer les responsables régionaux au choix qui seront faits. Vous pouvez être assurés qu'à cet égard le Gouvernement, dès qu'il sera prêt, tiendra le Parlement informé. »

Mais ce n'était pas ce que M. Poperen vous demandait. Nous ne vous demandions pas de nous informer ; nous vous demandions d'appeler le Parlement à se prononcer. L'acceptez-vous, aujourd'hui, oui ou non ? Dites-le clairement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.) Il faut que le pays le sache.

Quelle sera la sanction de la présente discussion ? Au terme de ce débat, proposerez-vous un vote, oui ou non ? Entendez-vous déposer prochainement un texte sur lequel les deux assemblées voteront, oui ou non ? Y aura-t-il un jour une loi nucléaire, oui ou non ? Ou bien considérez-vous, au contraire, que cette affaire est de la seule compétence du pouvoir exécutif, qui peut, par conséquent, décider seul ?

Voyons notre ordre du jour de la semaine prochaine, et l'opinion jugera, monsieur le ministre. Il prévoit plusieurs débats suivis de vote, par exemple : modification du code rural en ce qui concerne l'industrie d'équarrissage ; approbation d'une convention avec la Yougoslavie tendant à éviter les doubles impositions sur les revenus ; discussion de la proposition de loi réservant l'emploi du mot « crémant » aux vins mousseux et pétillants d'appellation d'origine ; adhésion de la France à la convention entre les Etats-Unis et Costa-Rica pour l'établissement d'une commission interaméricaine sur le thon tropical. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Tous ces sujets sont sans doute fort sérieux et requièrent l'attention de notre assemblée. Mais à qui ferez-vous croire dans le pays, à qui ferez-vous comprendre que le Parlement doit voter pour décider si la France doit adhérer ou non à l'accord interaméricain sur le thon tropical et que ce droit de décision lui est refusé pour fixer la politique énergétique de la France et son programme électro-nucléaire pour les vingt années qui viennent ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Jacques Cressard.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillioud ?

**M. Georges Fillioud.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Cressard.** Je comprends fort bien, monsieur Fillioud, que, dans un débat aussi important, vous vous enflammez. Puis-je vous rappeler que la Constitution vous offre la possibilité de censurer le Gouvernement sur sa politique énergétique ? (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**Un député socialiste.** C'est ridicule !

**Mme le président.** Veuillez conclure, monsieur Cressard.

**M. Jacques Cressard.** Je conclus, madame le président.

Nous avons affaire à des démocrates qui réclament la liberté d'expression, mais qui m'empêchent de placer un mot !

**M. Gilbert Faure.** Vous êtes orfèvre en la matière !

**M. Jacques Cressard.** Monsieur Fillioud, en proposant de censurer le Gouvernement sur sa politique énergétique, vous permettriez à l'Assemblée nationale de montrer si elle approuve ou non cette politique.

En fait, vous êtes favorables à la politique du Gouvernement, mais, pour des raisons basement électorales, vous n'avez pas le courage de le dire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. Gilbert Faure.** Vous prenez vos désirs pour des réalités, monsieur Cressard !

**M. Georges Fillioud.** Monsieur Cressard, l'heure tardive excusera sans doute aux yeux de vos amis la maladresse politique de votre intervention.

J'essayais de traiter sérieusement d'un problème très important et d'expliquer à l'Assemblée et, à travers elle, à l'opinion publique, qu'il s'agissait d'une affaire suffisamment grave pour que le Gouvernement juge utile d'en saisir la représentation nationale afin qu'elle se prononce, non par le biais d'une motion de censure, mais au terme d'un débat au fond, sur une politique qui, je le répète, engage notre indépendance nationale sans oublier ses conséquences graves concernant nos finances, l'écologie et l'avenir de plusieurs générations.

Cela méritait mieux, monsieur Cressard, qu'une interruption de pure procédure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. Gilbert Faure.** M. Cressard n'a pas le courage de ses opinions !

**M. Jacques Cressard.** Vous ne considérez donc pas la motion de censure comme quelque chose de sérieux !

**M. Georges Fillioud.** J'ai dit ce qui me paraissait devoir l'être quant à la manière dont le Gouvernement, dans cette affaire, traite le Parlement.

Quant aux pseudo-consultations organisées auprès des assemblées départementales et régionales, quelle dérision !

Vous n'avez pas demandé aux élus s'ils voulaient accueillir une installation atomique ; vous n'avez sollicité leur avis que sur les sites d'implantation tels qu'ils étaient prévus ou envisagés par l'administration et par la direction d'E. D. F. avec — comble de l'ironie — la possibilité pour les conseils régionaux d'en proposer d'autres.

Je vous vois hocher la tête, monsieur le ministre, mais je n'invente rien : je peux vous lire un paragraphe de la convocation que j'ai reçue de M. le préfet de la région Rhône-Alpes, en date du 4 décembre dernier.

Le voici :

« Possibilité est d'ailleurs offerte aux assemblées de proposer des emplacements non considérés à l'origine. Ces propositions seront prises en considération et étudiées avec la plus grande attention. »

Merci, monsieur le préfet. Merci, monsieur le ministre.

Cela me rappelle le fameux dialogue de Canone :

« A quelle sauce voulez-vous être mangés ? »

« — Nous ne voulons pas être mangés. »

« — Là n'est pas la question. »

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillioud ?

**M. Georges Fillioud.** Certainement, monsieur le ministre.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Fillioud, si vous m'avez vu hocher la tête, c'est parce que vous m'avez dit : « Vous avez prétendu organiser une consultation régionale et vous avez en réalité proposé à cette consultation les sites déjà arrêtés par l'administration. »

C'est faux, et vous le savez.

**M. Georges Fillioud.** Je n'ai pas dit « arrêtés », mais « prévus ou envisagés ».

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Vous relirez votre texte. En tout cas, je vois que vous faites déjà un pas en arrière, mais mieux vaudrait vous modérer et ne pas employer des termes de ce genre !

J'ai soumis, en effet, à la consultation régionale trente-six sites alors qu'il n'en fallait que neuf. Ce n'est pas là, que je sache, proposer des décisions arrêtées d'avance par l'administration. J'ai aussi précisé que le Gouvernement tiendrait compte des avis qui seraient émis par les régions. Je vous répète qu'il en tiendra effectivement compte ; d'ailleurs, E.D.F. peut déjà le constater.

Au reste, si je vous ai bien compris, monsieur Fillioud, vous me reprochez d'avoir laissé aux régions la possibilité de proposer de nouveaux sites. Allez donc en faire la remarque à celles d'entre elles qui ont profité de cette possibilité et ont fait des propositions que le Gouvernement entend suivre ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Georges Fillioud.** Votre dialectique est habile, monsieur le ministre. Mais puisque vous avez bien voulu vous engager dans une telle discussion, permettez-moi de vous poser gravement une question sur cette affaire, car j'avais relevé dans votre exposé les deux chiffres que vous venez de rappeler, à savoir trente-six sites proposés pour neuf à retenir dans l'immédiat.

Vous engagez-vous devant l'Assemblée nationale à tenir compte des votes émis par les conseils généraux et les conseils régionaux ? Autrement dit, êtes-vous prêt — et c'est un engagement précis que je vous demande — à renoncer à tel ou tel projet si les assemblées consultées ont émis un avis défavorable sur les sites que vous aviez envisagés ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Vous me demandez si je tiendrai compte des avis adoptés par les conseils régionaux ou par les départements. Eh bien, je vous réponds : le Gouvernement, soyez-en persuadé, en tiendra certainement compte. Mais c'est à lui qu'appartient la décision. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Nous sommes dans un pays où le Gouvernement n'a pas le droit — relisez la Constitution et permettez que je vous donne là une leçon de démocratie (*Mêmes mouvements.*) — de se démettre de ses responsabilités qui sont celles de l'intérêt général.

**M. Pierre Villon.** Pourquoi alors avez-vous consulté ces assemblées ?

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Le Gouvernement a le devoir de s'informer, de consulter, puis de concilier les avis qui lui sont donnés et l'intérêt général. C'est ce qu'il fera et, croyez-le bien, la population appréciera son attitude. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Georges Fillioud.** Je ne dirai pas, monsieur le ministre, que votre réponse me satisfait. J'en retiens ce qu'il convient d'en retenir et qui sera entendu par tous les élus locaux, à savoir que devant un avis défavorable d'une assemblée élue, comme vous venez de le préciser très clairement, si vous considérez qu'il convient cependant d'installer une usine atomique à l'endroit que vous avez décidé, vous ne tiendrez pas compte de cet avis. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Pourquoi alors, comme vient de le demander M. Villon, consulter les assemblées élues ?

Mais il y a pire encore : à quelle délibération démocratique — fût-ce à titre purement consultatif — a été soumis le programme déjà engagé, notamment ce qui est l'accélération des investissements dans le domaine atomique, décidée dans les années 1971-1972 ? Dans le département de la Drôme, l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte est sortie de terre sans que quiconque ait été consulté.

**M. Guy de la Verpillière.** Elle ne se trouve pas dans la Drôme !

**M. Georges Fillioud.** Permettez. Je représente une circonscription de la Drôme : je sais de quoi je parle et je connais au moins aussi bien que vous la géographie de cette région.

Les centrales nucléaires du Tricastin, implantées dans la Drôme et dans le Vaucluse, et qui doivent alimenter l'usine d'Eurodif, sont, elles aussi, déjà en chantier. Qui a débattu de leur implantation ? Quand, comment ? Quels avis ont été sollicités ?

A ce propos, monsieur le ministre, et puisque, cet après-midi, vous nous avez fait un exposé détaillé sur les procédures, je vous pose une question de fait toute simple : pouvez-vous nous indiquer les références et la date du décret qui doit être pris en Conseil d'Etat après enquête et avant que ne commence la construction des centrales électriques qui doivent alimenter l'usine de séparation isotopique ?

Ni le conseil général de la Drôme, ni les conseils municipaux de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'ont eu à connaître de ces réalisations avant qu'elles ne commencent. Ni, bien sûr, le Parlement. Quel bel exemple de la mascarade qu'a été la consultation des assemblées locales : les élus drômois n'auront pas, si rien n'est changé aux procédures, la possibilité de se prononcer !

**M. Guy de la Verpillière.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fillioud ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**Plusieurs députés socialistes.** Inscrivez-vous dans la discussion ! (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** Monsieur Fillioud, acceptez-vous d'être interrompu par M. de la Verpillière ?

**M. Georges Fillioud.** Madame le président, sur votre sollicitation, j'accepte cette nouvelle interruption tout en faisant remarquer que c'est la troisième depuis sept ou huit minutes que je parle. (*Mêmes mouvements.*)

**M. André-Georges Voisin.** Vous êtes à la tribune depuis vingt minutes !

**M. Georges Fillioud.** Cela ne justifie pas les vociférations que j'entends sur ma droite !

**Mme le président.** La parole est à M. de la Verpillière, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Guy de la Verpillière.** Madame le président, je vous remercie de me donner enfin la parole que je réclame depuis dix minutes ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Disons que je la sollicite depuis dix minutes.

**M. Gilbert Faure.** Vous n'allez quand même pas nous imposer votre loi !

**M. Guy de la Verpillière.** Je voudrais apporter certaines précisions à la suite de l'intervention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

Comme M. Fillioud, j'appartiens à la région Rhône-Alpes et je tiens à dire que l'assemblée régionale a discuté de l'implantation des centrales nucléaires dont les sites sont nombreux dans la vallée du Rhône.

**M. Hector Rolland.** M. Fillioud ne s'en souvient pas !

**M. Guy de la Verpillière.** Je ne suis pas certain que M. Fillioud ait participé à nos délibérations. Mais il prétend ici que les débats à l'échelon régional ont été une mascarade.

**M. Gilbert Faure.** Absolument !

**M. Guy de la Verpillière.** Ce que je puis dire, c'est que le parti socialiste a fait tout son possible pour que le président de la commission d'enquête chargée d'examiner la question des sites soit un de ses membres éminents, le sénateur Maurice Pic. J'ai eu l'honneur de présenter le rapport de la commission devant l'assemblée régionale et je n'ai pas souvenir, monsieur Fillioud, que vous n'avez pas eu la possibilité de refuser les sites proposés par l'administration et par le Gouvernement. Notre assemblée avait toute latitude de dire non dans tous les cas. Nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes conscients de l'intérêt national et de l'intérêt régional.

Reste à savoir si M. Fillioud a bien soutenu devant l'assemblée régionale la même position qu'aujourd'hui : c'est la seule question que je lui poserai. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Georges Fillioud.** Je m'étonne du ton et du contenu de votre intervention, monsieur de la Verpillière. Permettez-moi de remarquer que vous semblez vous-même oublier que nous sié-

geons ici à l'Assemblée nationale et non pas dans un conseil régional. (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Ici nous avons à prendre une position qui concerne la France entière. La mienne n'a pas changé.

**M. André Fanton.** Quelle était-elle alors ?

**M. Georges Fillioud.** Si vous me permettez d'aller au bout de ma réflexion, je pourrai vous répondre.

A M. de la Verpillière et, à travers lui, à la majorité, je dirai que la position que les socialistes ont défendue dans les assemblées régionales est la même que celle qui a été exprimée au début du débat d'aujourd'hui par M. Jean Poperen au nom de notre groupe, et que je reprends à mon tour. Elle est la même, que nous soyons conseillers régionaux ou parlementaires.

Il est vrai que le conseil de la région Rhône-Alpes, contre notre volonté, a donné son assentiment à un projet d'implantation de centrales nucléaires. Nous avons voté contre, mais nous sommes minoritaires au conseil régional.

La question que je posais au Gouvernement tout à l'heure était de savoir s'il entendait respecter les décisions locales non conformes à ses vœux, ce qui n'est pas le cas, bien sûr, dans la région Rhône-Alpes.

Autre astuce de procédure qui ôte toute authenticité à cette consultation et qui vous intéressera, monsieur de la Verpillière, puisque vous êtes intervenu en tant que conseiller régional de la région Rhône-Alpes : trois des implantations proposées par le Gouvernement se situent dans la vallée moyenne du Rhône, mais sur la rive droite du fleuve, c'est-à-dire en Ardèche. Aussi, seul le conseil général de l'Ardèche a-t-il été consulté. Or il se trouve — ne riez pas, monsieur d'Ornano ! — que ces sites font face à d'importantes agglomérations urbaines de la rive gauche du Rhône : Saint-Vallier, Valence, Montélimar. Mais, sous prétexte que les implantations prévues se trouvent sur l'autre rive du fleuve, on n'a pas consulté le conseil général de la Drôme, pourtant directement concerné, plus concerné même que celui de l'Ardèche, eu égard à l'importance de la population des trois agglomérations dont je viens de parler. Qu'importe si la centrale qu'il est prévu d'installer à Soyons, de l'autre côté du fleuve, se trouve à quelques kilomètres seulement des limites de l'agglomération valentinoise qui comporte près de cent mille habitants !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Me permettez-vous une nouvelle et très courte interruption, monsieur Fillioud ?

**M. Georges Fillioud.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Je tiens à ce que vous sachiez que si je riais tout à l'heure, c'était à la lecture d'une note qui m'avait été remise. Croyez bien que je ne me serais pas permis de rire en vous voyant si embarrassé. (*Rires sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Georges Fillioud.** Cette remarque est très courte à mon égard ; elle l'est moins pour les conseillers qui siègent derrière vous.

En réalité, vous avez organisé le débat d'aujourd'hui parce que vous sentez bien que la population veut savoir, qu'elle en a assez, qu'elle exige que vous sortiez du secret, de la clandestinité, qu'elle n'accepte pas que, sous couvert d'information, vous ayez développé une campagne de propagande et d'intoxication à sens unique.

Combien de milliards ont été dépensés en brochures luxueuses, en dépliants, en expositions itinérantes, par le C. E. A., E. D. F., la délégation générale à l'information...

**M. André Fanton.** Il faudrait savoir ce que vous voulez !

**M. Georges Fillioud.** ... sans contrepartie et au mépris des interrogations et des avertissements de tant et tant d'hommes de science pourtant compétents ?

Monsieur le ministre — et ce sera ma conclusion — vous n'avez pas le droit d'étouffer un tel débat.

D'ailleurs, en le faisant, en continuant de le faire, vous desservirez vos propres objectifs. Vous alimenteriez les craintes et la contestation populaires, qui trouvent leur source essentielle dans la clandestinité dont vous entourez ces affaires.

**M. André-Georges Voisin.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Gilbert Faure.** Vous êtes orfèvre en la matière.

**M. Georges Fillioud.** En effet, et c'est très simple, ou bien vous êtes en mesure de donner des réponses rassurantes aux questions que tout le monde se pose, et il faut les fournir. Il faut expliquer que les risques inhérents à l'industrie atomique peuvent être maîtrisés, et dire comment. Ou bien, il n'y a pas de réponse actuelle à ces questions majeures de nature à apaiser les doutes, mais alors, il faut le dire aussi, évaluer les risques, fixer les limites acceptables, définir des normes de sécurité précises et impératives...

**M. Hector Rolland.** Mais elles sont définies !

**M. Georges Fillioud.** ... et moduler le programme nucléaire en volume et dans le temps, en fonction de cette évaluation et de ces règles.

Or cela, comprenez-le, monsieur le ministre, ne peut relever que de la loi. Comment imaginer d'ailleurs que, dans un régime démocratique et qui se veut libéral, ce ne soit pas le législateur qui tranche dans une question qui, finalement, on l'a rappelé tout à l'heure, implique un choix de société, je dirai même un choix de civilisation ?

Le parti socialiste ne saurait donner son accord à l'esquisse de programme que vous avez enfin présentée à l'Assemblée. Vous ne sauriez recueillir notre adhésion tant que vous n'aurez pas soumis à l'approbation du Parlement un projet de loi nucléaire s'intégrant dans un programme énergétique national d'ensemble, définissant un code des procédures et des responsabilités à tous les niveaux de la production, de l'exploitation, du transport, du stockage, du traitement et de l'élimination des déchets et prévoyant la création d'une agence de sécurité véritablement indépendante des pouvoirs publics, comme des industries et des groupes financiers intéressés — ce qui n'est pas le cas du conseil que vous avez évoqué dans votre exposé — et chargée d'assurer le respect des normes qui ne peuvent être fixées que par la loi.

Pour nous, socialistes, ces exigences sont des préalables. Vous refusez de les satisfaire. Nous ne pouvons donc que nous opposer à vos projets et les combattre parce qu'ils sont incertains, parce qu'ils sont dangereux, parce qu'ils sont aventureux, parce qu'ils sont hâtifs et, enfin, parce qu'ils sont arrêtés au mépris de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Voisin.

**M. André-Georges Voisin.** Mon exposé, monsieur le ministre, sera moins passionné que celui de mon prédécesseur et je défendrai à l'Assemblée nationale la même position que j'ai défendue dans mon département. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des républicains indépendants, des réformateurs, de l'union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

La crise pétrolière qui a suivi la guerre du Kippour a eu le mérite de faire éclater une vérité des plus simples, à savoir que les matières premières ne sont pas inépuisables. Cette prise de conscience mondiale a relancé le problème des sources d'énergie.

Que nous réserve l'avenir et sur quelles sources d'énergie peut-on compter ?

La géothermie offre des perspectives certes intéressantes, mais selon les rapports les plus favorables elle ne pourrait couvrir que 2 p. 100 de nos besoins.

L'énergie naturelle de la terre est très coûteuse et encore très difficile à évaluer.

L'énergie solaire ? Nous n'en sommes qu'aux balbutiements.

Quant à l'énergie de fusion, c'est-à-dire la reproduction de l'énergie dont se nourrit le soleil, elle est certes prometteuse pour l'avenir. Mais pour l'instant, et tant que nous ne saurons pas la stocker ce n'est encore qu'un rêve.

S'il existe donc de nombreuses sources nouvelles d'énergie, leur exploitation ne couvrira qu'un pourcentage très bas de nos besoins et ne sera au point que dans vingt à vingt-cinq ans, pas avant l'an 2000.

Alors, que devons-nous faire ? Vers quelle solution s'orientent les pays industriels pour satisfaire leurs besoins en énergie des vingt-cinq prochaines années ?

Vingt-cinq ans, l'an 2000, ce n'est pas loin, à peine le temps pour un enfant d'aujourd'hui de devenir un homme. Quand on sait que nos besoins en énergie doublent tous les dix ou quinze ans, on peut considérer que les besoins actuels

seront multipliés par quatre en l'an 2000. A-t-on pensé enfin que la population de la terre dans cinquante ans atteindra dix ou douze milliards d'habitants ?

**Un député socialiste.** Et la pilule ?

**M. André-Georges Voisin.** Même en utilisant nos ressources actuelles — charbon, hydrocarbures, énergie hydraulique — nous ne couvrirons pas l'ensemble de nos besoins. Force nous est donc aujourd'hui de développer l'énergie nucléaire pour qu'elle puisse assurer dans vingt ans de 25 à 30 p. 100 de notre consommation.

Il n'est évidemment pas question d'abandonner les autres sources d'énergie et de nous diriger vers le « tout nucléaire ».

Le programme en cours tient compte de toutes les ressources nationales. Mais au cours des deux dernières décennies, l'infrastructure électro-nucléaire est devenue l'épine dorsale des nations industrielles. La France, en décembre 1973, occupait la troisième place, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, dans la production mondiale d'énergie d'origine nucléaire. A cet égard il est de notre devoir de rendre hommage à tous ceux qui sont à l'origine de ces succès, car, disons-le, nos amis ne nous ont pas tellement favorisés dans ce domaine. Si aujourd'hui nous sommes en avance de quelques années sur les Américains et les Russes, en ce qui concerne la troisième génération du nucléaire... (*Mouvements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*) ... celle du surrégénérateur où, avec le surrégénérateur Phénix de 250 mégawatts, nous avons obtenu d'excellents résultats, c'est à nos chercheurs, à nos techniciens, à nos ouvriers, à tous les travailleurs du C.E.A. que nous le devons. Qu'ils soient publiquement remerciés d'avoir placé la France à la première place dans ce domaine en accomplissant leur travail avec conscience et un maximum de sécurité. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. André-Georges Voisin.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Emmanuel Hamel.** Chers collègues du parti socialiste, vous en souvenez certainement, c'est aujourd'hui 14 mai, le trentième anniversaire du retour de Léon Blum des camps de déportation. Il est à l'honneur de l'Assemblée, avant que le dernier coup de minuit ne tombe, d'évoquer cet anniversaire. Compte tenu de la gravité du problème que nous débattons ce soir, je me permets de vous remettre en mémoire, en vous priant de bien vouloir accepter ce rappel, une phrase de cet admirable livre *A l'échelle humaine*, que Léon Blum avait médité et préparé dans les camps de déportation : « Le devoir d'équité existe aussi vis-à-vis de nous-mêmes. »

Notre collègue M. Voisin vient de rappeler les réalisations de la science française, le génie de nos inventeurs, les techniques dont nous devenons les maîtres, et je dois dire que je m'attriste, me remémorant l'exemple et l'appel de Léon Blum, qu'au moment où ces réalisations françaises sont évoquées, on ait vu sur vos bancs, hélas, tant de rires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.*)

**M. André Guerlin.** Il fallait le dire à M. Voisin tout à l'heure !

**M. André-Georges Voisin.** Nous avons trop, en France, l'habitude de trouver remarquables les techniques qui viennent de l'étranger. Sachez seulement qu'avec les filières habituelles, une tonne d'uranium équivaut à 10 000 tonnes de charbon, et qu'avec le surrégénérateur une tonne d'uranium vaut de 500 000 à 1 500 000 tonnes de charbon, c'est-à-dire de 50 à 150 fois plus.

L'excellente utilisation de l'énergie contenue dans le minerai d'uranium à laquelle cette filière conduit, permet d'économiser la matière première et de prolonger largement dans le temps l'utilisation de l'énergie nucléaire.

J'appartiens à une région qui a eu le privilège de voir se construire les premières centrales électronucléaires : EDF 1, EDF 2 et EDF 3. Depuis 1962, la première centrale fonctionne, et après treize années de fonctionnement, je voudrais apporter le témoignage d'une population qui m'avait chargé de demander l'installation de nouvelles centrales sur le site ; non seulement la commune qui en retire, il est vrai, des avantages, mais les responsables économiques de ce secteur, les élus locaux des

communes environnantes, les syndicats, les habitants m'avaient, le 21 avril 1973, demandé d'intervenir auprès des autorités responsables.

**M. André Guerlin.** Ces centrales, vous les abandonnez !

**M. André-Georges Voisin.** Je ne suis donc pas opposé à l'installation de nouvelles centrales, puisque j'ai plaidé leur cause. Mais je désire, monsieur le ministre, appeler votre attention sur un point particulier : le problème du refroidissement, et particulièrement des tours de refroidissement. Sans entrer dans la technique, je peux indiquer que le refroidissement a lieu en circuit fermé dès lors que le débit des fleuves n'est pas suffisant, et que l'on utilise à cet usage des tours de réfrigération humide à tirage naturel.

Ces tours hautes de 140 mètres, sont d'un coût très élevé et l'aspect que leur confère leur volume n'enrichit pas le paysage. Aussi souhaiterions-nous que tout soit mis en œuvre pour éviter ces constructions impressionnantes et disgracieuses.

La vallée de la Loire, la Touraine, terre d'équilibre et de mesure, ne doit pas être défigurée.

Alors, que faire ?

Nous savons que, quel que soit le type de la centrale, l'eau joue un rôle considérable dans le choix d'un site nucléaire. La Loire servira à refroidir un certain nombre de centrales tout au long de son cours, plus particulièrement dans la Loire moyenne. Mon ami M. Corréze, qui connaît les mêmes problèmes que moi éprouve aussi les mêmes inquiétudes, puisque son département de Loir-et-Cher compte plusieurs centrales.

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour assurer l'aménagement du bassin de la Loire en accélérant la mise en chantier des différents barrages ?

L'Etat vient de décider et d'assurer, avec l'agence de bassin, le financement du barrage de Villerest. Il serait donc souhaitable d'envisager dès maintenant les barrages de Naussac et de Serre-de-la-Fare, afin qu'ils soient construits lors de la mise en service des nouvelles centrales, c'est-à-dire vers 1980-1985.

La réalisation du programme d'aménagement des ressources en eau prévoit en effet un débit d'étiage décennal de 110 mètres cubes à Gien, dont 75 mètres cubes dès 1985 alors qu'actuellement il n'est que de 27 mètres cubes et de 143 mètres cubes à Tours, dont 100 mètres cubes en 1985, alors qu'actuellement il n'est que de 53 mètres cubes.

En résumé, le débit d'étiage serait multiplié par trois, ce qui devrait permettre d'éviter la construction de ces immenses tours de refroidissement et, ce qui est également très important, éviterait les risques d'une crue centenaire dans le bassin de cette Loire, crue qui pourrait être dramatique. Sur ce point, d'ailleurs, il nous faudra de toutes manières envisager les dispositions nécessaires dans un très proche délai.

Quand on sait que la construction d'une tour entraîne une dépense d'environ 65 000 francs et que sur la Loire il y en aura six ou huit, un simple calcul permet de se rendre compte des sommes rendues disponibles pour la construction des barrages si l'on évite ces constructions. Six tours représentent une dépense de 390 millions de francs.

A tout le moins le problème mérite une étude. L'intérêt général doit l'emporter, même si les financements proviennent de sources différentes et de plusieurs ministères. C'est d'ailleurs le drame : E. D. F. dira que le problème ne l'intéresse pas ; le ministère de la qualité de la vie prétendra qu'il relève du ministère de l'industrie. Monsieur le ministre, votre ministère doit prendre en charge l'étude complète et sérieuse qu'exige cette question.

Si malgré les efforts qui seraient consentis le volume d'eau restait insuffisant, pourquoi ne pas suivre l'exemple de la centrale nucléaire de Sverdlovsk en U. R. S. S., centrale de 600 mégawatts dont le refroidissement est assuré uniquement par un lac de 40 hectares. C'est en effet la surface d'évaporation qui compte, et non le volume d'eau.

Enfin, pourquoi ne pas relever artificiellement d'environ un mètre le niveau de la Loire à la hauteur des centrales grâce à des retenues complémentaires qui assureraient une surface permanente d'évaporation comparable et qui de plus se renouvellerait ?

Je crois savoir du reste que des études sur ce point ont été faites dans le Massif Central au lac de Godvielle.

Le ministère de la qualité de la vie, devrait nous aider de ses suggestions dans la recherche d'une solution pour éviter la construction de ces énormes tours, car si l'on persiste dans la facilité, si l'on ne trouve pas de solution, que deviendront ces

mastodontes une fois la vie des centrales terminées, ce qui n'est pas très éloigné puisque la vie d'une centrale est évaluée à vingt-cinq ou trente ans ?

La chambre de commerce régionale consultée, a demandé à l'E. D. F. de s'engager au cas où les centrales ne seraient pas remises en état de fonctionnement après leur durée de vie normale, à démonter — c'est-à-dire détruire — les tours de refroidissement.

Que l'on fasse la comparaison avec un barrage qui, lui, restera en service et assurera la protection des habitants de toute une région ! Ces tours devenues inutiles et qu'il faudra détruire trente ans après, voilà une dépense à ajouter au crédit des barrages !

Je comptais vous parler de l'utilisation des eaux chaudes, mais M. Magaud l'a déjà fait avec talent.

J'insisterai alors sur la sécurité. Rien ne doit être négligé pour l'assurer. Et si nous sommes en France plus sévères sur ce point que d'autres pays il faut s'en réjouir. Afin de rassurer les sceptiques, pourquoi ne pas envisager des règles de sécurité qui seraient adoptées sur le plan international, avec une cour internationale de sécurité, composée de spécialistes des nations industrielles utilisant l'énergie nucléaire ? Ce serait là une collaboration heureuse entre les Etats : œuvrer en commun pour la sécurité, quelle belle entreprise, messieurs !

Enfin j'ajoute, monsieur le ministre, qu'il est souhaitable que le Gouvernement fasse connaître par une information plus complète et plus large, ses buts, ses besoins et ses ambitions, sur le plan nucléaire.

Quant aux filières, malgré toutes les informations que j'ai lues, je ne me sens pas la compétence nécessaire pour conseiller un choix. Il appartient aux spécialistes de peser les avantages et les inconvénients, et le Gouvernement devra trancher après les avoir consultés.

Je vous demande simplement, en cas d'hésitation, de choisir chaque fois la plus grande sécurité. Combien ai-je vu de nos collègues — je ne les nommerai pas ! — insister pour le passage de la filière graphite-gaz à la filière américaine et qui, maintenant que vous avez choisi la filière américaine, vous demandent de lui substituer la filière canadienne. Pour ma part, je ne change pas d'avis. Je laisse à d'autres cette responsabilité.

Sur ce sujet, le pays avait soif d'informations et s'il avait été mieux informé, il n'y aurait pas eu la contestation que nous avons connue. Toutefois, reconnaissons que c'est la preuve d'une grande liberté ; soyons-en fiers, car il y a des pays où la contestation n'existe pas !

On peut du reste dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Chaque fois que l'individu a été confronté avec la révolution technologique — machine à vapeur, énergie nucléaire — il lui a manifesté son hostilité. Chaque fois des hommes des arts, des lettres ou des sciences ont tenté de justifier leur réflexe de crainte par des arguments techniques ou philosophiques.

C'est ainsi qu'en 1829, l'Académie des arts et des sciences concluait son rapport sur les chemins de fer par la déclaration suivante : « La machine de Stephenson est un monstre redoutable, une folie criminelle, nous proposons son interdiction immédiate en France. »

Où en serions-nous si nous avions suivi ces conseils ?

Cet anathème reflétait une croyance scientifique admise sans aucune preuve expérimentale : on pensait à l'époque qu'au-delà de 40 kilomètres/heure les tissus biologiques seraient irrémédiablement lésés. Il y a là un parallélisme frappant avec la croyance actuelle sur l'effet nocif des très faibles irradiations.

C'est ainsi, encore, qu'Arago avançait des arguments « techniques » comme le risque d'explosion de la chaudière et les effets sur la santé publique des différences de température entre l'entrée et la sortie des tunnels.

Mais on n'hésitait pas, aussi, à faire état de considérations sociales et économiques comme celles-ci, développées par le baron de Thiard, député de Saône-et-Loire : on subirait une perte de devises provenant des voyageurs étrangers du fait de l'accélération des voyages, et on offrirait aux épouses la possibilité de s'enfuir de leur foyer !

Ma conclusion, c'est que les besoins de la France nous conduisent inévitablement vers un développement de l'énergie nucléaire, en attendant la mise au point d'autres possibilités.

Nous devons suivre cette voie avec sagesse, en prenant le maximum de sécurité. Si la France a dans le domaine des

surrégénérateurs une avance technique, profitons-en, mais à la condition formelle de s'entourer de toutes les mesures de sécurité nécessaires.

De grâce, monsieur le ministre, n'écoutez pas ceux qui demandent un moratoire. Quel intérêt présenterait un arrêt d'un ou de deux ans, sinon, pour certains, celui de nous voir perdre notre avance technologique ?

Je terminerai en citant les conclusions d'Alexandre Mechkow, délégué soviétique à la conférence nucléaire européenne, qui s'est réunie la semaine dernière et qui pourront éclairer certains de nos collègues : l'U. R. S. S. dispose dès maintenant de nombreuses autres ressources en énergie, elle a néanmoins décidé de couvrir d'ici l'an 2000, par le nucléaire, plus de la moitié de ses besoins en énergie. N'y aurait-il de bonne énergie nucléaire que si elle est socialiste ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

Mme le président. La parole est à M. Chassagne.

M. Jean Chassagne. Monsieur le ministre, je vous remercie tout d'abord d'avoir accepté un débat sur l'énergie. Son ajournement, regretté par M. Popere, aura du moins permis aux députés de s'informer plus complètement, et je remercie ceux qui, au cours des travaux des commissions, ont apporté leurs connaissances aux députés qui désiraient obtenir des éclaircissements sur les problèmes de l'énergie.

Avant d'utiliser les nouvelles sources d'énergie telles que l'énergie solaire ou l'énergie géothermique, il nous faut assurer la soudure, étant donné la précarité de nos approvisionnements en ressources traditionnelles — charbon et pétrole — approvisionnements dont les récents événements ont montré la fragilité, le coût et les conséquences dommageables pour notre économie.

A cet égard, je tiens à faire remarquer que nous n'avons pas épuisé, loin s'en faut, toutes les possibilités qui s'offrent à nous dans le domaine de l'hydraulique. M. Voisin a parlé des barrages qu'il faut encore construire sur la Loire. Son énumération est très incomplète. En effet, outre les deux principaux barrages sur la Loire et sur l'Allier, il faut envisager la construction du barrage de Chambonchard, sur le Cher.

Les études ont montré qu'il existait encore seize sites de barrages possibles sur toute la vallée de la Loire. Certes, il s'agirait de barrages écrêteurs de crues, régulateurs des étiages, mais ils produiraient aussi de l'électricité. On ne les a pas construits parce que leur seuil de rentabilité serait nettement inférieur à celui des grands barrages qui, jusques à présent, ont retenu l'attention d'E. D. F. et de la S. N. C. F. à l'époque où celle-ci en construisait aussi.

Toujours dans le domaine de l'hydraulique, une autre technique, bien française, est expérimentée à l'usine marémotrice de la Rance. Des minibus pourraient être installés au fil de l'eau de nos fleuves et de nos rivières et alimenter ainsi facilement les villages riverains. Certes, là aussi, la rentabilité serait inférieure à celle des grandes usines, mais dans une période où l'énergie est précieuse, les calculs de rentabilité doivent subir quelques correctifs.

Je n'insisterai pas sur les énergies nouvelles, telles que l'énergie géothermique ou l'énergie éolienne. Les recherches ne sont pas encore suffisamment avancées. Toutefois, il conviendrait de dégager des crédits permettant à nos chercheurs d'avancer leurs études dans ces domaines qui sont certainement pleins de promesses.

L'une des principales énergies de demain, outre l'électricité, sera certainement l'énergie à base d'hydrogène, qui est facilement transportable mais qui présente l'inconvénient, pour le moment, d'être difficilement utilisable en raison des fortes chaleurs qu'elle dégage ; la métallurgie moderne n'est pas encore capable de maîtriser le phénomène.

Monsieur le ministre, je vous supplie d'accorder aux chercheurs français les crédits nécessaires pour qu'ils découvrent les matériaux qui permettront l'utilisation de l'hydrogène, qui est abondant partout et qui représentera certainement l'énergie courante de demain.

Le pétrole, hélas ! se brûle. Et c'est fort dommage, car les ressources en sont limitées pour l'humanité. Nous aurons, en dix générations, brûlés tout ce que la nature avait accumulé au cours de milliards d'années. Et nos arrière-petits-enfants nous feront peut-être grief d'avoir brûlé le pétrole plutôt que de l'avoir utilisé comme matière première.

Des énergies qui ne sont pas utopiques, mais dont l'utilisation n'est pas encore au point ne nous permettant pas d'assurer la soudure, force nous est bien de recourir au nucléaire.

Je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur le ministre, lorsque vous affirmez que le nucléaire est arrivé à maturité. La science nucléaire date à peine trente ans. Elle en est à sa prime jeunesse. Je suis persuadé que les découvertes des savants du monde entier dans ce domaine nous étonneront. Ne continue-t-on pas à faire des découvertes dans le domaine de l'électricité, que l'on connaît cependant depuis bientôt deux siècles et demi ? Alors que n'en sera-t-il pas de l'énergie nucléaire !

C'est pourquoi les lois que réclamait M. Fillioud ne me paraissent pas de mise car elles seraient dépassées presque dans l'instant où elles seraient votées, aussi bien en ce qui concerne les normes qu'elles fixeraient, que les sujets qu'elles viseraient.

**M. André Guerlin.** Et alors ?

**M. Jean Chassagne.** Les lois que nous voterions ne pourraient que définir des structures et non imposer des normes, qui seraient dépassées le lendemain. La science va trop vite !

En revanche, et nous pouvons en être fiers, les sécurités dont on entoure en France l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sont telles que nous n'avons jamais eu à déplorer d'accidents graves d'origine nucléaire.

J'aurais personnellement souhaité que l'atome médical fit l'objet d'une surveillance aussi sévère. Cela m'eût peut-être évité d'en être la victime. J'aurais cependant l'honnêteté de répéter ce que d'éminents membres de la branche Radioprotection du Commissariat à l'énergie atomique ont révélé ce matin, à savoir que, sur cinquante millions de Français, dix-huit millions seront atteints d'un cancer et que, sur ce nombre, trois à quatre millions seront guéris par les radiations utilisées à des fins médicales à partir des éléments fournis par nos piles atomiques.

La bombe d'Hiroshima a causé environ 300 000 morts mais la science médicale avec les mêmes éléments qui ont servi à la fabriquer, a guéri rien qu'en France quatre millions de personnes. Il faut le dire ! C'est un domaine sur lequel les inconditionnels de l'antinucléaire ne s'étendent jamais, eux qui ne voient toujours que l'aspect négatif des choses.

Je ne reprendrai pas les propos que M. Voisin a tenus sur les centrales nucléaires. Elu du même département que lui, je puis confirmer que ces centrales ne constituent pas une nouveauté. Elles existent depuis douze ans et le paysage n'a pas changé autour d'elles, et les pêcheurs vont en aval des centrales — et non pas en amont — parce que le poisson y est plus abondant.

**M. Louis Darinot.** Ce n'était pas la même filière.

**M. Jean Chassagne.** Pour conclure, permettez-moi, monsieur le ministre, quelques suggestions et observations.

Eurodif ne suffira pas à subvenir aux besoins de la France en uranium enrichi et devra, de surcroît, approvisionner les coparticipants à la construction de cette usine. Notre indépendance énergétique nucléaire ne sera donc pas totale.

Par ailleurs, il faudra prospecter d'autres filières pour ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, et tenir compte de nos propres recherches. Mais ces points ont déjà été développés et je n'y reviens pas afin de ne pas allonger le débat.

Nous possédons, pour la filière des surrégénérateurs, une avance technologique de quinze années sur tous les autres pays du monde. Le surrégénérateur qui fonctionne en France à la satisfaction générale, peut servir de prototype. Des perfectionnements peuvent certes être apportés, mais cette technique, qui permet d'utiliser cinquante fois mieux l'énergie potentielle des matières fissiles, consomme en outre le plutonium dont nous ne saurions que faire.

Il faudra pousser E. D. F. à utiliser à fond les fluides de refroidissement des centrales à des fins agricoles, industrielles et domestiques. Les pompes à chaleur existent et il est possible de leur trouver des applications industrielles. Si cela n'entre pas dans la vocation d'E. D. F., cette vocation devra être étendue. Nous avons appris, par exemple, que le transport de l'eau peut se faire en perdant seulement un degré tous les trente kilomètres. Dans ces conditions, il est tout de même tentant de ne pas rejeter cette eau chaude dans le fleuve et de l'utiliser à des fins domestiques. On a beaucoup parlé du réchauffement des rivières mais, en réalité, toutes proportions gardées, cela revient à jeter une bassine d'eau tiède dans une grande baignoire d'eau froide. Le réchauffement des rivières, que les journalistes se gardent bien d'évaluer avec précision, n'est que

de quelques degrés — dix au plus — à proximité immédiate de l'usine, et, quelques kilomètres plus loin, la rivière a repris sa température normale. Il était bon que cela fût précisé.

Enfin, si la vocation d'Electricité de France doit être étendue, je crois qu'il serait bon de changer sa dénomination en Energie de France, ce qui lui permettrait d'utiliser beaucoup plus complètement les sous-produits des kilowatts qu'elle est chargée de produire.

Mes craintes, cependant, concernent essentiellement les déchets et le danger que constitue l'usine elle-même lorsqu'elle a cessé de fonctionner. En effet, le cœur du réacteur est alors composé de matériaux radioactifs et les techniques actuelles n'offrent pas d'autre solution, à ma connaissance — mais les progrès de la science permettront peut-être d'en trouver rapidement de nouvelles — que d'enterrer ces usines. Pourquoi, alors, ne pas rechercher des sites ou elles pourront être construites sous terre et à proximité du cours d'eau chargé de les refroidir ? Ainsi seraient palliées les nuisances entraînées par leur fonctionnement, puis par leur mise hors service.

Ce débat a été utile. En effet, jusqu'à présent l'opinion a été soumise à la seule influence des mass-media qui permettent à un rédacteur de s'exprimer sans danger d'être contredit, alors que son seul souci se borne souvent à « sortir un papier à sensation » ; sans s'inquiéter de ses retombées qui sont souvent plus néfastes que les retombées radioactives.

L'échange d'arguments qui a eu lieu ici aujourd'hui permettra à la presse de jouer pleinement son rôle en s'en faisant l'écho auprès de l'opinion publique. Encore ne faut-il pas se faire trop d'illusions : un véritable dialogue de sourds ne manquera pas de s'engager, car certains, qui seraient les premiers à hurler si la lumière ne jaillissait quant ils appuient sur un bouton, ne manqueront pas de condamner l'utilisation de l'énergie nucléaire parce qu'on leur a appris à être systématiquement contre tout. Ils ne proposent rien d'autre que la régression d'une société dont ils s'empressent, cependant, de jouir largement de tout ce qu'elle leur apporte. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux).

**Mme le président.** La parole est à M. Rickert.

**M. Ernest Rickert.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'énergie nucléaire dont nous débattons aujourd'hui fait incontestablement l'objet d'un choix de société. Nul ne peut la rejeter sans, du même coup, arrêter le progrès et s'attaquer à un élément de la philosophie de notre société. Comme toute philosophie, celle-ci n'est que la résultante de pensées et de réflexions qui permettent de définir une orientation qui ne peut être traduite dans les faits que grâce à l'avancement de la technique et au progrès de la recherche.

Comment, dans ces conditions, ne pas s'interroger sur la lenteur des recherches en matière d'énergie éolienne ou solaire ou sur le peu d'empressement que l'on met à entreprendre une lutte systématique contre tous les gaspillages ?

Sur le thème de l'énergie nucléaire, on a, souvent à tort, parfois avec quelque raison, déchaîné les passions. C'est un sujet qui engage notre présent, qui conditionne notre avenir, et il est nécessaire de le traiter avec sérieux et réflexion, en tenant compte, autant que faire se peut, des soucis de l'homme de la rue comme des exigences sociales et économiques de la nation tout entière.

Au sujet de l'énergie nucléaire on peut se poser diverses questions que je regrouperai sous deux grands chapitres. Et il est évident que, face à un tel problème, aucune de ces questions ne peut rester en suspens ou ne recevoir qu'une réponse évasive.

Le premier chapitre englobe la construction et le fonctionnement des centrales nucléaires, le second leur environnement et leur conditionnement extérieur.

Sur la construction, je vous soumettrai deux réflexions, monsieur le ministre. La première est que l'homme étant imparfait par définition, la matière qu'il fabrique ne peut être parfaite puisqu'il n'est lui-même que matière. En conséquence, la science qu'il possède ne peut être exacte et ses prévisions infaillibles. La meilleure preuve en est ce dicton populaire : « L'erreur est humaine ».

Naturellement, on a procédé à l'évaluation des risques : une possibilité d'accident — ou d'incident, pour parler comme vous, monsieur le ministre — sur un milliard. Mais en est-on bien sûr et ces estimations sont-elles immuables ?

La seconde réflexion m'est suggérée par l'orientation et la localisation des centrales. Le programme choisi vise uniquement à la production d'électricité. Or 40 p. 100 seulement de la chaleur produite par un réacteur est exploitée pour la production d'électricité, les calories non utilisées étant rejetées dans un fleuve ou dans l'atmosphère. Ne pourrait-on pas réutiliser cette chaleur ?

Dans les conditions prévues par le programme du Gouvernement, je ne le pense pas, car l'eau rejetée étant à une température de quarante à cinquante degrés, les investissements nécessaires, par exemple pour le chauffage des villes, ne seraient pas productifs d'autant moins qu'un circuit d'appoint serait alors nécessaire.

Cependant, en diminuant la production d'électricité de 15 p. 100, la perte d'énergie serait réduite à 45 p. 100 et permettrait une meilleure utilisation de la productivité d'un réacteur. Ce type de centrales mixtes utilisé surtout dans les pays du Nord donne satisfaction pour des usages auxquels suffisent des calories à faible potentiel d'énergie, une reconversion de la forme d'énergie étant en outre prévue suivant les saisons.

L'implantation des centrales a été faite en fonction de la situation des sites par rapport aux fleuves et aux mers. Il m'apparaît impératif de tenir compte de l'environnement propre à chaque région, mais je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

Le problème du stockage des déchets, qui a déjà été longuement évoqué à cette tribune, me semble préoccupant, car il engage notre responsabilité pour l'avenir.

En effet, la fiabilité des techniques actuelles de stockage est encore incertaine et laisse planer un doute quant aux conséquences qui pourraient en résulter pour les futures générations. La longévité des déchets fortement radioactifs est assez impressionnante puisqu'elle est de vingt-huit ans pour le strontium 90 et de 6 600 ans pour le plutonium 240.

D'autre part, devons-nous tolérer plus longtemps que la mer ait comme fonction acceptée, mais cachée, celle d'une poubelle ?

Les régions géographiques forment des entités et certaines présentent des aspects particulièrement favorables à l'implantation de centrales nucléaires. Ces régions peuvent s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats, et il conviendrait, en conséquence d'harmoniser notre politique, notamment avec nos voisins suisses et allemands. La mise en place d'une commission tripartite statuant sur l'implantation de centrales nucléaires tout au long de la vallée du Rhin éviterait certaines concentrations fâcheuses.

Chez nous la proximité d'un fleuve ou de la mer ne peut constituer un motif suffisant pour décider de l'implantation d'une usine. Sans parler de la densité industrielle et démographique des zones côtières, on doit tenir compte des courants côtiers pour éviter de graves accidents qui pourraient survenir à la flore et à la faune marines.

En fonction du taux de pollution des milieux, deux facteurs se conjugent alors pour créer un milieu hostile à la vie : la stérilisation de l'eau rejetée, privée de toute vie, et l'élévation de la température qui a pour corollaire la diminution du taux d'oxygène dissous. Les conséquences peuvent donc aller de la transformation du milieu biologique à la suppression de la vie.

En ce qui concerne l'Alsace, un certain nombre de réflexions s'imposent. Le rejet de l'eau utilisée par une centrale dans le Rhin, outre les phénomènes que je viens d'indiquer, peut produire des effets particuliers en raison des caractéristiques propres à ce fleuve. C'est ainsi que son débit varie considérablement suivant les saisons et que son taux de pollution a atteint le seuil tolérable.

Le rejet de l'eau dans le Rhin augmentera la pollution, car la diminution de l'oxygène entraînera la disparition des bactéries indispensables à l'auto-épuration du fleuve. Et l'on assistera au développement de fermentations putrides qui aggraveront la toxicité des eaux. Le courant aidant, c'est une partie considérable des eaux du fleuve qui sera stérilisée.

En résumé, l'installation d'une centrale entraînera une modification de la faune et de la flore, une stérilisation de l'eau, un accroissement de la pollution, une élévation de la température. Autant de facteurs de destruction. J'ajoute que l'importance de ces phénomènes est encore mal connue mais, selon certains rapports scientifiques allemands, en raison de la concentration des centrales et de l'influence des courants, la température du fleuve pourrait, par endroits, s'élever de quinze degrés.

Ces modifications du milieu naturel auront également des répercussions sur la nappe phréatique rhénane déjà polluée par ses échanges avec le Rhin au point que la cote d'alerte est atteinte en bien des points. Cela est grave, car cette eau alimente les hommes et les industries de plusieurs pays.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que seules les centrales de Fessenheim I et II auront un refroidissement en circuit ouvert, ce qui confirme que le risque est bien réel.

Mais il ne faut pas trop se réjouir qu'un nouveau procédé ait été adopté pour les nouvelles centrales, car les nuisances, si elles seront différentes, n'en seront pas moins graves, au contraire. Nous verrons bientôt les centrales de Fessenheim III et IV équipées de tours de refroidissement, et le caractère inesthétique de ces tours ne sera pas le seul effet nuisible de l'implantation de ces centrales.

En effet, les conséquences sur le climat qu'entraînent toujours les réfrigérants atmosphériques seront aggravées par les particularités du climat du fossé rhénan dues à la largeur de la vallée du Rhin qui réduit considérablement la vitesse du vent, puisque celle-ci, qui est en moyenne de six mètres par seconde en Europe atlantique tombe à deux mètres ou deux mètres et demi par seconde dans notre région.

Cette faible moyenne est liée à la fréquence des inversions de température, c'est-à-dire à l'emprisonnement d'une nappe d'air froid dans la plaine, par une nappe d'air plus doux au niveau des massifs montagneux et ce, pendant une période totale d'environ cent soixante-dix jours par an. Il est à noter que les répercussions ne se font sentir que pendant cent trente jours effectifs. La première incidence en est facile à imaginer : outre la formation de hrouillard au sol pendant soixante-dix jours, l'inversion est suffisante pour empêcher toute diffusion de l'humidité.

Le rejet de l'eau dans l'atmosphère par les tours de refroidissement relèvera le taux hygrométrique de l'air pendant cent trente jours, et peut-être davantage si l'on tient compte de la période de réchauffement et d'évaporation du Rhin et de la nappe phréatique au niveau des gravières. Cet accroissement du taux hygrométrique de l'air diminuera d'autant l'action épuratrice et régénératrice du soleil.

Quelles seront les conséquences de l'augmentation du taux hygrométrique ? Il s'ensuivra vraisemblablement le doublement en durée et en densité du brouillard, le retard du réchauffement diurne, une maturation tardive de certaines cultures essentielles — maïs et betteraves sucrières — la stagnation et la sédimentation des polluants atmosphériques, une aggravation de la pollution de la nappe phréatique rhénane due notamment aux surfaces libres de celle-ci, enfin et surtout une augmentation des pluies et des orages.

L'énergie nucléaire est un mal nécessaire. Mais l'équilibre écologique et climatique du fossé rhénan est le plus fragile d'Europe. Il est donc nécessaire d'en connaître tous les mécanismes et de coordonner tous les efforts de recherche.

Le fossé rhénan est une entité géographique qui déborde sur les territoires de plusieurs Etats qui devront se concerter, car l'énergie nucléaire est l'affaire de tous. Une utilisation anarchique de cette énergie nous conduirait à une véritable catastrophe.

L'Alsace n'a pas la fonction exportatrice d'énergie prévue par le plan du Gouvernement, et pourtant, Fessenheim I et II exportent déjà de l'énergie.

Le développement de centrales mixtes réduirait les nuisances et contribuerait à lutter contre la pollution. N'oublions pas, en effet, que le monde que nous forgeons sera exploité par les générations futures, et que nous ne devons pas être, même inconsciemment, leurs bourreaux. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des centristes, des réformateurs et des démocrates socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans un tel débat, il me semble difficile d'affirmer, et je me sens plutôt porté à m'interroger.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous entretenir des incertitudes qui subsistent à mes yeux, même après avoir entendu vos arguments qui, sur bien des points, m'ont paru très convaincants.

La principale de ces incertitudes concerne le degré actuel de maîtrise de la technologie qui a été choisie. Les centrales de plus de mille mégawatts ne sont pas très nombreuses, même si l'énergie nucléaire est utilisée depuis près de trente ans.

Des incertitudes aussi quant au coût des investissements. Tous les éléments ont-ils bien été pris en compte, et notamment le coût du réseau de distribution et le coût de la destruction des usines hors d'usage ?

Des incertitudes encore en ce qui concerne le prix de revient du kilowatt d'origine nucléaire. Il semble, d'après les documents officiels que j'ai consultés, que l'avantage de prix en faveur de l'énergie électronucléaire aille en diminuant au fil des ans.

Incertaines, enfin, au sujet de la sécurité. Si, effectivement, le fonctionnement normal d'une centrale ne doit pas causer trop de soucis, le risque d'un accident très grave demeure, et certains savants continuent à nourrir quelques doutes en ce qui concerne les surrégénérateurs.

Le problème du retraitement des déchets n'est pas, lui non plus, entièrement réglé. On retire actuellement les déchets de la première génération, mais l'on va bientôt devoir retraiter ceux de la seconde, ce qui posera des problèmes d'adaptation. La France est actuellement le seul pays d'Europe capable de traiter les déchets, mais les risques pour l'environnement sont mal connus, et nous en avons eu confirmation ce matin au cours d'un débat fort intéressant avec des responsables de la sécurité du commissariat à l'énergie atomique. Nous avons pu constater que les problèmes de réchauffement des eaux, aussi bien de la mer que des rivières, n'ont pas encore été étudiés à fond.

Quant aux nuisances esthétiques, elles seront considérables, car le réseau énorme de transport va probablement changer complètement la physionomie de nos villages et de nos campagnes. Et que dire des tours de refroidissement qui seront gigantesques ?

La dernière incertitude concerne l'accueil de l'opinion publique, élément non négligeable, car si celle-ci est mal préparée à la multiplication des centrales nucléaires, le devenir du programme pourrait être compromis.

Face à toutes ces incertitudes, il convient donc, non pas de s'arrêter — d'ailleurs le moratoire est probablement impossible car la croissance zéro doit être rejetée — mais d'avancer pas à pas, en prenant le temps d'apprécier l'expérience acquise et, au besoin, d'adapter année après année les programmes entrepris, ce qui, certes, n'est pas facile, étant donné leur importance et les sommes considérables qu'ils engagent.

Cette voie de la « prudence réfléchie » — pour reprendre l'expression de M. Coulais — me semble la démarche que nous devons adopter. L'opinion publique doit être largement informée après une investigation très sérieuse de tous les moyens permettant d'éviter une progression trop rapide du nucléaire et un inventaire des autres ressources énergétiques, même si elles paraissent de faible importance, car leur totalisation peut, en définitive, constituer un apport non négligeable.

Je n'énumérerai pas à nouveau les sources classiques et les sources nouvelles d'énergie. Je me bornerai, puisque le temps m'est limité, à examiner l'utilisation des eaux chaudes. La géothermie a été prise en compte par le Gouvernement, mais peut-être encore trop timidement car ses évaluations restent très faibles. Mais se pose surtout le problème des rejets d'eau chaude par les centrales elles-mêmes.

Actuellement, je le répète après d'autres, les deux tiers de l'énergie produite par les centrales sont gaspillés...

**M. Julien Schwartz.** Très bien !

**M. Georges Mesmin :** ... étant rejetés à l'extérieur, au risque de provoquer des nuisances dans l'environnement.

Nombre de spécialistes ont déjà préconisé la réutilisation de ces rejets d'eau chaude. Mais cela pose de nombreux problèmes, qui ont été étudiés assez au fond, par certains pays, notamment par la Suède et l'Allemagne et qui ont évoqués récemment et officiellement par des organismes publics comme le C. E. A. ou l'E. D. F. elle-même.

En effet, je lis dans un bulletin du C. E. A., en date du 30 avril 1975, que « l'enjeu de la chaleur nucléaire est a priori du même ordre de grandeur que celui de l'électricité nucléaire ».

**M. Julien Schwartz.** Très bien !

**M. Georges Mesmin.** « Même si seule une partie, par exemple la moitié du marché de la chaleur au-dessus de 300 degrés, lui est accessible, l'on pourrait ainsi économiser huit à dix milliards de francs par an. »

Nous devons retenir ce chiffre extrêmement important qui représente exactement le montant du programme annuel de construction des centrales nucléaires. Une économie de huit à dix milliards de francs par an, cela mérite considération !

De même, un des directeurs de l'E. D. F., lors d'une conférence de novembre 1974, déclarait : « Il est possible que, soit grâce à la pompe à chaleur, soit grâce à d'autres techniques, les thermies récupérées puissent être injectées dans des réseaux de chauffage urbain. Il est également possible d'envisager de soutirer de la vapeur à partir de réacteurs nucléaires. » Et il ajoutait : « Du fait de notre orientation vers l'électronucléaire, nous nous portons a priori vendeurs de thermies dans les zones proches de nos centrales nucléaires. »

Toutefois, cette possibilité n'est pas encore envisagée dans le programme actuel, celui de janvier dernier, les rejets d'eau chaude ne figurant pas au bilan énergétique adopté par le Gouvernement. Par conséquent, pour l'instant, ils comptent pour zéro à l'échéance 1985.

Si l'éventualité de l'utilisation des rejets d'eau chaude est envisagée sérieusement, il faut alors savoir si une prévision quantifiable peut être retenue, compte tenu des économies non négligeables qui pourraient être réalisées de fait.

La solution de ce problème débouche presque sur une reconversion. Certes, le programme nucléaire ne peut être remis en cause, mais il faudrait décider alors s'il est destiné uniquement à la production d'électricité et non pas aussi à la production d'une eau chaude, susceptible, elle, d'être utilisée d'une manière totalement différente de l'électricité.

Cela conduirait à remettre en cause un certain nombre de points. Il faudrait, par exemple, reconsidérer le lieu d'implantation des centrales. En effet, celles-ci devraient être construites, sinon dans les grands centres urbains, du moins à proximité, afin d'éviter un trop long transport de l'eau chaude.

Il faudrait aussi envisager la transformation des équipements de chauffage. A ce sujet, je rappelle que, dans le bilan énergétique, le chauffage des populations absorbe une part très importante de l'énergie disponible.

Actuellement, l'eau des radiateurs est chauffée au fuel alors qu'il s'agirait de les alimenter par l'eau chaude venant des centrales nucléaires.

Cela impliquerait la création d'un réseau de distribution, problème complexe, car l'utilisateur peut considérer que l'investissement doit être amorti sur un certain nombre d'années. Il faudrait donc interposer des sociétés concessionnaires entre le fournisseur de chaleur et l'utilisateur final. Or les promoteurs, les constructeurs ont tendance à négliger totalement le problème du fonctionnement pour ne considérer que le prix de l'investissement. Dans la mesure où intervient l'amortissement d'un investissement important de réseau de distribution, un problème financier se pose.

En conséquence, les études à ce sujet doivent être poursuivies tant sur le plan financier que sur le plan technique. Considérer l'apport supplémentaire de ces thermies comme secondaire aboutirait à une approche incomplète d'un problème qui mérite toute l'attention que lui ont consacrée certains pays étrangers.

En ma qualité de rapporteur du budget de la recherche, je souligne combien, en matière nucléaire, la recherche n'est nullement arrêtée. Elle doit se poursuivre dans le sens de l'adaptation des réalisations à la lumière de l'expérience en cours.

Mais on a parfois l'impression que les options sont déjà prises, ce qui risque de faire négliger certaines possibilités qui, finalement, seraient très rentables.

L'effort de recherche, en la matière, ne doit pas être arrêté, je dirai même qu'il doit commencer pour l'énergie d'après-demain, non pas seulement celle de 1985, mais aussi celle de l'an 2000.

Car, si aujourd'hui le nucléaire apporte une réponse au problème de l'énergie, c'est grâce aux travaux menés depuis trente ans par le Commissariat à l'énergie atomique. Or, de quelle ressource énergétique disposerons-nous lorsque le nucléaire lui-même sera épuisé, ce qui ne manquera pas d'arriver aux dires des experts ?

Il convient donc, dès maintenant, de rechercher les énergies d'après-demain, c'est-à-dire non pas celles de nos enfants, mais celles de nos petits-enfants et pour ce faire peut-être de créer un commissariat aux énergies nouvelles. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. de Bennetot.

**M. Michel de Bennetot.** Au cours de ce débat sur la politique de l'énergie, vous avez évoqué, monsieur le ministre, les forages qui commenceront prochainement en mer d'Iroise; et il ne vous étonnera pas que, député du Finistère, j'intervienne sur ce point.

Les forages effectués en mer du Nord durant une dizaine d'années, qui représentent cinq cents trous et une cinquantaine de forages commercialement rentables, ont eu des conséquences particulièrement importantes pour deux pays : la Norvège y a gagné son indépendance énergétique et la Grande-Bretagne une notable partie de son approvisionnement en hydrocarbures pour les prochaines années : quelques millions de tonnes en 1975-1976, mais dès la fin de cette décennie, selon les prévisions, 30 à 40 p. 100, voire davantage, de sa consommation.

Vous avez été très prudent en ce qui concerne les espoirs que la France, quant à elle, peut fonder sur les forages en mer d'Iroise et vous n'avez cité aucun chiffre. Cependant, nous pouvons espérer en tirer une partie non négligeable de notre approvisionnement, 20 à 30 p. 100 dans le meilleur des cas, 5 à 10 p. 100 tout au moins.

Il conviendra, vous l'avez indiqué, d'attendre deux à trois ans pour le savoir exactement, puisqu'il y a peu de chances que les trois premiers forages nous permettent de connaître les structures sédimentaires profondes de la mer d'Iroise. Mais, dans deux à trois ans, et c'est là l'important, nous saurons si les gisements de pétrole situés en bordure de la Bretagne sont susceptibles de jouer un rôle dans notre politique énergétique.

En ce qui concerne la politique nucléaire, qui fait l'objet de nos débats ce soir, je reviendrai assez rapidement sur le passé pour en tirer quelques enseignements, puis sur ce qui peut être recommandé pour le présent et pour l'avenir.

Sur les bancs de l'opposition, j'ai entendu prêcher la modération quant au développement de l'énergie nucléaire, ce qui est pour le moins curieux et elle nous accuse même de frénésie ! C'est en quelque sorte un renversement des rôles.

Pour ma part, je regrette, au contraire la politique trop modérée qui a été menée depuis un certain nombre d'années. De 1966 à 1973 la France n'a commandé qu'une seule tranche nucléaire par an, soit, à partir de 1969, un peu moins de mille mégawatts. C'est pourquoi aujourd'hui, après un démarrage trop lent, nous sommes obligés d'accélérer considérablement le rythme de construction des centrales nucléaires.

Si nous avions adopté une politique moins modérée, si nous avions construit, non pas une, mais deux ou trois tranches par an, la transition serait beaucoup plus facile aujourd'hui.

Et pourquoi a-t-on commencé à un rythme aussi lent ? Parce que le prix du kilowattheure d'électricité des centrales classiques était, à l'époque, meilleur marché, si l'on n'envisageait que les termes immédiats, que celui du kilowattheure nucléaire. L'E. D. F. était tentée, certes, par un développement plus rapide de l'énergie nucléaire, mais les calculs financiers ne plaident pas en ce sens.

Nous avons alors progressé très lentement, pour nous retrouver, en décembre 1973, avec six ou sept centrales nucléaires en fonctionnement selon la filière à uranium naturel, et avec des centrales, décidées depuis 1969, à uranium enrichi, c'est-à-dire avec un potentiel marginal qui ne nous a pas permis de faire face à la brusque augmentation du coût des hydrocarbures.

Nous n'avons plus eu d'autre solution que de presser le rythme, comme M. Messmer l'a décidé, avec la construction de six tranches nucléaires environ par an et un programme a été arrêté pour les quatre années à venir.

La prudence manifestée ce soir sur les bancs de l'opposition se retrouve aussi en ce qui concerne l'enrichissement de l'uranium, et M. Fillioud l'a évoquée.

En 1973, on nous disait que l'on risquait la surproduction d'uranium enrichi. Or, M. Baillet a rappelé, et c'est exact, la production de l'usine d'enrichissement d'Eurodif suffira à peine, à la fin de cette décennie, à couvrir les besoins de la France, de ses partenaires et des clients étrangers. Je ne sais d'ailleurs pas s'il en conclut qu'il faut lancer tout de suite la construction d'Eurodif 2. Il serait intéressant qu'il le précisât.

Les conditions de vente de l'uranium étaient jadis assez favorables. Mais sans doute avez-vous lu, comme moi, dans le document intitulé *L'énergie nucléaire, actualités et documents*, les conditions actuellement imposées :

« L'U. S. atomic energy commission imposait au début de l'année 1973 de nouvelles conditions commerciales particulière-

ment sévères. Désormais, l'uranium enrichi doit être commandé huit ans avant la livraison de la première charge, pour une période de fourniture d'au moins dix ans, sans garantie de prix. Un acompte de 33 p. 100 doit être versé par fraction au cours des trois années précédant la première livraison. Le prix pratiqué au jour de la livraison sera fixé unilatéralement par le vendeur et pourra être modifié par lui à tout moment, par publication au *federal register*. La commission américaine de l'énergie atomique aura le droit de refuser toute commande à partir du moment où sa capacité de production sera saturée. »

Soucieux comme vous-même de l'intérêt national, je crois qu'on peut difficilement trouver dans la littérature qui nous est offerte par l'étranger une raison plus sérieuse de vouloir être européen.

A ce sujet, d'ailleurs, et puisque je vois les bancs socialistes se regarnir un peu... (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Gilbert Faure.** La paille et la poutre !

**M. Michel de Bennetot.** ... je répondrai à M. Fillioud que je me souviens — j'ai, en effet, une certaine expérience en la matière — de l'époque où on a choisi le site de la première usine d'enrichissement d'uranium, celui de Pierrelatte.

Il a fait allusion à la centrale nucléaire qui alimentera la deuxième usine, l'usine civile. Mais le site de la première avait été choisi par un ministre socialiste alors au pouvoir. A ma connaissance, il n'avait pas consulté les populations...

**M. André-Georges Voisin.** Mais il avait le droit, lui, puisqu'il était socialiste !

**M. Michel de Bennetot.** ... Il avait simplement consulté les techniciens de l'énergie nucléaire. Nous lui avons d'ailleurs répondu que le site de Pierrelatte convenait fort bien et que les populations étaient d'accord.

Aujourd'hui, la deuxième usine sera construite à côté de la première car vous concevez facilement qu'on ne peut prévoir les centrales nucléaires qui alimenteront cette usine ailleurs qu'à proximité immédiate du Tricastin.

Vous avez pu, au cours des séances de l'assemblée régionale, monsieur Fillioud, vous persuader vous-même de la justesse de ce raisonnement.

**M. André Guerlin.** Quel était ce ministre ?

**M. Michel de Bennetot.** M. Georges Guille. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Il est toujours curieux de constater que l'opposition oublie qu'elle a été au pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Gilbert Faure.** Si peu de temps, alors que vous y êtes depuis seize ans !

**M. Pierre Mauger.** Mais que d'erreurs n'avez-vous pas commises !

**M. Georges Fillioud.** A cause des centristes qui étaient avec nous !

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur Gilbert Faure, sachez que l'enrichissement de l'uranium n'a pas commencé hier. C'est en 1955 que M. Mendès-France a estimé que la France devait disposer de la technologie de l'enrichissement de l'uranium. A l'époque, étant donné l'aspect militaire désagréable de cette affaire, on nous avait recommandé d'être très discrets, ce que d'ailleurs nous avons fait.

Il reste que c'est grâce aux travaux poursuivis sous la V<sup>e</sup> République que nous pouvons aujourd'hui produire de l'uranium à des fins civiles.

Et puisque l'opposition invoque l'indépendance nationale, je serais curieux de savoir comment nous pourrions disposer de réacteurs à uranium enrichi si la France n'avait pas eu la possibilité d'approvisionner elle-même ses futures centrales à uranium enrichi ?

Pendant des années vous avez vilipendé la politique qui a permis d'obtenir ce qui maintenant vous paraît indispensable. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Gilbert Faure.** C'est-à-dire ?

**M. Michel de Bennetot.** C'est-à-dire que vous avez condamné la politique qui consistait à lancer la construction de l'usine de Pierrelatte, alors que ce sont vos propres ministres qui, à l'origine, avait pris la décision.

**M. Gilbert Faure.** Est-ce que nous l'avons lancée ou est-ce que nous l'avons condamnée ?

**M. Michel de Bennetot.** Vos propos prouvent que vous ne connaissez pas le dossier.

Les dates sont simples. Le 31 décembre 1954, M. Pierre Mendès-France déclare : « La France doit se doter d'une énergie atomique militaire ».

**M. Gilbert Faure.** Pacifique !

**M. Michel de Bennetot.** Demandez à M. Francis Perrin le texte de la directive !

Ensuite, nous avons été chargés de construire une usine, laquelle a été précédée par la réalisation d'une usine pilote à Saclay, qui a été inaugurée par le général de Gaulle en 1958.

**M. Gilbert Faure.** Nous sommes en quelle année ?

**M. Michel de Bennetot.** Mais, dès 1957, le ministre socialiste que je citais tout à l'heure avait fait retenir le site de Pierrelatte. Si vous croyez vraiment que la conception de l'usine de Pierrelatte et la manière dont elle a été construite devaient en faire une usine civile, demandez à vos amis, qui sont assez nombreux au Commissariat à l'énergie atomique : ils vous détromperont aisément. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Pierre Mauger.** M. Gilbert Faure oublie vite !

**M. Gilbert Faure.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur de Bennetot ?

**M. Michel de Bennetot.** Volontiers !

**Mme le président.** La parole est à M. Gilbert Faure, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Gilbert Faure.** Monsieur de Bennetot, je n'ignore pas qu'à l'époque où M. Georges Guille était secrétaire d'Etat, on a effectivement parlé de la force nucléaire. Mais, contrairement à vos affirmations, il n'a jamais été question de l'utiliser à des fins militaires.

Je relève une contradiction dans les dates dont vous avez fait état.

Vous mélangez facilement les années 1953, 1954 et 1958. Tantôt vous voulez vous approprier ce qui vous paraît bien, tantôt vous cherchez à rejeter sur les autres ce qui vous paraît mal. Il faudrait tout de même s'entendre. Ne vous enorgueillissez donc pas comme vous le faites ! Rendez plutôt à César ce qui est à César !

**M. André-Georges Voisin.** M. de Bennetot va vous répondre !

**M. Gilbert Faure.** Quant à vous, monsieur Voisin, qui interrompez si facilement mais n'aimez pas être interrompu, je vous demande de me laisser terminer.

**M. André Guerlin.** C'est un interrupteur patenté !

**M. Gilbert Faure.** Il est vraiment trop facile de mélanger les dates à propos d'une question sur laquelle je n'insisterai d'ailleurs pas.

**M. Pierre Mauger.** Cela vous gêne !

**M. Gilbert Faure.** Mais croyez-moi, on peut se reporter au *Journal officiel* !

En tout cas, le parti socialiste — je le répète — n'a jamais, ni à l'époque ni aujourd'hui, songé à utiliser la force nucléaire à des fins militaires.

**M. André-Georges Voisin.** Qui a « lancé » la première bombe atomique ? C'est M. Guy Mollet !

**M. Gilbert Faure.** Quant à savoir si l'un de ses membres a retenu le site de Pierrelatte — je vous en prie, monsieur Voisin, ne faites pas de gestes. Il est vrai que vous manquez d'éloquence...

**M. Pierre Mauger.** Tout le monde n'est pas comme vous !

**M. Gilbert Faure.** ... et je suppose que le geste supplée votre parole : vous en avez besoin !

Il est possible que le site de Pierrelatte ait été retenu à l'époque dont il s'agit — je demande d'ailleurs à le vérifier — mais ce fut certainement avec l'accord des populations intéressées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Vous dites, monsieur de Bennetot que, quand ce site fut choisi, les populations n'ont pas été consultées.

Je n'étais pas alors député.

**M. André-Georges Voisin.** Dommage !

**M. Gilbert Faure.** Je ne puis donc le certifier, n'étant pas un Pic de la Mirandole, contrairement à vous qui prétendez inter-préter même les pensées des autres. Mais, en l'occurrence, vous auriez intérêt à imiter M. Georges Guille en obtenant d'abord l'autorisation des populations intéressées et en utilisant ensuite l'énergie nucléaire à des fins permettant aux populations civiles de profiter des améliorations qu'elle peut apporter.

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur Gilbert Faure, je souhaiterais qu'au sein de votre parti un séminaire soit organisé...

**M. Jacques Cressard.** Ne parlez pas de séminaire à des laïcs ! (*Sourires.*)

**M. Michel de Bennetot.** ... pour le recyclage de ses membres à propos des années qui ont précédé la V<sup>e</sup> République. Je vous rappellerai très simplement ceci, en vous demandant de le vérifier : le Mirage IV a-t-il été commandé avant ou après 1958 ?

Vous savez que cet appareil est destiné à transporter des bombes nucléaires. Or il a été commandé à la société Dassault par M. Bourges-Maunoury, sous un gouvernement que dirigeait M. Guy Mollet. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Gilbert Faure.** Qui était alors ministre de la défense nationale, sinon M. Chaban-Delmas ?

**M. Michel de Bennetot.** Cela prouve que la défense nationale était bien assurée !

Chaque fois que je procède à ce rappel, il provoque la même réaction : votre formation politique semble frappée d'une sorte d'amnésie.

Je répète ce qui est indiscutable : les travaux pour l'enrichissement de l'uranium ont été accomplis en France à partir de 1955, sur les directives de vos ministres, et je me réjouis qu'il en ait été ainsi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.* — *Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Gilbert Faure.** En 1955, ce n'est pas vrai !

**M. André-Georges Voisin.** Cela vous gêne, monsieur Gilbert Faure.

**Mme le président.** Veuillez poursuivre, monsieur de Bennetot !

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur Gilbert Faure, je suis navré, mais l'histoire contemporaine ne s'écrit pas n'importe comment. C'est au service des poudres, à Paris, qu'a commencé, en 1955, l'étude de l'énergie nucléaire par enrichissement de l'uranium.

**M. André Guerlin.** Qui a décidé de construire l'usine très haute à Pierrelatte ?

**Mme le président.** Mes chers collègues, il est zéro heure quarante-cinq. Je vous demande de ne pas allonger le débat par des interruptions trop fréquentes.

**M. André-Georges Voisin.** Il s'agit d'un rappel historique !

**M. Pierre Mauger.** Passionnant !

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur Gilbert Faure, je maintiens intégralement ce que j'ai dit et, pour vous prouver que je ne suis pas un Pic de la Mirandole parlant de choses qu'il ignore, je précise que c'est à moi-même, qui étais alors l'un des chefs du service chargé de ce travail, que les directives ont été données.

**M. André-Georges Voisin.** Par un ministre socialiste !

**M. Hector Rolland.** Rappel au règlement !

**M. Jacques Cressard.** La S. F. I. O. était intelligente, elle !

**M. Gilbert Faure.** Et vous, vous n'avez pas changé !

**M. Hector Rolland.** Tout cela n'est pas sérieux !

**Mme le président.** L'incident est clos. M. de Bennetot a seul la parole.

**M. Michel de Bennetot.** Je vous remercie, madame le président.

Une partie des techniques actuellement utilisées est française et une partie de celles qu'utilise le Commissariat à l'énergie atomique depuis 1969 est inspirée de techniques américaines.

A ce sujet, monsieur de ministre, vous avez parlé de filières industrielles. Je vous suis volontiers quand vous dites que nous bénéficions, grâce à ces licences, d'une assistance technique précieuse au moment où nous entamons une phase de production en série. L'indépendance énergétique, avez-vous dit en substance, est à la base de l'indépendance politique. Cela justifie que l'on négocie en 1982 dans les meilleures conditions possible le renouvellement de nos licences. Pour pouvoir se présenter dans les meilleures conditions, il faut fortifier la technologie française pour ne pas être contraints de négocier sans solution de rechange.

J'ai lu tout à l'heure le texte dans lequel sont précisées les conditions de vente de l'uranium enrichi. Il n'est pas impossible qu'au moment du renouvellement des licences, la conjoncture politique nous mette en présence d'exigences inacceptables. Par conséquent, si nous voulons négocier dans les meilleures conditions, il convient de développer la technologie française, issue notamment de la filière à eau pressurisée des sous-marins nucléaires — et là je vous accorde qu'il ne s'agit pas d'un programme lancé par la IV<sup>e</sup> République, où l'on avait essayé, mais sans succès, un sous-marin à l'uranium naturel.

**M. André-Georges Voisin.** C'est vrai !

**M. Gilbert Faure.** Certains de vos sous-marins se sont abîmés au fond des mers !

**M. Michel de Bennetot.** En ce qui concerne les renégociations de licences, je souhaite que la France se présente dans les meilleures conditions et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez les dispositions que vous comptez prendre pour que la fabrication des combustibles, aussi bien pour la filière à eau pressurisée que pour celle à eau bouillante, puisse se faire sous contrôle français, et dans quelles conditions.

J'évoquerai rapidement le problème de la pollution.

En tant que ministre de l'industrie et de la recherche, vous avez le devoir de lutter contre la pollution mais pas seulement contre la pollution nucléaire. Il se trouve que les moyens de détection en matière d'énergie nucléaire sont particulièrement fins et sont fondés sur des seuils très bas. Mais il n'y a pas de raison de privilégier la lutte contre la pollution nucléaire au détriment de la lutte contre la pollution tout court. Ce n'est qu'un des éléments d'une lutte plus générale et ceux qui s'attachent exclusivement à la pollution nucléaire accomplissent en général beaucoup plus une œuvre de démolition qu'une œuvre constructive.

Je pense d'ailleurs que, sous le terme général de pollution, on pourrait entendre à juste titre celle qui consiste à s'attaquer aux esprits. C'est l'une des formes de pollution les plus sournoises et nous voyons actuellement un certain nombre de scientifiques utiliser les connaissances qu'ils ont acquises dans une spécialité pour parler volontiers d'une autre spécialité, avec l'autorité que leur confère leur compétence. Je souhaite que ce point soit très largement exposé devant le public français.

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter. Je me réjouis qu'elles aient permis un débat assez animé avec les membres de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. Darinot.

**M. Louis Darinot.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons été sensibles à l'hommage rendu tout à l'heure par M. Hamel à Léon Blum et, à travers lui, au parti socialiste. Nous y avons été d'autant plus sensibles que cet hommage venait d'un banc de la majorité.

Nous sommes, autant que M. Hamel, conscients du travail de nos chercheurs. Mais nous dénonçons l'outrecuidance qui consiste à s'approprier ce travail, alors que le Gouvernement et sa majorité — dont fait partie M. Hamel — refusent à ces chercheurs les crédits nécessaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, vous l'ancien président du conseil régional de Basse-Normandie, que le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche délègue, pour traiter de la partie la plus inquiétante de votre projet, le député de La Hague, qui représente ici les populations directement concernées par le développement de l'énergie nucléaire.

Dans cette affaire, qui exigerait un débat clair, vous rusez depuis le début. Vous avez d'abord fait porter les premières escarmouches sur une manœuvre de diversion. Dès la mi-novembre 1974, vous avez lancé quelques municipalités, quelques conseils généraux et quelques conseils régionaux sur la piste du choix d'implantation des centrales.

Pourtant, l'essentiel du problème n'est pas là et vous le savez bien. Quels que soient les sites choisis, se poseront les problèmes de transport des combustibles irradiés qui, de toutes les régions de France et même de pays d'Europe et du Japon, convergent vers la Hague, unique centre européen capable de retraiter les oxydes d'uranium.

**M. André-Georges Voisin.** C'est vrai !

**M. Louis Darinot.** En 1974, on a compté trois cents transports de combustibles à travers notre pays et ce chiffre risque de s'accroître considérablement dans les années à venir.

Sans dramatiser ni ironiser sur les accidents — celui de l'urate de sodium près de Béziers, ou celui du convoi allemand dans la Moselle — il est permis de poser des questions :

Quel mode de transport choisirez-vous pour l'avenir ? Quelles normes retiendrez-vous pour les conteneurs ? Ces questions sont importantes ; car, à l'heure actuelle, paradoxalement, les déchets les moins radioactifs sont les plus dangereux à transporter parce que ce sont les moins bien protégés. Les transports continueront-ils à être privatisés, comme c'est le cas actuellement, notamment pour les combustibles venant de l'étranger ?

D'autre part, il semble que les convois ne respectent pas toujours la vitesse maximale autorisée : certains ont même été chronométrés à une vitesse très supérieure. Est-ce là la réglementation stricte dont parle le rapport gouvernemental ?

Mais je veux essentiellement évoquer le problème des déchets radioactifs. Le retraitement des combustibles irradiés à l'usine de La Hague produit actuellement une certaine quantité de déchets radioactifs gazeux, liquides et solides ; certains sont rejetés selon des normes précises et d'autres sont stockés. S'il est un argument irréfutable, c'est bien celui selon lequel la multiplication des centrales nucléaires entraînera la multiplication simultanée des quantités de déchets.

Au cours de son séjour dans le réacteur, le combustible subit une certaine transformation. L'uranium 235, après fission, donne naissance à des produits de fission radioactifs, et l'uranium 238 produit, sous l'action des neutrons, du plutonium 239 qui est lui-même fissile et donne ensuite naissance à des corps plus lourds que l'uranium, les transuraniens.

A ce stade, il convient de souligner les dangers du plutonium. L'activité du plutonium, dix mille fois supérieure à celle de l'uranium naturel, lui confère une grande toxicité, à cause des ravages exercés par ses particules sur les cellules vivantes, particulièrement dans les organes qui fabriquent les cellules sanguines. La période du plutonium 239 — la période est le temps nécessaire pour que la moitié de la radioactivité d'un corps disparaisse — est de 24 000 ans. Je rappelle que ce temps doit être multiplié par dix pour que la radioactivité soit ramené au millième de celle du départ, ce qui le porte à 2 400 siècles.

Ces dangers posent des problèmes à différents niveaux : traitement des combustibles irradiés ; sécurité des travailleurs dans les usines de traitement ; stockage du plutonium après le retraitement.

A ce sujet, pour montrer la complexité du problème et aussi pour justifier notre opposition irrémédiable à la privatisation du stockage, je signale à titre d'exemple le fait que le plutonium 239, sous l'effet des neutrons, se transforme en plutonium 241 qui, lui-même, se transforme ensuite en américium 241. Or, ce dernier corps produit cinquante fois plus de rayonnements que le plutonium de départ, ce qui implique une modification importante des conditions de stockage. Peut-être existe-t-il d'autres exemples de cet ordre.

Nous aimerions connaître votre point de vue sur cette question, monsieur le ministre, car l'usine de La Hague produira bientôt huit ou neuf tonnes de plutonium par an. Mais au plutonium s'ajoutent d'autres déchets radioactifs.

A la sortie du réacteur, la radioactivité du combustible est telle qu'on le plonge dans une piscine pour qu'il refroidisse. La durée du refroidissement est de six mois pendant lesquels il perd la plus grande partie de sa radioactivité. Le restant présente encore une radioactivité considérable.

Les combustibles sont ensuite transportés à l'usine de retraitement, en châteaux de plomb de vingt-cinq tonnes pour quatre cents kilos de combustible avec la filière graphite-gaz, mais ils le seront bientôt en châteaux de cent tonnes avec la nouvelle filière choisie.

Le passage à l'usine de retraitement a pour but de séparer l'uranium et le plutonium, qui sont réutilisables, et les produits de fission. Il constitue, sur le plan des risques, le point le plus sensible du cycle du combustible nucléaire.

Parmi les déchets, certains peuvent être dispersés, soit dans l'atmosphère, lorsqu'il s'agit de déchets gazeux, soit dans la mer, lorsqu'il s'agit de déchets liquides. Les restrictions imposées sur l'activité des rejets exigent l'utilisation de stockages de décroissance, de filtres, de moyens d'extraction avant les rejets. D'autres déchets sont stockés en conteneurs.

Le problème le plus aigu se pose pour les produits très actifs. Les résidus sont alors stockés sur les lieux de production à l'usine de retraitement, dans des cuves en inox à double paroi, constamment refroidies. Ils réclament un stockage de très longue durée.

Les déchets de faible activité présentent des risques moindres mais leur volume est plus important.

La plupart des centres du C. E. A. possèdent des stockages temporaires. Le centre de stockage définitif se trouve à La Hague où la société Infracome stocke des déchets de toute provenance, d'E. D. F., du C. E. A., de l'industrie, et même de l'étranger.

Bientôt, il faudra envisager d'autres lieux de stockage, vers l'horizon 1985 ou 1990 probablement.

Parmi les déchets gazeux, l'iode 131, qui a une période de huit jours, peut être retenu par des filtres le temps nécessaire à sa décroissance.

Mais actuellement le krypton 85, dangereux car sa période est de dix ans, est éliminé dans l'atmosphère sans précaution particulière. Or un rapport sérieux, émanant de l'agence européenne pour l'énergie nucléaire, signale les risques graves de contamination atmosphérique par le krypton 85 dans le cas du développement de l'énergie nucléaire.

Quelles précautions comptez-vous prendre pour protéger la population locale contre le krypton 85 et ne reculerez-vous pas devant les coûts de rétention de cet élément encombrant ?

Parmi les déchets liquides rejetés dans la mer figure le tritium, isotope radioactif de l'hydrogène, qui a une période de douze ans. La pratique courante du simple rejet en mer n'entraînera-t-elle pas rapidement des risques inadmissibles pour l'homme ?

Pour les déchets liquides de haute activité parmi lesquels le césium 137 dont la période est de trente ans, et le strontium 90 dont la période est de vingt-huit ans, les méthodes actuelles de concentration et de stockage sous forme liquide ne peuvent être considérées que comme une solution intermédiaire.

Il faudra passer, après refroidissement, à une technique fondée sur la solidification et aboutissant à un stockage permanent avec reprise possible pour retraitement ou à une évacuation définitive dans des conditions de confinement satisfaisantes.

Peut-être existe-t-il des solutions à l'échelle de la recherche, mais que vaudront-elles lorsqu'elles seront transposées au stade industriel ?

La même remarque s'applique à la gestion des déchets alpha de longue période, et notamment au plutonium et à l'américium dont la production sera considérable d'ici à la fin du siècle.

Compte tenu de leur radiotoxicité élevée et de leur longue période, ces déchets représentent pour l'homme un danger qui ne s'atténuera pratiquement pas avec le temps, et ce fait revêt évidemment une importance primordiale pour la politique à adopter à leur sujet.

Il convient cependant de remarquer que si ces matières sont rejetées dans le milieu ambiant, leur absorption par inhalation comporte des risques très graves. Des chiffres impressionnants ont été cités par la presse à ce propos.

Etant donné les risques possibles, le fait que la décroissance radioactive n'atteindra des proportions notables que sur une échelle de temps qui est celle des processus géologiques témoigne de la nécessité d'assurer un confinement permanent. De toute évidence, aucune structure artificielle ne peut offrir la garantie d'un tel confinement.

Je rappelle que la période du plutonium est de 24 000 ans, soit 240 siècles, ce qui signifie aussi qu'après un temps dix fois plus long, 240 000 siècles, sa radioactivité sera réduite seulement au millième, ce qui sera encore considérable. Ce problème dépasse l'échelle géologique, il est déjà à celle de l'éternité.

Alors, devant de tels risques, les solutions avancées relèvent un peu de la science fiction, telles l'évacuation dans les mines de sel ou dans les océans, l'injection en couche géologique profonde ou dans le magma, l'utilisation des glaces du pôle Nord, l'envoi dans le soleil ou encore la réirradiation dans des réacteurs à neutrons rapides.

J'ai voulu appeler l'attention sur la complexité et l'ampleur des problèmes en jeu à propos du transport, du retraitement et des stockages des déchets. La brièveté du temps qui m'est imparti m'empêche de traiter d'autres points inquiétants, car de nombreuses autres interrogations se posent sur le plan écologique.

Estimez-vous que les recherches actuelles en ce domaine sont suffisantes pour rassurer ceux qui s'inquiètent ? Comment allez-vous maîtriser la pollution thermique ? Quelles études allez-vous mener sur ce point avant les implantations ? Allez-vous mesurer toutes les incidences sur l'environnement, parmi lesquelles figurent celles sur l'aquaculture et la protection du milieu ? Faut-il y ajouter toutes les interrogations d'ordre médical ?

S'il est impossible de nier les effets somatiques et génétiques des radiations ionisantes, peut-on savoir ou en est l'état de la recherche ? Y a-t-il, oui ou non, un seuil ? Existe-t-il un effet cumulatif ?

Il serait intéressant, dans un tel débat, d'entendre les plus grands spécialistes de notre pays. Dans ma région, des médecins s'inquiètent de l'augmentation du nombre des leucémies. Celle-ci est-elle liée à la radioactivité ambiante ? Il n'existe pas d'archives médicales au niveau du C. E. A. Elles seraient pourtant utiles pour étayer notre opinion.

Comment se fait la concentration des radio-éléments le long des chaînes alimentaires ?

Estimez-vous que les recherches actuelles en ce domaine sont suffisantes là aussi pour rassurer ceux qui s'inquiètent ?

A ces interrogations s'ajoutent celles qui concernent la sécurité des centrales nucléaires, leur fiabilité et notamment les systèmes de refroidissement de secours.

Je suis toujours choqué par le fait que, dans les réunions contradictoires, les défenseurs officiels de l'énergie nucléaire affirment toujours que les normes de rejet seront de toute façon respectées.

Alors je voudrais que l'on m'explique — le nombre de mètres cubes d'air au-dessus de La Hague étant ce qu'il est, le nombre de mètres cubes d'eau autour de La Hague étant ce qu'il est et la quantité de rejets augmentant considérablement — comment sera tenu le pari de respecter les normes, sinon en les relevant ? Mais qui contrôlera ? N'en ira-t-il pas de même des doses maximales admissibles ?

Enfin, comment résoudre-vous le problème du démantèlement des installations nucléaires après leur multiplication sur notre territoire ?

Je voudrais demander solennellement à tous ceux qui siègent dans cette assemblée de réfléchir à nos suggestions.

Mes collègues du groupe socialiste et des radicaux de gauche l'ont dit : le simulacre d'aujourd'hui n'est pas le débat que nous avions demandé. La décision est déjà prise, malgré nous.

Mais il est temps encore pour nous tous, ici, d'exiger les garanties d'un contrôle indépendant, assurant à tous les techniciens la liberté d'expression qu'ils risquent de perdre dans l'avenir.

Monsieur le ministre, nous vous demandons de créer une agence de sécurité, indépendante des pouvoirs publics et des intérêts industriels, qui pourrait contrôler l'expérience aventureuse que vous tentez et, au besoin, l'arrêter avant qu'il ne soit trop tard.

Nous savons bien que c'est cette indépendance des intérêts industriels qui motive votre refus.

Votre projet inquiète des millions de nos concitoyens. Insidieuse et effrayante, la pollution radioactive est présente, à des degrés divers, tout au long des activités de l'industrie nucléaire, depuis l'extraction du minerai jusqu'au stockage des déchets après retraitement du combustible.

Effrayante par ses effets possibles sur l'être humain, insidieuse, car les rayonnements alpha, bêta et gamma sont invisibles, silencieux, impalpables, inodores.

Par votre décision, vous engagez les Français dans un processus redoutable : non seulement les générations présentes seront concernées, mais aussi celles à venir. Une telle décision mérite un autre débat que ces deux brèves séances. Par l'ampleur de ses effets, elle mérite d'autres garanties que celles que vous proposez.

Franchement, la légèreté avec laquelle vous avez lancé notre pays dans cette grande affaire et le refus que vous avez trop longtemps opposé à un débat démocratique, n'annoncent rien de bon.

Vous comprendrez que nous refusons de vous donner un chèque en blanc. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Monsieur le ministre, qu'un débat sur l'énergie nucléaire se soit engagé à l'Assemblée nationale montre bien que le Gouvernement, les députés, l'opinion publique perçoivent parfaitement à la fois l'enjeu et le risque.

Lorsque j'évoque le risque, je ne pense pas aux accidents que certains redoutent, mais au risque de pénurie encouru par notre pays dont chacun sait que les besoins énergétiques vont doubler dans les dix ou quinze années à venir.

Quant à l'enjeu, il est d'une telle importance qu'il nous oblige à le placer au centre même de nos préoccupations.

La maîtrise de l'énergie est incontestablement au cœur des difficultés qui nous assaillent. Nous devons en conséquence nous montrer attentifs et sans faiblesse. Les événements, pourtant mineurs, qui sont survenus voilà moins de deux années, peuvent se reproduire avec plus d'ampleur. Notre pays serait alors privé des trois quarts des ressources énergétiques dont il a besoin et dont personne ne peut nier l'importance.

Si, par malheur, des événements pourtant parfaitement prévisibles survenaient, notre économie subirait une telle contrainte qu'elle serait réduite à sa plus simple expression.

C'est donc tout notre avenir qui est en jeu et de ce fait, nous sommes acculés à un choix qui ne doit pas relever de tel ou tel comité. Il y va de la vie de l'homme suivant la dimension qu'il s'est donnée depuis un siècle.

Personnellement, j'estime que c'est le Gouvernement, appuyé par le Parlement, qui doit décider avec toute l'autorité que lui confèrent les responsabilités qu'il assume.

D'ailleurs, nous n'avons pas d'autre choix. La crise actuelle illustre notre dépendance à l'égard des pays étrangers.

Nous avons choisi, à une époque récente, l'énergie du pétrole. Certains événements nous ont enseigné que, seule, comptait l'indépendance de notre pays si nous voulions assurer sa progression économique et sociale, parce qu'elle nous mettait à l'abri des secousses dont nous connaissons depuis dix-huit mois les méfaits et dont tout nous conduit à penser qu'ils seront durables.

Ouvrir le dossier de l'énergie atomique, c'est prendre conscience du problème économique qui en découle ; c'est prendre également conscience qu'une époque est révolue, celle des énergies à bon marché qui nous ont servi dans le passé, mais qui se sont vite révélées insuffisantes depuis l'ère industrielle.

Nous devons reconnaître que nos savants ont su fournir à notre économie une énergie qui vient à point pour pallier, dans les années à venir, de graves difficultés auxquelles personne ne peut rester indifférent.

Un rapide regard sur nos besoins actuels témoigne amplement de l'insuffisance de nos ressources naturelles.

En effet, cinquante millions de Français ont consommé en 1974 environ 260 millions de tonnes d'équivalent charbon. Compte tenu du progrès, on peut penser qu'avant l'an 2000, c'est-à-dire dans moins de vingt-cinq ans, la France aura besoin d'au moins 500 millions de tonnes, sans toutefois avoir atteint le niveau moyen américain de 1974. Si ce niveau était le même — pourquoi ne le serait-il pas ? — c'est de 850 millions de tonnes d'équivalent charbon que notre pays aurait besoin dans les vingt-cinq ans à venir.

En transposant ces chiffres de consommation sur le plan mondial, les réserves étant largement connues, on peut se demander avec inquiétude ce qu'il en sera à cette époque.

Cette inconnue nous oblige à multiplier nos efforts. Car, après une hausse des prix qui a entraîné des difficultés d'ordre économique et social, la pénurie nous mènerait à une véritable catastrophe.

Le rôle, le devoir du Gouvernement, du Parlement, de l'opinion publique est de reconnaître le sort qui nous serait réservé si nous ne nous préoccupions pas, avec clairvoyance et autorité, d'un problème dont l'importance ne doit pas nous échapper un seul instant.

Chacun sait que, face à nos besoins, la situation de l'approvisionnement français en matière énergétique se caractérise par une dégradation constante du taux de couverture. En effet, notre pays dépend actuellement à 66 p. 100 des pays étrangers pour sa consommation d'énergie.

Nos gisements de pétrole sont insignifiants ; ils représentent moins de 1 p. 100 de nos besoins. Notre production de gaz naturel plafonne ; elle ne couvre que 50 p. 100 de la demande. Malgré les recherches intensives auxquelles nous nous livrons pour augmenter notre potentiel énergétique naturel, rien n'indique des espoirs soient fondés.

Les travaux en mer d'Iroise ne permettent nullement, pour l'instant, de penser qu'ils peuvent contribuer, même si les réserves se révélaient être une bonne surprise, à diminuer fortement notre déficit.

Il convient donc d'apprécier à sa valeur l'énergie que nous détenons grâce à la qualité de nos savants et à la clairvoyance de l'E.D.F. et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que notre pays dispose de l'énergie dont il a besoin, pour les mêmes raisons d'ailleurs qui motivent le développement nucléaire dans les grands pays comme l'Union soviétique, la Chine et les Etats-Unis.

Je ne vois pas pour quelles raisons la France resterait en retard sur ce point compte tenu de ses connaissances en la matière alors que les pays que je viens de citer développent très activement leurs sources d'énergie nucléaire.

Je suppose qu'ils connaissent les mêmes difficultés que nous. J'ai cependant la certitude que, chez eux, ne s'élèvent pas des voix de prophètes de malheur qui les inciteraient à retarder le développement de leur énergie nucléaire. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

Actuellement, devant ce problème national, chaque Français doit se sentir concerné au plus haut point. Il m'apparaît d'ailleurs indispensable qu'un effort particulier soit demandé à tout citoyen de notre pays.

A une certaine époque, peu lointaine d'ailleurs, on a, s'agissant de tel ou tel problème, parlé de « priorité des priorités ». Aujourd'hui, mes chers collègues, c'est à l'énergie nucléaire qu'il faut accorder une telle priorité ; c'est à elle que doit être consacré le plus grand effort financier. J'ai même jusqu'à dire qu'entre la construction d'une autoroute et le développement de l'énergie nucléaire, je choisis ce dernier.

En effet, sans autoroute, on peut se déplacer. Mais sans énergie, on ne peut rien car c'est précisément l'énergie qui conditionne l'emploi et le développement social et qui est source de progrès. Or, me semble-t-il, l'opposition, par ses propos hostiles à l'énergie nucléaire, a démontré qu'elle était contre le progrès, contre le maintien de l'emploi et contre le développement social. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République. — Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

La vie de chaque famille dépend de l'énergie qui est la base même de notre civilisation, et ce serait commettre une erreur impardonnable que de ne pas le reconnaître. On ne peut évoquer le problème sans penser à la sécurité. Néanmoins, quelle faiblesse serait la nôtre si nous devions tenir compte des réactions enregistrées à l'occasion de tel ou tel référendum communal ou bien des réponses envoyées à un hebdomadaire friand de sondages à la mode.

La vie du pays ne doit pas être suspendue aux réactions plus ou moins nerveuses d'un public qui, souvent mal informé, est la plupart du temps incompétent sur les plans scientifique et technique.

En d'autres temps, notamment lors de l'apparition du chemin de fer, des hommes de grande valeur, comme Thiers et Arago, s'étaient opposés à son développement. Ces prises de position doivent aujourd'hui nous servir de leçon.

Il est d'ailleurs plus que probable que les personnes interrogées sur le bien-fondé de l'utilisation de l'énergie nucléaire ont été traumatisées par les effrayantes conséquences de la bombe atomique et que leurs réponses, pour cette raison, sont faussées. Or, au moment où l'on évoque un choix, il faut rappeler que, depuis déjà trente années, l'énergie nucléaire est au service de l'industrie et qu'elle est maintenant maîtrisée.

Les centrales nucléaires sont parfaitement sûres. Les accidents survenus dans les stations expérimentales ont entraîné, en trente ans, dans le monde, la mort de moins de dix personnes.

La sécurité est donc parfaitement assurée, et il est regrettable que, sur ce plan, tant de polémiques soient engagées en vue de retarder les décisions qui doivent tendre au développement de l'énergie nucléaire qui conditionne la vie nationale.

La production nucléaire n'étant pas récente — comme pourraient le laisser croire certaines critiques de l'opposition — il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure. Actuellement, 170 réacteurs nucléaires destinés à la production industrielle sont en service, et l'opposition semble l'ignorer. La France, pour sa part, possède aujourd'hui dix réacteurs. Il est urgent que ce nombre soit augmenté, faute de quoi nous subirions, à terme, de cruels revers économiques. S'il en était ainsi, les générations futures — de l'an 1980 à l'an 2000 — jugeraient sévèrement à la fois notre inertie et, ce qui est encore plus important, notre faute.

Pour rassurer l'opinion publique à cet égard, la presse, la radio, la télévision, au lieu de mettre en relief des propos qui sont l'expression de la crainte, de l'inquiétude et du risque, devraient mettre en valeur la sécurité, le service rendu et le progrès qui en dépend. Il faudrait faire confiance aux techniciens d'E. D. F. et aux savants : ils connaissent le sujet dont ils parlent et ont conscience des difficultés devant lesquelles nous nous trouvons sur le plan économique.

En effet, rien n'indique qu'il y a un risque. La protection mise en place est plus efficace chez nous que dans certains pays européens. Elle est assurée par trois barrières.

La première concerne la protection des produits radioactifs contenus dans des tubes en acier inoxydable.

La deuxième est constituée par une cuve d'acier, zone dans laquelle sont situés les éléments radioactifs.

La troisième, qui n'existe qu'en France, est une enceinte prévue en cas d'incidents affectant les deux barrières précédentes. C'est donc une précaution supplémentaire qui apporte une assurance complémentaire.

A ceux qui auraient tendance à se laisser impressionner par les ravages de l'arme atomique, il faut indiquer qu'il est démontré scientifiquement et techniquement qu'aucune explosion ne peut se produire, et cela en raison de la grande dispersion de la matière fissile dans le cœur du réacteur.

Reste la crainte que suscite la présence de déchets contre lesquels il faut évidemment se prémunir. Mais ces déchets posent peu de problèmes. J'en ai été convaincu voilà déjà plusieurs années, lors de mon voyage à La Hague : j'ai pu constater que toutes les précautions étaient prises pour qu'il n'y ait pas surcroît de radioactivité.

Les adversaires de l'énergie nucléaire évoqueront l'attentat qui pourrait, en détruisant une centrale, faire courir un risque important que nous ne pouvons feindre d'ignorer. Leur souci doit être pris en considération. Mais on pourra leur répondre que toutes les précautions seront prises sur ce point précis.

En tout cas, entre le risque possible que ferait courir un attentat qui reste peu probable et le risque certain auquel nous nous exposerions si nous étions démunis d'énergie, je choisis, pour ma part, le premier, au demeurant bien minime. Il faut avant tout assurer la vie de la nation tout entière.

Rien ne doit arrêter le progrès. Sagesse et volonté doivent être associées pour qu'il puisse se développer. La peur, la faiblesse et l'inaction ne doivent pas être de nature à freiner notre décision.

Depuis toujours, messieurs de l'opposition, l'homme a dû affronter les nombreuses difficultés auxquelles il a été confronté. La civilisation ne s'est pas faite toute seule. L'homme a toujours triomphé des grands périls qui l'ont menacé. En la circonstance, il se heurte à certains problèmes ; il doit avoir la volonté de les résoudre. Il s'est opposé avec une bravoure légendaire aux invasions de son sol national. Serions-nous, aujourd'hui, moins courageux pour assurer notre avenir et celui des générations futures ?

La vie de notre société, son développement ne peuvent s'inscrire dans un blocage de la science, qui nuirait ce que celle-ci apporte au dynamisme de notre industrie, à la sécurité de l'emploi, à l'indépendance de notre ravitaillement en énergie.

Méconnaître cet aspect des choses, comme le fait l'opposition, ce serait aller vers la régression. Personnellement, je ne puis me soustraire à mes responsabilités d'élu.

Je suis certain que les générations à venir considéreront les législateurs que nous sommes comme des hommes qui ont su assumer leurs responsabilités devant un problème qui les concerne au plus haut degré et dont dépendent le développement du progrès, la puissance de notre industrie, et surtout certains semblent l'ignorer, le rayonnement de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**Mme le président.** La parole est à M. de Broglie.

**M. Jean de Broglie.** Le débat qui nous réunit ici est, au fond, économique et politique.

Il s'agit de juger, dans le présent, quelle est la dimension réelle de la crise du pétrole et, pour l'avenir, quel est le type de croissance que nous voulons. Il s'agit de savoir quelle dépendance de l'étranger nous acceptons et si nous pouvons concilier tel ou tel type de croissance avec une politique de plein emploi.

Bien entendu, le débat pose aussi, sur le plan des décisions techniques, un problème spécifique et périlleux. En effet, pendant les dix années à venir, nous ne disposerons, en gros, que de nos structures et de nos formes actuelles d'énergie. En revanche, si nous voulons maîtriser les problèmes de l'horizon 1985, c'est-à-dire orienter les énergies nouvelles et le type de société de cette époque, c'est aujourd'hui que nous devons commencer à en décider.

Pendant dix ans, donc, nous devons faire face au bouleversement de la situation présente avec nos structures et nos sources actuelles d'énergie et, en même temps, préparer les structures et les sources d'énergie de l'avenir. Au cours de cette décennie, le pétrole demeurera la base de notre approvisionnement en énergie et les sociétés pétrolières, l'instrument essentiel de notre politique dans ce domaine.

Sans doute, par la voie des économies, pourrions-nous limiter nos besoins ; mais nous ne pourrions pas agir ainsi durablement.

Sans doute, en augmentant nos exportations, pourrions-nous mieux faire face au quintuplement du prix du pétrole. Mais ne nous faisons pas d'illusions : les pays producteurs avaient reçu vingt-trois milliards de dollars-pétrole en 1973 ; ils en ont dépensé dix-huit à l'extérieur ; en 1974, ils ont encaissé 110 milliards de dollars et ils en percevront autant dans les années qui viennent. Or, en quelques années, le montant annuel des exportations à destination de ces pays ne passera pas de dix-huit à cent milliards de dollars.

En fin de compte le formidable transfert de dollars que représente cette situation prolongera la crise pétrolière proprement dite par une crise financière sans précédent, et, dans les années qui viennent, le pétrole demeurera anormalement cher. Au besoin, pour maintenir les prix, les pays producteurs limiteront leur production, et cette situation, désastreuse pour un pays comme le nôtre, durera sans doute jusqu'à ce que nous trouvions des sources d'énergie échappant au contrôle des producteurs actuels.

Par conséquent, le problème le plus immédiat, celui qui domine sur le plan de l'urgence toute la période de transition que nous vivons, c'est celui de notre participation aux recherches et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers qui, seuls, peuvent assurer les relais nécessaires avant les grandes mutations de la deuxième période, qui se situeront vers l'an 2000.

Nous sommes, dès lors, conduits à nous demander si notre politique énergétique assure à notre industrie pétrolière les moyens de faire face à cette tâche. Telle est, monsieur le ministre, la première question qu'il me paraît fondamental d'aborder brièvement ici.

J'éprouve, en effet, de très sérieuses inquiétudes quant à la situation faite à cette industrie dans la phase actuelle de la crise.

Les raffineurs qui voient limité, par voie réglementaire, leur prix de vente à un niveau inférieur au coût normal d'exploitation et qui, en même temps supportent la hausse continue du brut qu'ils doivent acheter aux groupes pétroliers subissent en fait, depuis près de deux ans, une perte de 50 francs par tonne. Ils ont pallié cette situation par un endettement à court terme qui, en un an, est passé de 12 milliards de francs à presque 30 milliards.

Sans doute ces sociétés ont-elles vu augmenter leurs bénéfices nominaux grâce au jeu des changes et à la bonne tenue

du marché de la pétrochimie. Mais, en fait, la part essentielle de ces bénéfices nominaux provient de l'augmentation de la valeur de leurs stocks.

Or le bénéfice sur stock ne constitue réellement un profit que si l'on peut en disposer, ne serait-ce que pour l'investissement. Lorsqu'on sait qu'il faut, au contraire, comme le veut notre réglementation, reconstituer en permanence, au prix du jour, trois mois de stocks, on voit clairement que la situation réelle est fort différente de celle que traduisent les chiffres.

L'industrie française du raffinage est gravement déficitaire, et il n'est pas nécessaire de souligner le danger potentiel qu'une telle situation fait courir à notre économie.

Mais, en amont, au niveau des groupes pétroliers de recherche et d'extraction, la situation n'est pas meilleure, et cela en dépit de la stabilité, en 1974, des prix affichés.

Les prises de participation croissantes des pays producteurs ont, en effet, créé une catégorie spéciale de brut, dit brut de participation, que le pays producteur vend à la société, à un prix qui représente 93 p. 100 du prix affiché. La société est alors obligée, compte tenu des diverses sortes de pétrole — brut de participation, brut de concessions — de fixer un prix de péréquation qui ne cesse d'augmenter.

Or, de juin à décembre 1974, les redevances sont passées de 12,5 p. 100 à 20 p. 100, tandis que le taux de l'impôt passait de 65 p. 100 à 85 p. 100.

Cela signifie que, dans le temps même où la situation financière des raffineries devient paralysante, la marge des groupes pétroliers qui leur vendent le pétrole, marge qui est destinée aux recherches et aux approvisionnements futurs, ne cesse de diminuer.

Précisément, la stratégie des pays producteurs tend à la diminution constante de ces marges pour empêcher tout effort d'exploration qui rendrait notre industrie moins dépendante de ses fournisseurs membres de l'O. P. E. P.

Ainsi, au moment même où le quintuplement du prix du pétrole fixé par l'O. P. E. P. rend intéressante la mise en place d'autres sources d'énergie, on tente de bloquer les moyens financiers nécessaires. Il faut dégager ces moyens. C'est la première opération que nous devons mener si nous ne voulons pas connaître, dans très peu de temps, une nouvelle crise énergétique et financière d'une gravité accrue.

Il est donc capital d'investir dans la recherche pétrolière, de diversifier nos approvisionnements pétroliers et de fournir, de ce fait, à notre industrie pétrolière les moyens financiers d'une telle action.

Il faut agir ainsi, d'abord parce que, de toute façon, dans vingt-cinq ans, les réserves actuelles seront en voie d'épuisement, ensuite parce que, en fait, la concertation entre pays producteurs et consommateurs n'aboutira réellement que lorsque la diversification des approvisionnements en pétrole se fera sentir d'une manière crédible et préoccupera les dirigeants des pays producteurs.

Les experts estiment d'ailleurs que des découvertes considérables peuvent être faites dans les régions arctiques et dans les bassins sédimentaires, par 3 000 et 4 000 mètres de fond.

Sommes-nous assez résolument engagés dans ce premier combat ? Donnons-nous à l'industrie pétrolière les moyens de le gagner ?

C'est ce premier volet qui, à mon sens, devra nous guider pour aborder les autres. Une réussite majeure dans la découverte de nouveaux gisements, non seulement redressera notre situation économique et financière, mais orientera nos décisions concernant le rythme final à soutenir pour ce qui est des autres sources d'énergie, ou plutôt de l'autre source d'énergie importante : l'énergie nucléaire.

Il est de fait qu'aucune des autres sources d'énergie, qu'il s'agisse du charbon, du gaz, du soleil, du vent, pour intéressantes qu'elles soient, n'apportera avant de nombreuses années une contribution vraiment significative à l'approvisionnement mondial en énergie.

Vis-à-vis des générations de l'an 2 000, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas engager ce pari nucléaire. Celui-ci est nécessaire, et il faut le prendre dans des conditions aussi sûres que possible.

On l'a dit, c'est avec des réacteurs à eau légère utilisant l'uranium que nous engageons ce pari pour notre indépendance. Dès lors, sommes-nous sûr de l'approvisionnement ?

Si la répartition de l'uranium naturel peut apparaître rassurante à cause de la dispersion de cet élément dans le monde, en est-il de même en matière d'uranium enrichi dont, aujourd'hui, les Etats-Unis paraissent bien avoir le monopole et savoir en user ?

Comme huit ans s'écouleront entre le moment de la découverte d'un gisement d'uranium et son exploitation, on peut se demander si le marché de l'uranium naturel, au niveau de la production, pourra suivre la demande et quelle sera alors l'évolution des prix de cette matière première.

Sans doute aurons-nous les surrégénérateurs qui utiliseront le plutonium et qui en fabriqueront davantage qu'ils n'en consommeront, à partir de l'uranium ; mais cela aussi ne sera vrai que dans six ou sept ans. Au surplus, notre projet Eurodif exigera une énorme consommation d'électricité.

Le calcul des prix de revient comporte donc d'inévitables incertitudes, de même que la technologie qui est sujette aussi, ne le dissimulons pas, à insuffisances techniques.

Pour gagner le pari nucléaire, cette énergie doit servir à autre chose qu'à produire de l'électricité, laquelle n'est pas d'un usage économique général. Il faut, sous une forme ou sous une autre, utiliser industriellement la chaleur nucléaire, c'est-à-dire la stocker et la transporter. Là encore, les techniques ne sont pas prêtes.

A ces questions, qui relèvent de la mise en place et de l'efficacité de l'appareil nucléaire, s'ajoutent celles qui naissent de l'environnement, de la sûreté et des déchets.

Certes, nous n'acceptons pas l'exploitation de la peur ; mais des préoccupations légitimes peuvent intervenir. On peut répondre que la technique nucléaire, en matière d'environnement, est actuellement la plus propre de toutes les techniques thermiques ; mais nous connaissons mal les effets écologiques seconds du réchauffement de l'eau. A cet égard, le développement et le financement permanent d'études et d'observations sont nécessaires.

La sécurité agit aussi légitimement nombre d'esprits ; nous devons prêter attention à ce sujet.

Sans doute peut-on observer que les nombreuses centrales nucléaires en service dans le monde ont atteint un coefficient de sécurité qui ne l'avait jamais été dans l'histoire des techniques. On peut également remarquer — et on l'a fait il y a quelques instants — que les précautions entourant les centrales sont nettement moins importantes dans les pays de l'Est que dans les pays occidentaux ; en effet, les enveloppes de béton et d'acier qui enferment nos réacteurs n'y existent pas.

Quoi qu'il en soit, la durée cumulée des cent soixante-dix réacteurs en service depuis la mise en route, il y a dix-neuf ans, du premier d'entre eux, à Obniz, en U. R. S. S., dépasse aujourd'hui mille ans. Et on n'a connu aucun accident de personne grave ni à l'intérieur des centrales, ni dans leur voisinage.

Au fond, le seul risque réel est celui de l'attentat ou du sabotage. Il convient donc de multiplier les précautions et de perfectionner les techniques de sécurité.

On a évoqué la radioactivité qui, normalement, ne constitue pas un problème nouveau et on a précisé que, pour un homme vivant dans le voisinage d'une centrale, la radioactivité est moindre, en un an, que s'il passait trois jours aux sports d'hiver, à deux mille mètres d'altitude.

En tout cas, nous constatons que nombre de centrales existent de par le monde, non seulement dans des pays disposant de grands espaces, comme les Etats-Unis ou l'U. R. S. S., mais aussi en Angleterre, en Hollande, et qu'aucun problème de radioactivité ne semblent s'y être posé.

Restent les déchets. Le système actuel de stockage dans des réservoirs d'acier ne saurait évidemment avoir qu'un caractère provisoire. Mais les procédés de vitrification, qui sont maintenant au point, constituent un important progrès.

Ce problème réel devra être traité, d'abord dans le cadre de la Communauté, ensuite sur le plan international. Il serait souhaitable que, sur la base du traité d'Euratom, et en collaboration avec les Etats-Unis, un service européen de traitement se préoccupe de ces techniques de vitrification, de solidification et d'isolement des déchets et même, peut-être, de leur évacuation vers le soleil. Naturellement, ce problème est sans précédent, mais il conditionne en quelque sorte la société de demain.

Ce qui me paraît le plus important, au stade actuel, c'est une information constante du public sur tous ces points et une concertation régulière avec les élus de la nation. Mais, quelles que puissent être les incertitudes qui ont toujours accompagné

les aventures humaines, nous devons être, en définitive, certains que cette société de demain ne pourra connaître le progrès économique et la sécurité nationale que si deux conditions sont remplies.

La première réside dans le développement des recherches pétrolières et dans l'exploitation intensive des gisements marins. La seconde dépend inéluctablement de notre capacité et de notre volonté à nous mesurer à ce problème nucléaire et à y progresser de façon méthodique et continue.

L'essentiel est de prendre le train en temps voulu ; or ce temps, c'est aujourd'hui. Comme bien souvent, les problèmes se résoudreont durant le trajet.

Dans le domaine qui nous pérorce, les techniques de sécurité et d'efficacité ne cessent de se développer avec une extrême rapidité. Tout compte fait, cet ensemble offre beaucoup plus de motifs d'espoir que de raisons d'inquiétude. D'ailleurs, il est toujours plus facile de ralentir un programme que de rattraper un retard.

En souscrivant au programme qui nous est proposé, nous assurons notre croissance, notre indépendance, notre technologie et les équilibres fondamentaux de notre économie, tout en préservant des fourchettes de choix à opérer au fur et à mesure que les problèmes se présenteront.

Au contraire, en ne souscrivant pas à l'effort demandé, nous nous condamnerions à court terme à une politique de dépendance, au maintien des grands déséquilibres comme de la finance financière et sociale, tout en nous plaçant dans une situation où, sans pouvoir influencer sur l'évolution des techniques et des décisions dans le monde, nous prendrions un retard qu'il ne nous serait plus possible de combler.

Dans la période incertaine que nous traversons, l'avenir de l'Europe et le nôtre dépendent inéluctablement de l'équilibre que nous saurons établir entre notre énergie pétrole et notre énergie nucléaire, et de la masse d'énergie nouvelle que nous saurons tirer de ces deux sources essentielles. A mon sens, il convient d'avancer avec volonté dans cette voie. C'est un effort énorme, c'est un pari difficile ; mais l'avenir nous approuvera dans ce choix. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Mesdames, messieurs, sans nul doute, nous avons besoin d'énergie pour vivre et pour maintenir notre niveau de vie actuel.

Nul ne peut nier les commodités, le confort, les facilités qu'offre notre société. Les Français, qui ont subi l'impact direct de la crise pétrolière, sont bien de cet avis et ils espèrent que le Gouvernement mettra en œuvre les moyens qui leur permettront de continuer à jour de ces facilités et de la qualité de vie à laquelle ils sont habitués.

Tout cela est, bien sûr, lié à la consommation de l'énergie. Or, de toutes les formes d'énergie que nous connaissons, énergie solaire, éolienne, géothermique, marémotrice, nucléaire, nous ne maîtrisons actuellement que la dernière. Le Gouvernement a donc eu raison d'établir un plan nucléaire. Seulement, monsieur le ministre, il convient d'être prudent et de ne pas s'y lancer à corps perdu.

Etablissons des prévisions à court terme, pour quelques années, lançons des actions et, en attendant, poursuivons et accélérons nos recherches, incitons nos chercheurs à imaginer des procédés nouveaux, à découvrir des énergies nouvelles ainsi que les moyens d'obtenir un rendement meilleur de l'énergie.

Souvenons-nous de la dépense en énergie électrique d'un poste de radio à lampes il y a une quinzaine d'années ! Puis sont venus les transistors, les circuits imprimés : le poste de radio d'aujourd'hui utilise une quantité d'énergie minime. Incitez donc, monsieur le ministre, nos savants à accélérer leurs recherches !

Cela étant, je ne sais pas si la religion des savants qui s'occupent du nucléaire est bien faite sur le principe de la grande centrale ou de la moyenne centrale. On prétend que la géothermie serait une source d'énergie très intéressante. Or il paraît que si l'on diminuait la production d'électricité d'un réacteur de 10 à 15 p. 100 il pourrait augmenter considérablement celle d'eau chaude.

Ainsi, nous trouverions notre compte à l'installation près des villes de centrales moyennes qui produiraient directement de l'eau chaude avec un rendement de 85 ou 90 p. 100, alors

que nous dépensons actuellement de l'énergie précisément pour évacuer cette eau chaude, ce qui exige l'installation des centrales dans des sites particuliers.

S'agissant de la sécurité relative à ces installations, je me suis entouré de suffisamment de conseils, j'ai lu suffisamment de brochures, j'ai écouté suffisamment de discours et de conférences pour prétendre qu'elle peut être actuellement à peu près assurée. La crainte, à ce sujet, est une fausse crainte. En fait, la gêne qu'éprouvent les populations ne vient pas de là.

En effet, si je suis d'accord sur le principe, je ne suis pas d'accord sur la manière dont l'affaire est présentée. Car, j'ai découvert un beau matin, dans un journal, une carte de France marquée d'un certain nombre de points représentant, nous annonçait-on, les futurs sites d'installation des centrales nucléaires. Et quelle n'a pas été ma surprise de constater que deux sites avaient été retenus dans ma circonscription de Vendée, l'un à Brétignolles-sur-Mer et l'autre à Brem-sur-Mer.

Je m'en suis inquiété et j'ai été très étonné d'apprendre qu'en fait ces emplacements avaient été déterminés de façon peu sérieuse, simplement en recherchant, sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée — et sans aller sur place — des sites à peu près déserts où l'eau était abondante : on s'est d'ailleurs trompé de commune et on a confondu Olonne-sur-Mer et Brem-sur-Mer, à la suite de quoi on a estimé que le site d'Olonne ne convenait plus et on l'a écarté.

Reste l'implantation à Brétignolles-sur-Mer, au sujet de laquelle se pose un problème d'environnement et de qualité de la vie. En effet, la côte vendéenne, en particulier à cet endroit, est aménagée pour le tourisme depuis de nombreuses années et elle comporte nombre de petites constructions. J'ai d'ailleurs demandé récemment à M. le ministre de l'équipement si la circulaire interministérielle relative à l'aménagement du territoire était bien applicable en Vendée ; il m'a assuré qu'effectivement cette circulaire était appliquée, qu'il fallait sauvegarder les sites et que les immeubles d'un certain volume étaient inacceptables sur cette côte.

Monsieur le ministre, comment installer, dans ces conditions, une usine qui stérilisera deux cents hectares, c'est-à-dire une bande côtière de deux kilomètres de long sur un kilomètre de profondeur. Pour la destruction d'un site, c'est parfait !

Si l'on ne peut pas construire sur cette côte un immeuble de trois étages, comme le prétend M. Galley qui a probablement raison, il est impossible, a fortiori, d'y construire une usine nucléaire dont les tours comportent 140 étages. Je me permets d'attirer votre attention sur cette contradiction.

A la vérité, on a dû citer sans trop de réflexion le site de Brétignolles. Mais je vous assure qu'il ne comporte aucune possibilité d'installation puisque, entre les dernières maisons de Brétignolles et les premières maisons de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il n'y a pas cinq kilomètres. Si l'on en prend deux pour l'installation d'une centrale nucléaire, que restera-t-il d'un site qui présente actuellement un intérêt certain ?

Monsieur le ministre, ma dernière réflexion portera sur une certaine utilisation de l'énergie solaire.

Vous avez indiqué notamment que de petits industriels avaient mis au point des appareils fonctionnant par l'intermédiaire de cette énergie, notamment des chauffe-eau. J'ai échangé à ce sujet une correspondance avec votre ministère, un petit industriel du village de Saint-Révérend, dans ma circonscription, ayant mis au point un chauffe-eau qui fonctionne grâce à l'énergie solaire, et j'ai demandé s'il ne serait pas intéressant, dans la conjoncture actuelle, de lui accorder une aide sous la forme d'une diminution du taux de la T. V. A. frappant ces appareils électroménagers. Ne serait-il pas normal de leur appliquer le taux réduit de 7,60 p. 100 plutôt que le taux de 17,60 p. 100 ?

Je n'ai pas reçu de réponse, monsieur le ministre, mais je pense que vos services examinent cette question. Auriez-vous la gentillesse de bien vouloir l'étudier également ? Il serait d'ailleurs intéressant que votre collègue M. le ministre de l'économie et des finances soit saisi de cette affaire. S'il acceptait ma proposition, il œuvrerait valablement pour résoudre un problème qui intéresse tous les Français puisqu'il s'agit d'une économie d'énergie.

Monsieur le ministre, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter aux quelques réflexions que je tenais à présenter dans ce débat. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Lucas.

M. Henri Lucas. Mesdames, messieurs, l'aggravation de la dépendance énergétique de la France aurait pu être en grande partie évitée si les gouvernements qui se sont succédé depuis quinze ans avaient été plus souvent soucieux, outre des facteurs purement économiques, des préoccupations d'indépendance nationale.

Leur responsabilité, en particulier à travers les ministères des finances et de l'industrie, ne saurait être passée sous silence.

Toute politique de l'énergie doit s'inscrire dans une politique de croissance économique axée simultanément sur le plein emploi et sur l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie, et assurant, au plan national ou à celui d'une Europe démocratique, une indépendance aussi effective que possible, grâce à une large coopération économique avec tous les pays, sans discrimination d'aucune sorte, dans le respect de l'égalité des droits et pour l'avantage, non de quelques firmes multinationales, mais de toutes ces nations.

C'est dans la diversification de la nature des sources d'énergie et dans leurs lieux d'origine qu'il convient de rechercher l'atténuation de la dépendance énergétique qui pèse sur la France et des conséquences politiques qu'elle entraîne.

Telles ont été les observations formulées par le groupe du parti socialiste et radical de gauche et par le groupe communiste lors de la conclusion des travaux de la commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France.

La mise en valeur et la coordination de nos sources énergétiques devraient être les préoccupations prioritaires d'un gouvernement soucieux de la défense des intérêts nationaux. Peut-on dire que nos gouvernants actuels s'orientent résolument dans cette direction ? Certainement pas, parce que toutes leurs décisions sont motivées par la notion de profit et de rentabilité du capital.

En ouvrant toutes grandes les portes au roi pétrole, source d'énergie mais surtout source de profits énormes, on a rejeté l'utilisation des ressources nationales et, en même temps, on a bloqué la recherche. En outre, il est condamnable de ne pas connaître actuellement avec exactitude notre potentiel énergétique national, aussi bien pour l'hydraulique, l'énergie des marées, le gaz naturel, l'uranium et le charbon. Or la mise en valeur de nos ressources énergétiques ne peut se concevoir sans la connaissance des possibilités réelles offertes sur le sol national et sans s'insérer dans une coordination de leur utilisation et de leurs applications.

Il convient donc de donner plus de moyens aux organismes nationaux de recherche tels que le B. R. G. M. ou le Cherchar, en leur accordant des crédits à la mesure des exigences actuelles. De même, le rôle de conception et d'étude des entreprises nationales, E. D. F., G. D. F. ou le C. E. A., devrait être réaffirmé et étendu, notamment pour la maîtrise d'œuvre.

La consommation totale d'électricité en France représente environ cinquante millions de tonnes d'équivalent charbon, soit 20 p. 100 environ. Dans la production actuelle, l'hydraulique représente environ 55 milliards de kilowattheures. Ce chiffre pourrait être de beaucoup augmenté.

Un premier inventaire permet d'affirmer qu'il est possible de trouver les 1 400 millions de mégawatts de puissance recherchés produisant au total 5 milliards de kilowattheures. Le coût total de ces aménagements se situerait à environ 3 milliards de francs et l'économie de combustible capitalisée représenterait à elle seule une valeur bien supérieure.

Certains de ces aménagements ont fait l'objet d'études complètes ; plusieurs mêmes avaient déjà été commencés mais ont été abandonnés lors de la baisse spectaculaire du prix de la thermie-fuel.

Les projets traitant des aménagements destinés à utiliser l'énergie des marées ont toujours été exclus des différents inventaires des ressources hydrauliques, que ce soit dans l'évaluation du potentiel sauvage de 266 térawattheures ou dans les inventaires de 1953 et 1963.

Le projet de la baie du mont Saint-Michel, dans son état actuel, représente une productivité de 35 térawattheures pour un coût de 18 milliards de francs et le taux de rentabilité se situerait à environ 8,5 p. 100.

A ceux qui prétendent qu'une telle réalisation n'est pas économiquement justifiée par comparaison aux résultats que l'on est en droit d'attendre de l'énergie nucléaire, on peut pré-

ciser qu'au prix de la perte d'une part de productivité il est possible de concevoir cet ouvrage pour un fonctionnement variable, en concurrence avec la thermie-fuel, plutôt que pour un fonctionnement en énergie de base qui se trouve effectivement en concurrence avec l'énergie nucléaire.

Dans cette hypothèse, en ramenant la productivité à 20 térawattheures, la justification d'une telle réalisation serait trouvée dans l'économie de cinq millions de tonnes de fuel lourd qu'elle entraînerait.

La productivité de 35 térawattheures représente l'équivalent de sept millions de tonnes de pétrole, l'équivalent aussi de la productivité de six tranches nucléaires de 1 000 mégawatts, lesquelles valent de sept à neuf milliards de francs avec les premières charges de combustibles.

Ces données nous permettent d'affirmer que les études concernant la grande usine marée motrice n'auraient pas dû être abandonnées mais, au contraire, approfondies.

A l'heure où en Europe les infrastructures gazières sont mises en place, il n'est pas déraisonnable d'envisager tout de suite, sur la base d'une véritable coopération d'Etat à Etat, des contrats d'importation pouvant porter sur 20 p. 100 de nos besoins globaux en 1985, que ce soit avec l'Algérie, l'Iran, les pays exploitant les réserves de la mer du Nord ou bien avec l'U. R. S. S. Avec ce dernier pays, nos possibilités de contrats sont très grandes mais, malgré les déclarations faites par le Premier ministre lors de son voyage en U. R. S. S., nos commandes témoignent d'une timidité pour le moins condamnable.

S'il était indispensable d'obtenir la remise en route de l'usine de Skikda pour répondre à nos besoins et assurer nos approvisionnements, il n'est pas inutile de rappeler que c'est Gaz de France, dont le déficit record de 400 millions de francs sera probablement comblé par une subvention d'exploitation, qui prendra à sa charge les frais d'une opération dans l'étude et la réalisation de laquelle l'établissement n'a aucun engagement et où ses techniciens ne sont jamais intervenus.

Nous avons là un des multiples exemples de transfert par l'intermédiaire d'une entreprise nationalisée.

Arrêter la régression de la production charbonnière, comme nous le proposons, ne peut signifier aller à contre-courant et produire du charbon à tout prix. Il s'agit d'augmenter la capacité de production tant que cela se révélera indispensable.

La question des réserves doit être posée avec sérieux, car le maintien de la politique de récession est toujours justifié par un manque de réserves.

Or les réserves existent. On peut les évaluer à trois milliards de tonnes. Rien que pour le bassin du Nord - Pas-de-Calais, M. Gardant, directeur général des charbonnages estimait, en 1964, les réserves à un milliard de tonnes. D'ailleurs, les chiffres annoncés en la matière par le pouvoir et la direction des charbonnages sont tellement fonction de la conjoncture que le conseil central de planification sur l'énergie du 28 janvier 1975 a décidé une campagne de sondages. Celle-ci, comme le déclare une publication officielle des charbonnages de France, « a pour but de permettre une meilleure exécution du plan charbonnier et éventuellement de le prolonger dans le temps ».

Ce qui est inquiétant en ce qui concerne notre production charbonnière, c'est que le conseil de planification a conclu brutalement « que la part du charbon dans l'approvisionnement énergétique français serait stabilisée, en valeur absolue, au niveau constaté en 1973, soit approximativement à 45 millions de tonnes d'équivalent charbon. En 1985, le charbon devrait ainsi couvrir 12,5 p. 100 du total de nos besoins énergétiques ».

Malgré le léger recul imposé au Gouvernement, le gaspillage de nos réserves va continuer. La production totale des charbonnages, qui devrait être de 24,8 millions de tonnes en 1975, serait, selon les prévisions officielles, de 22 millions de tonnes en 1978, de 19,9 millions de tonnes en 1980 et de 17,2 millions de tonnes en 1983.

Après 1983, selon les experts gouvernementaux, il faudrait parler du charbon au passé. Ainsi le conseil de planification évoque « l'inévitable régression de certains débouchés traditionnels du charbon ».

Autre argument utilisé contre le charbon : sa rentabilité au prix de revient actuel de trois centimes la thermie. Cela représente la moitié du coût de la thermie-pétrole. Or, comme le déclare la revue *Présence* du groupe C. D. F. des charbonnages de France « le meilleur critère fait défaut puisque les prix de vente du charbon sont restés anormalement bas par rapport à ceux de la concurrence ».

Et M. Paul Gardant le déplorait récemment en déclarant : « Toute production supplémentaire devrait faire gagner de l'argent à l'entreprise ; il est bien clair qu'avec des prix artificiellement bas, quelle peut être la motivation d'un responsable à qui l'on demande de faire plus de production et qui sait que plus il en fera, plus il fera perdre de l'argent à l'entreprise ? »

Poursuivons la lecture de la publication des Charbonnages : elle est fort révélatrice. Il faut savoir qu'en 1974 les houillères nationales sont redevenues économiquement rentables. Si elles avaient pu aligner leurs prix sur ceux du marché, elles auraient, après amortissements, fait des bénéfices.

Au lieu de cela, le quasi-blocage des prix de barème du charbon a accentué gravement l'écart avec les prix des autres matières premières énergétiques.

Alors que le prix du fuel lourd n° 2 a augmenté de 145 p. 100, celui du charbon industriel n'a progressé que de 50 p. 100. Actuellement, le prix de la thermie est de deux centimes pour le charbon industriel, contre 3,5 centimes pour le fuel lourd et de 3 à 4,5 centimes pour le charbon domestique, contre 8 centimes et plus pour le même charbon importé et 7 centimes pour le fuel domestique.

La relance de notre production charbonnière ne pouvait se concevoir sans un apport de main-d'œuvre, car la politique de récession forcée a chassé des puits de mine les forces nouvelles. C'est ainsi que les Charbonnages de France reconnaissent aujourd'hui que « la perte de confiance que provoquent les plans de régression successifs ne fit qu'intensifier cette tendance, les départs volontaires devenant de plus en plus nombreux au fil des années ».

Bien souvent, l'argument de la difficulté du recrutement de personnels avait été avancé pour justifier l'impossibilité de relancer la production charbonnière. Or qu'en est-il aujourd'hui ? Les houillères nationales sont dans l'obligation de fermer leurs bureaux d'embauche pendant trois mois tellement les demandes sont nombreuses.

Cela, il est vrai, est rendu possible par la situation tendue qui règne sur le marché de l'emploi. Mais si l'on veut vraiment régler de façon favorable l'arrivée massive de main-d'œuvre dans les houillères nationales, il convient de fixer l'avenir du charbon au-delà des échéances retenues et de la période de dix ans prévue par le nouveau plan. Il faut surtout accorder au personnel des conditions de sécurité, d'hygiène, de travail et de vie dignes de notre époque.

En définitive, tout cela démontre qu'il est parfaitement possible de couvrir une partie de nos besoins en énergie avec nos ressources charbonnières.

Qu'il ne faille pas en rester là, c'est l'évidence même. Une politique énergétique cohérente ne doit pas opposer les sources d'énergie les unes aux autres à partir d'un prix en évolution constante. Les différentes sources d'énergie doivent être complémentaires et non concurrentes. Il ne devrait même pas être nécessaire de réunir un conseil central de planification pour le savoir. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

Mme le président. La parole est à M. Chambon.

M. Jean Chambon. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en 1973 la France a consommé, pour satisfaire ses besoins en énergie, l'équivalent de 265 millions de tonnes de charbon, dont 66 p. 100 sous forme de pétrole brut importé, 9 p. 100 sous forme de gaz, 17 p. 100 sous forme de charbon, 5 p. 100 sous forme d'électricité d'origine hydraulique et 2 p. 100 d'électricité d'origine nucléaire, cette dernière ayant été fournie par les centrales à uranium naturel graphite-gaz construites de 1964 à 1971, c'est-à-dire Chinou I, II et III, Saint-Laurent I et II et Bugey I.

Le conseil de planification du 28 janvier 1975 a estimé les besoins de notre pays, en 1985, à 360 millions de tonnes d'équivalent charbon, soit quelque cent millions de tonnes de plus qu'en 1973, compte tenu des différentes économies possibles.

Cette hypothèse est fondée sur une progression annuelle modeste — 3 p. 100 — de notre consommation d'énergie, indispensable à l'amélioration de notre mode de vie. Refuser cette croissance, c'est remettre en cause notre type de société.

Comment, dès lors, faire face à ce supplément de besoins annuels ? Les ressources classiques d'origine nationale ne nous laissent aucun espoir de résoudre le problème, quels que soient les efforts qu'on décide d'y consacrer. Cela ne signifie pas pour autant que leur apport doit être négligé, bien au

contraire. En ce qui concerne le charbon notamment, il apparaît que le report de certaines fermetures de puits et l'exploitation de petits gisements superficiels ou profonds — celui du bassin de l'Aumance et d'autres que l'on viendrait à découvrir — peuvent permettre de réduire fortement le rythme annuel de régression de la production et de réaliser ainsi de sérieuses économies de devises tout en assurant une sécurité plus grande de notre approvisionnement énergétique. Les populations minières du Nord-Pas-de-Calais, en dépit des sacrifices physiques que cette activité implique, sont attachées à la poursuite d'un effort dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, pour répondre à nos besoins accrus en énergie, nous ne pouvons pratiquement faire appel qu'à deux sources : le pétrole ou le nucléaire.

Le recours au pétrole signifie la dépendance de notre pays, le déséquilibre de sa balance commerciale, la dégradation de son économie. La France est donc appelée, autant par la force des choses que par la simple logique, à développer sur son territoire un important programme d'équipement nucléaire.

C'est ce que, dans sa sagesse, le Gouvernement a résolu de réaliser. Il n'y a pas d'autre solution valable à court terme et cela ne préjuge en rien les programmes plus lointains. Ceux-ci dépendront de la marche de notre économie, du prix relatif des différents produits énergétiques, de leur abondance, des progrès réalisés dans telle ou telle technique nucléaire : à cet égard, l'avance prise par notre pays dans la filière des surrégénérateurs nous incite à poursuivre notre effort.

Nous savons que les réserves d'uranium, tout comme celles d'hydrocarbures, ne sont pas inépuisables, et cette situation justifie les économies de toute nature que l'on nous propose et notamment les projets de récupération de l'eau chaude des centrales électrogènes.

Nous savons aussi que les centrales à uranium enrichi et à eau légère, dans leurs différentes formes, ne sont qu'une étape dans le progrès scientifique. Un jour sans doute, vers la fin du siècle, elles seront remplacées par les filières à neutrons rapides beaucoup moins exigeantes en combustibles. Phénix a divergé depuis vingt mois et a été couplé au réseau le 13 décembre 1973. Super Phénix doit diverger vers 1980.

On étudie déjà en laboratoire les conditions qui permettront de réaliser la fusion contrôlée des noyaux légers de manière à récupérer l'énergie produite. Le recours à cette énergie comme à l'énergie solaire, de même nature, permettra sans doute d'échapper à la pénurie d'énergie au cours du siècle à venir.

En outre, que de retombées intéressantes ont les études poursuivies ! Je n'en citerai qu'une : le dessalement de l'eau de mer. La région du Nord de la France qui doit faire face à un déficit d'eau douce est directement intéressée. Or la production conjointe d'eau de mer dessalée et d'électricité d'origine nucléaire est technologiquement au point. Le coût de l'eau potable ainsi produite est avantageux par rapport à celui résultant de l'utilisation du fuel.

J'ai eu l'avantage de visiter, comme membre de la commission de la production et des échanges de cette assemblée, les centrales nucléaires de Saint-Laurent-des-Eaux, de Marcoule, du Bugey et de Fessenheim, ainsi que les installations de Pierre-latte, de Cadarache et de La Hague. Je n'ai jamais entendu, au niveau du personnel employé, de réflexions ni constaté de réactions défavorables au nucléaire. Il faut dire que la sécurité de nos installations s'est révélée jusqu'à présent tout à fait remarquable.

Peut-on considérer pour autant que l'exploitation civile de l'énergie nucléaire ne comporte aucun risque ? Les contrôles sévères auxquels sont soumises toutes les activités liées à sa production prouvent qu'il n'en est rien et le danger peut provenir du relâchement d'attention lié à l'habitude.

Le fait qu'aucun accident provoquant un accroissement du nombre des décès ou des maladies graves chez les populations riveraines n'est survenu depuis trente ans que fonctionnent les premières unités nucléaires est cependant significatif.

D'où vient alors cette prévention si souvent rencontrée dans le public ? D'un manque d'information, sans doute, auquel il nous appartient de porter remède.

Il faut informer mais aussi nous concerter avec nos compatriotes des régions où l'on projette l'implantation des centrales. Tel doit être un des soucis majeurs de nos gouvernants dont la clairvoyance a assuré jusqu'à ce jour une place enviable à notre pays dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Hausherr.

**M. Justin Hausherr.** Monsieur le ministre, je crois que vous pouvez être tranquille : depuis cinq ou six heures nous entendons dire par tous les orateurs que, finalement, le développement de l'énergie nucléaire est inéluctable.

Evidemment, il y a des hésitations sur le choix de la filière. Que certaines soient américaines et capitalistes, cela n'a guère d'importance. Il ne faudrait pas en revanche se contenter de la filière qui semble présenter le plus de sécurité et offrir la plus grande rentabilité aujourd'hui. Il convient d'éviter toute précipitation et d'agir avec beaucoup de prudence de façon à améliorer continuellement les solutions choisies, à opérer même des rectifications de tir si des filières meilleures apparaissent ou si, par bonheur, l'utilisation de l'énergie thermonucléaire devenait possible dans les décennies à venir.

Monsieur le ministre, je ne répéterai pas tout ce que l'on a déjà dit. Je me contenterai de formuler quelques remarques sur une région particulièrement concernée par les centrales nucléaires : je veux parler de l'Alsace.

En effet, je suis maire adjoint d'une ville qui se trouve à vingt-cinq kilomètres de Fessenheim. Comme vous le savez, deux réacteurs fonctionneront sur ce site dès l'année prochaine ; leur puissance sera de 1 800 mégawatts.

La planification et la mise en chantier de cette première tranche de Fessenheim ont été décidées bien longtemps avant la crise pétrolière. La population, dans sa large majorité, n'a pas protesté. Pourtant notre région ne manquait pas d'électricité, les barrages hydroélectriques sur le Rhin suffisaient déjà amplement à satisfaire ses besoins.

Mais nous avions l'eau du Rhin : il s'agissait d'une question de solidarité nationale et, quelles qu'aient pu être leurs hésitations, les élus ont donné leur accord. Certes, certains éléments de la population, plus actifs que nombreux, avaient cherché depuis le début à nous faire changer d'avis. Mais nous avions confiance dans la justesse de notre attitude et la crise pétrolière n'a fait depuis que mieux souligner la nécessité de ces centrales.

Mais de ce jour aussi, tout le monde s'est précipité sur le Rhin pour installer de nouvelles centrales. Il ne s'agit pas seulement d'E. D. F., l'Allemagne et la Suisse ont également des projets dans le fossé rhénan. Seize réacteurs au total doivent être installés sur moins de deux cents kilomètres : quatre à Fessenheim, deux au moins sur l'un des quatre sites alsaciens « envisageables », deux à Wylh en Allemagne, deux sur l'un des sites envisageables dans le Bade-Nord, deux sur le site de Schwörstadt dans le Bade-Sud, deux à Leibstadt en Suisse où les travaux d'aménagement ont commencé et deux à Kaisersaugst près de Bâle. C'est un véritable boulevard nucléaire que l'on s'appête à créer. J'espère que le Gouvernement en a pris conscience, car la population considère cette énorme chaîne de réacteurs avec une certaine méfiance, sinon avec angoisse.

Comment en serait-il autrement ? Les informations sont contradictoires, le monde des savants divisé à ce sujet. Sans parler du danger, improbable mais possible, que font courir les effluents radioactifs, comment voir sans déplaisir se tisser dans la plaine d'Alsace une véritable toile d'araignée de lignes de transport, se construire le long du Rhin une douzaine de tours de réfrigération de cent-cinquante mètres de haut — exactement la hauteur de la flèche de la cathédrale de Strasbourg — et, j'ai vu les maquettes, de 150 mètres de diamètre ?

**M. Pierre Mauger.** Elles n'ont pas l'élégance de la cathédrale !

**M. Justin Hausherr.** Certes pas. La centrale actuelle est déjà un édifice imposant, que deviendra notre paysage le jour où plusieurs de ces tours monumentales, génératrices de vapeur d'eau et de brouillard, se dresseront sur les bords du Rhin ?

Solidarité, oui, mais partagée. S'il faut cinquante mètres cubes-seconde d'eau par réacteur de 1 000 mégawatts refroidi en circuit ouvert, il n'en faut que quatre à cinq mètres cubes-seconde par réacteur refroidi en circuit fermé. Il n'y a donc aucune raison d'admettre une telle concentration sur le Rhin. Pour éviter des pertes de courant trop importantes en cours de transport, ne vaudrait-il pas mieux rapprocher les centrales des grands centres de consommation ?

Ma formation est plus littéraire que scientifique et je ne tenterai pas de m'engager dans le dédale des innombrables avis contradictoires que l'on m'a fait parvenir. Mais je crois savoir, et je m'en tiens à ce qui est près de moi, que les réacteurs de la première tranche de Fessenheim sont de conception nouvelle.

On manque donc du recul nécessaire pour affirmer de façon catégorique qu'aucun accident n'est possible. Voilà pourquoi la population de ma région souhaite qu'une expérience préalable soit faite. Que l'on mette en fonction Fessenheim I et II, qu'on laisse ces réacteurs atteindre leur rendement maximum, qu'on observe, qu'on mesure, qu'on constate. Alors, après deux ou trois ans de fonctionnement de cette première tranche, si l'opération s'est déroulée sans inconvénient majeur, si les réacteurs se comportent parfaitement, si aucun effluent radioactif n'a été décelé dans l'environnement, on pourra entreprendre la construction de Fessenheim III et IV.

Mais qu'on veille entre-temps, en établissant des contacts avec l'Allemagne et la Suisse, à ce que la vallée du Rhin ne devienne pas un couloir nucléaire insupportable pour les sens et pour la raison. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Hamelin.

**M. Xavier Hamelin.** Dans votre remarquable exposé de cet après-midi, vous avez abordé de façon extrêmement complète, monsieur le ministre, les différents aspects du choix nucléaire si bien que les questions et suggestions que nous entendions vous soumettre ont perdu une grande part de leur utilité. A ce stade du débat, peu de choses originales restent à dire et je limiterai mon propos à quelques remarques et à quelques questions.

Ce débat sur l'énergie nucléaire a révélé l'existence d'une opposition fondamentale entre deux conceptions de notre société. D'un côté, les ardents défenseurs de la croissance zéro et les promoteurs du refus de toute civilisation industrielle, exploitent au mieux la peur en pratiquant l'amalgame de la chaudière nucléaire et de la bombe atomique et utilisent savamment le paravent de l'écologie.

**M. Georges Fillioud.** Qui a prôné la croissance zéro ?

**M. André-Georges Voisin.** Vous vous êtes senti visé, monsieur Fillioud ?

**M. Xavier Hamelin.** Monsieur Fillioud, je parlais sans passion, sans souci de vous attaquer ni de vous demander de compte. Je me suis donné la peine de lire toute la documentation que j'ai reçue. Je vous convie à faire de même et à lire celle que vous avez reçue il y a seulement trois jours des Amis de la terre. Je ne vous visais pas en particulier, je pensais aux citoyens qui sont intéressés par le problème.

**M. Georges Fillioud.** Précision utile !

**M. Xavier Hamelin.** On peut, bien sûr, tenir ce raisonnement, c'est une philosophie aussi respectable qu'une autre, mais alors, pourquoi ne pas pousser la logique jusqu'au bout en acceptant certaines contraintes telles que le refus des usines et des nouveaux emplois, le refus de la voiture, du chauffage, du confort, domestique ou autre, et s'en retourner paisiblement à une civilisation de cueillette ?

D'un autre côté, où je me rangerais plus volontiers, ceux qui constatent, comme le disait le général de Gaulle, que le temps est fini de la marine à voile et de la lampe à huile, savent que nous sommes au cœur d'une civilisation industrielle dont on semble trop souvent oublier les avantages pour ne mettre en relief que les inconvénients, toujours dominés, du reste, par la technique, et que nous devons trouver les moyens du développement énergétique qu'exige inéluctablement le maintien de notre indépendance et l'équilibre de notre balance commerciale.

Il est difficile de contester aujourd'hui que les voies et les moyens pour résoudre ce problème ne sont pas nombreux. Ce sont d'abord les économies d'énergie. Vous nous avez proposé, il y a quelques mois, un plan dont le succès a été aussi remarquable qu'inattendu — le temps a bien voulu, du reste, s'y prêter — mais je crains qu'il ne soit indispensable d'en rappeler les objectifs pour éviter toute démobilité. Il nous faudrait aussi insister sur toutes les économies réalisables au plan industriel.

Le deuxième point, c'est le maintien de l'harmonie du développement des différentes sources énergétiques nationales. Vous avez, en le revisant, poussé aussi loin que possible le développement du plan charbonnier, vous avez donné le coup d'envoi à la recherche pétrolière sous-marine en mer d'Irlande ;

vous avez créé une commission d'enquête sur l'hydraulique pour développer au maximum l'exploitation de nouveaux sites. J'espère, en l'occurrence, que seront pris en compte les avantages annexes, que ce soit la navigabilité ou l'irrigation, présentés par cette solution et sans vouloir préjuger des propositions de la commission, je souhaite que le projet d'équipement du haut Rhône soit retenu. Mais, si j'ai bien compris vos propos de tout à l'heure, il semble que je doive me féliciter de la décision que vous allez prendre dans ce cas précis.

Quant aux autres sources — on en a beaucoup parlé avec autant de légèreté que d'imagination — elles représentent sans aucun doute des solutions ou à trop lointaine échéance ou susceptibles de produire des quantités d'énergie négligeables au regard des besoins nouveaux.

Enfin, pour le troisième point, c'est l'évidence technique qui s'impose : seul le nucléaire peut, dans les délais les plus courts, avec la rentabilité la plus rapide, apporter une solution. Ce « nucléaire seul », qui n'est pas le « tout nucléaire », comme vous l'avez bien mis en évidence, est la solution adoptée par tous les pays industriels du monde quel que soit leur régime ou leur situation géographique, comme aussi par les pays du tiers monde en voie d'industrialisation, alors que la dépendance de ces différents pays en matière énergétique est en règle générale moindre que la nôtre.

Face à ce choix nucléaire, bien des questions demandent une attention particulière et de nombreux orateurs l'ont souligné avant moi cet après-midi, qu'il s'agisse des radiations, de la sécurité, des déchets, de l'environnement, du refroidissement, etc. Je n'y reviendrai donc pas et je me contenterai de vous poser quelques questions.

La première n'est inspirée par les propos qu'a tenus cet après-midi M. Servan-Schreiber sur certaines décisions récentes, propos qui m'ont étonné et qui me conduisent à vous demander de nous préciser si l'objectif d'une production de 50 000 à 55 000 mégawatts en 1985 sera bien atteint dans ce délai. Quel est à ce jour le nombre de tranches commandées et quelles sont les options arrêtées. Il importe de le savoir car cela conditionne certaines positions dans l'industrie ?

La seconde question concerne notre approvisionnement en uranium enrichi. Quelles mesures comptez-vous prendre au cas où les marchés passés avec l'extérieur pour compléter la production de l'usine de Tricastin — je pense aux marchés américains ou russes — ne seraient pas honorés ? Bien que nous soyons nous-mêmes tenus par nos engagements vis-à-vis de nos partenaires européens ou japonais, l'uranium enrichi à haute concentration produit à Pierrelatte pourrait-il être une voie de recours, ou bien la création d'un Enrodif II sera-t-elle nécessaire à brève échéance, ou bien encore un arrangement avec les possesseurs de la licence de centrifugation ?

Ma troisième question concerne le développement de la recherche. Il est incontestable qu'aujourd'hui la possession de ce que l'on peut appeler le « gisement intellectuel » devient plus important que celle du gisement de minerais d'uranium ou de pétrole. Que comptez-vous faire pour que le développement de notre effort de recherche, qui conditionne l'avenir, soit à la mesure de l'enjeu ?

Si la filière à eau légère apparaît comme la solution arrêtée pour les années qui viennent, il nous faut impérativement examiner les options possibles pour la seconde génération nucléaire, surrégénérateurs ou réacteurs à haute température — domaines où les connaissances que nous avons acquises avec la filière graphite-gaz ne nous seront pas inutiles — ainsi que pour la troisième génération nucléaire, celle de la fusion.

Tout cela va exiger un renforcement de nos équipes. Il nous faudra, dans le même temps, aborder le problème de l'adaptation du nucléaire à des fins non électriques : utilisation de la chaleur ou adaptation de petits réacteurs pour le transport, le chauffage, l'industrie, la chimie et la métallurgie, comme le suggérait tout à l'heure M. de Broglie.

Tout ceci représente un effort considérable en hommes et en argent qui conditionne le succès de notre recherche d'une moindre dépendance et doit nous permettre d'utiliser un jour les hydrocarbures non plus comme combustibles, mais uniquement comme matière première.

Ma dernière remarque concerne la crédibilité de l'information sur le problème nucléaire. Sur votre demande, une intense campagne d'information s'est développée ces derniers mois, à laquelle ont participé votre service de presse aussi bien que les journaux, la télévision, la radio ou encore qu'E. D. F. et

le C. E. A. qui ont ouvert leurs portes et leurs dossiers. Pourtant, je constate avec regret que l'on se jette à la figure les avis opposés de savants, leur enlevant ainsi, ce qui est désolant, leur auréole.

Informé, c'est bien, c'est nécessaire, mais sommes-nous tous prêts à recevoir et à comprendre cette question complexe, au point que même des gens avertis se sentent plein d'humilité ?

Alors que faire pour que l'information ne soit pas ressentie dans le public, comme ici par M. Fillioud, comme une propagande ? La solution réside dans la création d'une cour suprême de sûreté indépendante, du type de celle proposée par le groupe U. D. R. à son retour de la conférence mondiale de l'énergie à Detroit, à laquelle je participais.

La composition élargie, allant des techniciens industriels aux universitaires, avec la participation de spécialistes de l'environnement et de la médecine et, éventuellement, de représentants des consommateurs, lui donnerait la crédibilité nécessaire pour rassurer une opinion, minoritaire peut-être, mais certainement inquiète et troublée. Ce serait un avantage considérable même si, en contrepartie, il en résultait, comme aux Etats-Unis, un ralentissement des procédures administratives.

Ce sont là, monsieur le ministre, quelques questions auxquelles je serais heureux que vous apportiez une réponse. Mais, sur l'ensemble du problème, sur les voies que vous avez choisies et que le Gouvernement propose, je vous apporte mon total soutien.

Vous restez, en effet, dans la ligne de l'effort entrepris depuis 1945 et qui n'a abouti que parce qu'il était ambitieux et hardi. C'est pourquoi je conclurai en rappelant ce mot d'André Giraud, administrateur délégué du C. E. A. : « L'enthousiasme peut être tempéré par la raison, peut-être par la prudence, mais gardons-nous de confondre prudence et renoncement. » (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Antagnac.

M. Jean Antagnac. Monsieur le ministre, après les déclarations de mes amis Poperen, Darinot et Fillioud auxquelles je m'associe entièrement, je voudrais laisser de côté les questions d'ordre général qui ont été abondamment traitées dans ce débat, et évoquer à cette tribune une situation locale qui a profondément ému les populations que je représente dans cette Assemblée. Je veux parler du projet d'implantation d'une centrale nucléaire à Port-La Nouvelle. C'est là un exemple qui illustre parfaitement ce qui vient d'être dit par mes collègues socialistes à propos de la non-concentration, de la précipitation, de la carte forcée et qui relève même en ce qui nous concerne dans l'Aude de la tromperie à l'égard des citoyens et de leurs élus. Je m'explique.

Depuis plus d'un an, si ce n'est deux, les échos les plus divers sur l'implantation de centrales sur le littoral du département de l'Aude circulaient dans l'opinion et l'E. D. F. avait organisé de-ci, de-là des colloques tandis que s'effectuaient des forages sur le terrain. Mais, officiellement, les parlementaires intéressés, le sénateur Souquet comme moi-même, n'ont jamais été avisés par les pouvoirs publics de quoi que ce soit et notamment de l'ouverture ou de l'éventualité d'ouverture d'une enquête publique.

Pour être objectif je préciserai qu'il y a quelques semaines, au conseil régional du Languedoc-Roussillon, on nous a distribué une carte des sites et que c'est à ce moment-là seulement que nous avons découvert que Port-La Nouvelle figurait non pas dans les sites envisageables sur lesquels on était censé consulter les assemblées régionales, mais à la rubrique « procédures en cours d'instruction », ce qui signifiait clairement que la décision était déjà prise et que si consultation il y avait elle concernerait les autres sites du Languedoc-Roussillon.

La centrale de Port-La Nouvelle devait donc, aux yeux du Gouvernement, s'implanter sans bruit dans la foulée des projets déjà en cours ! Inutile de dire, monsieur le ministre, que cette manœuvre est une des raisons qui ont conduit le conseil régional à réfuter le plan gouvernemental et à différer tout avis sur l'implantation de centrales dans notre région.

Cela étant dit, sans entrer dans des considérations scientifiques sur un sujet qui, malgré tout ce que nous avons entendu, ne sera pas épuisé ce soir, je voudrais tout simplement mais très nettement vous exposer l'opinion de la population audoise concernée au premier chef dans cette affaire. Choqués autant

que leurs élus par les silences officiels, les Audois se sont préoccupés eux-mêmes depuis des mois de ce problème qui intéresse leur propre existence et celles des générations à venir. Dans leur grande majorité ils protestent vigoureusement contre le fait que, d'une part, cette implantation ait été décidée sans concertation démocratique des populations concernées par les nuisances et les pollutions radioactives et que, d'autre part, certains travaux de forage aient été commencés alors que l'enquête d'utilité publique n'était pas encore ouverte.

Que ce soit la prud'homie nouvelloise, les propriétaires terriens, les commerçants, les logeurs et hôteliers nouvellois, les conchyliculteurs de Leucate, les vignerons du canton de Sigean, l'association de sauvegarde du littoral audois, la grande majorité des municipalités du canton, le conseiller général, de plus en plus nombreux sont ceux qui considèrent, à la suite des multiples réunions d'information tenues tant à l'initiative des responsables d'E. D. F. qu'à celle des associations de défense qui ont fait appel à des hommes de science réputés, que la centrale américaine prévue pour Port-La Nouvelle sera dangereuse pour leur santé et pour celle de leur descendance. En outre, le fonctionnement de cette centrale d'une puissance d'environ 3 600 mégawatts peut causer un préjudice économique énorme à une région aux structures déjà fragiles. Cet autre inconvénient n'est pas négligeable. Des conséquences fâcheuses sont, en effet, prévisibles pour le tourisme balnéaire, particulièrement important à La Nouvelle, La Franqui, Leucate et Gruissan, pour les marins pêcheurs — 250 rôles — et pour les conchyliculteurs qui devront se reconverter. Il suffit pour se convaincre de la réalité de ces nuisances de rappeler les propos tenus au sujet de la centrale de Vendelos en Espagne par les pêcheurs de Cambrils, d'Amella de Mar et d'Ampolla à leurs collègues français de Gruissan et de Saint-Laurent-de-la-Salanque qui leur ont rendu visite.

Autour de cette centrale de 500 mégawatts seulement, toute vie marine a disparu dans un rayon de huit kilomètres.

Les viticulteurs qui, on en conviendra, n'ont pas besoin de cela en ce moment, souffriront de la pollution radioactive — à laquelle la vigne est particulièrement réceptive — des modifications climatiques dont personne ne peut présumer l'ampleur, et des multiples inconvénients du fameux couloir de cinq cents mètres qui traversera le vignoble.

Enfin, de nombreuses personnes attirées par la clémence du climat et les avantages de notre région — chasse, pêche, absence de pollution, donc une certaine qualité de la vie — y ont construit leur maison de retraite; certaines s'approprient à la quitter.

Toute cette population s'émeut, monsieur le ministre, parce que le nombre des habitants, sédentaires ou saisonniers, qui entourent le site sur lequel doit être construite la centrale interdirait cette implantation si l'on appliquait en France les normes de sécurité en vigueur aux Etats-Unis. Voici quelques chiffres : La Nouvelle, classée station climatique depuis 1913, reçoit 30 000 touristes en séjour d'un mois et plusieurs milliers de touristes journaliers et campeurs; elle possède un centre héliomarin de gymnastique corrective réputé, tout cela à un kilomètre et demi de la centrale; La Franqui, à six kilomètres et demi, reçoit de 7 000 à 8 000 touristes; Leucate et Port-Leucate, à dix kilomètres, accueillent de 35 000 à 40 000 touristes saisonniers, plus de très nombreux campeurs et touristes journaliers; Gruissan attire de 8 000 à 10 000 touristes saisonniers; Sigean et toutes les communes avoisinantes — Fitou, Cayes, Peyriac, Portel, Roquefort — sont situées dans un rayon de 15 kilomètres ainsi que Bages, qui verrait sa pêche en étang compromise; Port-Barcarès et, enfin, Narbonne, qui compte 42 000 habitants, se trouvent à moins de vingt kilomètres.

Et c'est au milieu d'un secteur aussi touristique et aussi peuplé qu'on implanterait une centrale nucléaire dont la population concernée pense, malgré vos propos qui se veulent rassurants, qu'elle servirait de cobaye — certains Audois vous ont d'ailleurs écrit récemment à ce sujet, monsieur le ministre.

Le choix du site lui-même est contestable. Il s'agit en effet d'une partie du littoral où les courants Grévy et Levant, que les Romains connaissaient déjà, mais qu'E. D. F. paraît ignorer ramènent tout à la côte. Comment en serait-il autrement avec les eaux chaudes, chlorées et triticiées des rejets?

En résumé, monsieur le ministre, que ce soit dans l'Aude ou dans le proche Hérault — qui intéresse notre ami M. Bayou — nos populations ne refusent pas l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Mais à La Nouvelle, comme à Sérignac ou à Valras, elles n'acceptent pas les conditions de déroulement du programme nucléaire actuel, si nocif pour nos stations balnéaires.

A Port-la-Nouvelle, vous le savez, une très large majorité refuse cette implantation, comme l'a montré un référendum organisé récemment et qui s'est traduit par 72 p. 100 d'opposition au projet. Référendum sans valeur légale, dira-t-on; sans doute, mais qui reflète sans équivoque l'opinion générale.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, le point de vue psychologique a son importance et je ne peux manquer, avant de terminer, de vous poser cette question qui, dans le Midi, soyez-en certain, est sur toutes les lèvres: pourquoi cette implantation sur les plages audoises ou, demain, héraultaises, au sable fin et doux, ces plages où le rivage en très faible pente offre la plus grande sécurité pour les enfants et la tranquillité pour les parents? Pourquoi donc une centrale sur ces plages et non point, par exemple, dans un secteur comme celui de Deauville ou de Trouville?

Et s'il ne vous est pas possible de donner une réponse à cette question, sans doute pourriez-vous répondre à la suivante: qu'en est-il exactement des intentions du Gouvernement en ce qui concerne Port-la-Nouvelle?

La population de l'arrondissement de Narbonne a le droit de savoir. Cela paraît être la condition première d'une véritable concertation. La population concernée, consciente de la gravité du problème, examinera en temps opportun la suite appropriée qu'il conviendra de réserver à la décision que vous prendrez.

Dans cette perspective, je tiens à dire que les légitimes intérêts de cette population, comme les conditions de survie de notre beau littoral figurent plus que jamais parmi les soucis majeurs des élus socialistes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**Mme le président.** La parole et à M. Cornel, dernier orateur inscrit.

**M. Pierre Cornel.** L'ère nucléaire ne commence pas en 1975. Faut-il le rappeler aux détracteurs de l'énergie atomique, les premiers brevets qui couvraient la concession des armes, mais aussi la production d'énergie, étaient déposés le 5 mai 1939, par le C.N.R.S. et la totalité des stocks d'eau lourde étaient achetés en mai 1940 par le gouvernement français?

Malheureusement, c'est à l'image d'une arme de terreur qu'à long temps été associée l'énergie atomique. Et, du fait même de la guerre mondiale, la France, occupée, a subi un retard qu'elle a brillamment rattrapé depuis, pour des utilisations militaires mais aussi pacifiques.

Il y a vingt ans, c'était le plan Louis Armand, pour nous libérer des incertitudes du pétrole, par l'énergie nucléaire. Pourquoi hésiter aujourd'hui, alors que le pétrole est devenue une denrée si coûteuse!

Pour réaliser sa force de frappe, la France a dû construire Pierrelatte et à cette heure tardive, nous ne relançons pas la discussion sur la paternité de ce centre. Il a été construit pratiquement grâce à la volonté de M. Robert Galley, aujourd'hui ministre de l'équipement. Enfin, commencent les travaux du complexe du Tricastin, indispensables à notre approvisionnement en énergie.

Quels que soient les espoirs en d'autres formes d'énergie pour l'an 2000, il est surprenant de constater que certains prônent, en fait, le retour à une économie sans progrès en énergie. Il serait facile d'en appeler alors à nos ménagères et à nos travailleurs!

Hors de toute démagogie, nous savons qu'il n'est d'autre recours que l'énergie nucléaire, tout le débat aujourd'hui le prouve. Nous devons saluer nos savants, nos ingénieurs, nos techniciens qui ont appris à la maîtrise pour la mettre démocratiquement à la disposition de notre prospérité économique et sociale.

Je comprends l'émotion de quelques-uns, face aux risques de l'atome. Devant le déferlement passionnel suscité par des écologistes, parfois plus soucieux de politique que de défense de la nature, je dois apporter à cette tribune le témoignage de l'élu d'une région où ont été implantées, et fonctionnent depuis plusieurs années, des installations nucléaires. C'est un fait permanent, chaque jour vérifié, que les populations de ma région ont appris à vivre sereinement avec l'atome. Il contribue à garantir leur niveau de vie, et l'atmosphère de cette région est toujours plus pure que celui des grandes villes. Fait important, aucune collectivité locale de la vallée du Rhône moyen n'a demandé l'arrêt du fonctionnement des installations ou leur départ. Bien au contraire, des élus se disant adversaires du nucléaire font des efforts désespérés pour obtenir l'implantation d'une centrale!

**M. André-Georges Voisin.** Tiens!

**M. Pierre Cornet.** Les dangers de la radioactivité, des déchets et de la pollution, ne peuvent être niés. Nous en tenons compte et nous savons les dominer. Mais qu'ils ne servent pas de prétexte à un affolement systématique de l'opinion.

Lorsqu'on se trouve à la croisée des chemins et qu'on doit abandonner la facilité, c'est une attitude de pionnier qu'il faut adopter : le pionnier de l'espace a bien réussi. Pourquoi celui de la nouvelle ère industrielle n'en ferait-il pas autant ?

Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous le dire, monsieur le ministre, à l'occasion de la discussion budgétaire, il faut rassurer nos populations en leur ouvrant très largement toute l'information. Il faut également qu'elle puisse tirer un légitime avantage de l'installation de centrales. On peut déjà être sûr que la venue de techniciens hautement qualifiés et relativement bien rémunérés aura un effet stimulant sur l'environnement local et son expansion économique.

Dans le prolongement des décisions du comité interministériel du 30 juillet 1974, une programmation des investissements publics doit être mise en place chaque fois qu'une centrale sera construite afin que, entre autres choses, nos communes adaptent leurs équipements sans surcharger les finances locales. Elles doivent pouvoir disposer des moyens de faire face aux besoins sociaux résultant de concentrations de main-d'œuvre pendant plusieurs années.

Engagez, monsieur le ministre, la réforme de la sous-traitance ; encouragez, par tous les moyens financiers et réglementaires dont vous disposez le développement ou l'implantation de petites et moyennes entreprises, spécialisées dans des activités telles que la construction mécanique, les équipements de mesure ou la chaudronnerie. Vous contribuerez ainsi à résoudre l'angoissant problème de l'emploi des jeunes et de leur maintien dans leur terroir. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Madame le président, mesdames, messieurs, à cette heure fort tardive il m'appartient de répondre aux questions qui ont été soulevées par les uns et par les autres et de clore le débat sur la politique de l'énergie.

Je m'efforcerai de répondre à chacun, tout en tenant compte des répétitions, mais je me limiterai à l'essentiel, laissant de côté, je le dis à l'avance, tout ce qui concerne les cas particuliers, tel le choix des sites qui ne relèvent pas de notre débat ; j'ai pris note des préoccupations qui m'ont été exprimées au sujet des implantations des centrales nucléaires. Je ferai procéder à des enquêtes précises et au besoin je transmettrai les réponses aux intéressés.

Le premier orateur a été M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Qu'il me permette d'abord de lever une équivoque qui m'a paru planer sur les décisions du Gouvernement.

J'ai, en effet, au cours de mon intervention, dit que le Gouvernement avait pris des décisions pour les années 1976 et 1977, mais qu'au-delà aucun engagement concernant les commandes de centrales nucléaires n'était pris et que les décisions pour 1978 et 1979 interviendraient le moment venu. Ce n'est pas nouveau ! Le Gouvernement n'a pas, ce matin, délibéré sur ces questions ; ce sont là des faits que j'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises en d'autres enceintes.

Nous nous sommes fixé des objectifs pour 1985 et nous avons tracé des orientations. J'ai dit que la commission de l'énergie, que j'ai installée récemment, travaillait sur ces questions, qu'elle allait me soumettre ses conclusions, que le Commissariat au Plan les examinerait, qu'il ferait, lui aussi, des propositions, que le Parlement en délibérerait et que le Gouvernement déciderait finalement en fonction de toutes ces délibérations. J'ai dit aussi qu'il comptait avancer avec prudence et que les engagements seraient pris au fur et à mesure des besoins.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a par ailleurs soulevé la question des filières.

Devons-nous nous tourner vers d'autres filières, que nous ne réalisons pas encore en France ? Il a parlé en particulier de l'eau lourde.

Les filières à l'eau lourde ont été étudiées par les techniciens français. Je précise toutefois que si nous suivons toujours avec beaucoup d'attention tout ce qui se fait à l'étranger, il n'en reste

pas moins que ces filières ont connu des difficultés à leurs débuts et que l'expérience que l'on en a actuellement est beaucoup moins probante et moins complète que celle qui existe sur les filières à eau pressurisée.

**M. André-Georges Voisin.** M. Servan-Schreiber n'a pas de chance !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** M. Servan-Schreiber a aussi passé en revue les besoins de différents pays en capacités de retraitement. Je lui rappelle que la France possède sans conteste en ce domaine, avec les installations de La Hague dont on a beaucoup parlé, une avance sérieuse ; il semble bien qu'elle dispose pour l'avenir des capacités de retraitement dont elle a besoin.

Je partage tout à fait son opinion au sujet de la nécessité d'informer l'opinion publique, par de vastes débats, sur la politique électronucléaire de la France et de tout mettre en œuvre pour que cette politique recueille de la part des Français l'adhésion la plus large possible. C'est bien dans cette voie que nous sommes engagés.

Il m'a aussi proposé la création d'une commission nationale paritaire qui examinerait tous les problèmes posés par la mise en place, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire. Peut-être serait-il bon, pour aller à sa rencontre sur ce terrain, que j'explique plus longuement ce que j'attends du conseil supérieur dont j'ai parlé cet après-midi. L'intention du Gouvernement est de constituer une instance plus largement ouverte que celle qui existe actuellement, et où les élus, les responsables et les techniciens pourront se retrouver pour examiner tout ce qui concerne la sécurité et le développement de l'énergie électronucléaire en France. Ce remaniement du conseil supérieur interviendra très rapidement, avant cet été. Mais je crois, à la différence de M. Servan-Schreiber, qu'au lieu d'être chargé d'une mission limitée dans le temps, cet organe doit être permanent. Quant à son fonctionnement, je précise que ses rapports devront être publiés pour servir de base aux délibérations du Gouvernement et aux débats publics auxquels participeront les responsables politiques dans les assemblées parlementaires.

**M. André-Georges Voisin.** Cela se fera au détriment du Parlement.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai écouté M. Poperen avec beaucoup d'attention, et, bien qu'il ne soit pas à l'objet du débat, je ne peux pas accepter ce qu'il a dit à propos de la C. I. I. et d'Honeywell-Bull.

Il ne s'agit nullement de placer la C. I. I. sous la tutelle américaine, mais de regrouper les capacités de l'industrie informatique française. En effet, la nouvelle société sera à majorité et à direction française.

La position de M. Poperen n'était guère confortable, puisque après avoir admis la nécessité du développement électronucléaire de la France, il s'est déclaré hostile à la politique menée par le Gouvernement. Concilier ces deux positions n'était évidemment pas facile.

Je l'ai pourtant entendu faire une sorte d'apologie de la politique énergétique du Gouvernement, et, bien que telle n'ait pas été son intention, je tiens tout de même à l'en remercier.

En effet, que ce soit dans le domaine de la production charbonnière, dont le Gouvernement a pris les moyens d'assurer la révision en hausse, qu'il s'agisse de l'accroissement de la production de gaz naturel pour lequel le conseil central de planification a fixé des objectifs de doublement pour 1985, ou encore du développement de l'énergie hydraulique, dont une commission, nommée à mon initiative, examine toutes les possibilités là où elles existent et à condition que son exploitation soit économiquement rentable, M. Poperen est allé tout à fait dans le sens de la politique que nous menons.

Je partage également les préoccupations qu'il a exprimées en ce qui concerne les assurances, les garanties nécessaires, la maîtrise de la technique et la protection de l'environnement. Que M. Poperen soit convaincu que le Gouvernement est décidé à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

M. Coulais, qui connaît bien cette question, puisqu'il a été le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'énergie, estime que le Gouvernement a fait un choix raisonnable et prudent et il a dégagé les besoins nationaux.

Il a ensuite présenté quatre remarques portant sur la prudence nécessaire, la vigilance, la qualité et l'information.

En ce qui concerne l'approvisionnement en uranium, le Gouvernement étudie la possibilité de mettre en place, dès que possible, la deuxième usine d'enrichissement de l'uranium.

J'ai, par ailleurs, retenu ses suggestions relatives au renforcement futur du service central de sécurité des installations nucléaires.

M. Baillot a d'abord déclaré que ce débat était attendu depuis longtemps, puis il a critiqué le fait qu'il vienne après d'autres débats qui se sont déroulés dans les régions. Je suis d'ailleurs à peu près certain que, si nous avions adopté la démarche inverse, il aurait affirmé qu'il fallait d'abord interroger les régions. Pour ma part, soucieux des responsabilités locales, j'estime qu'il était bon qu'avant que ne s'engage le débat parlementaire, les régions fussent consultées sur les implantations et appelées à donner leur avis.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, si nous nous référons aux autres pays du monde, nous constatons que nous ne sommes pas du tout en retard, bien au contraire.

M. Baillot m'a demandé, d'autre part, si le Gouvernement était prêt à mettre le prix pour garantir la sécurité des installations. C'est là un point très important, et le Gouvernement fera en sorte que des questions financières ne puissent en rien nuire à la recherche de la plus grande sécurité.

Et puisque M. Baillot a mis en cause les régimes capitalistes, je lui indique — sans qu'il y ait dans mon propos la moindre trace de critique — que je suis prêt à comparer les mesures de sécurité prises dans les centrales nucléaires françaises et celles qui sont prises dans des centrales analogues dans les pays socialistes. Je suis convaincu que nous supporterons aisément la comparaison.

Nous avons d'ailleurs noué des contacts avec des pays non capitalistes, et c'est ainsi que nous avons reçu tout récemment le ministre de la normalisation de l'Union soviétique qui s'est intéressé à nos normes de sécurité et qui a étudié l'éventualité d'une harmonisation des mesures de sécurité prises dans nos pays respectifs.

Quant à l'expression « filière américaine », je vous prie, monsieur Baillot, de la rayer de votre vocabulaire. Framatome n'est pas une société à majorité américaine puisque la société Westinghouse ne dispose que de 45 p. 100 des parts.

**M. Louis Baillot.** 5 p. 100 de plus que tout à l'heure !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Vous avez pu noter, à l'occasion de certaines élections, que quelques pour cent de plus ou de moins peuvent parfois faire une très grosse différence. (Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. Louis Baillot.** Je n'ai pas dit qu'on n'arriverait pas à 51 p. 100 !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Je répondrai très brièvement à M. Herzog, et il m'en excusera, car nous avons l'habitude d'évoquer ensemble tous ces problèmes dans d'autres enceintes. Il a traité de diverses questions, et notamment de la part de l'électricité, de l'information et des plans quinquennaux. Il sait l'importance que j'attache à ces problèmes et tout l'intérêt que j'accorderai aux suggestions qu'il a présentées.

De l'intervention de M. Robert Fabre, je dois avouer franchement que je n'ai pas retenu grand chose.

Quelques contradictions, lorsque, par exemple, il a affirmé que ce débat n'était pas celui qu'il souhaitait et que les publications auxquelles le Gouvernement a procédé n'étaient pas celles qu'il convenait de faire.

Quant à ses réflexions sur l'hydrogène je lui demande de procéder à des vérifications techniques qui lui montreront que l'hydrogène n'est pas une source d'énergie, mais un vecteur.

**M. Robert Fabre.** Vous êtes en contradiction avec vous-même car ce n'est pas ce que vous avez écrit !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai relevé aussi quelques inexactitudes, lorsque, par exemple, il a déclaré que les recherches en mer d'Iroise n'auraient jamais eu lieu sans la crise de l'énergie. Pourquoi ces recherches n'ont-elles pas été entreprises plus tôt ? Parce qu'il y a encore deux ans, les techniciens de l'industrie pétrolière ne permettaient pas de lancer des recherches en mer à une telle profondeur.

J'ai relevé aussi dans son intervention quelques lieux communs sur les bénéfices excessifs que réaliseraient certaines sociétés. Je lui conseille à ce sujet d'examiner les bilans publiés en Bourse. Mais peut-être lui faut-il encore un peu de temps avant de manier avec plus de facilité le vocabulaire du programme commun.

M. Schloesing a formulé plusieurs suggestions et propositions que j'ai écoutées avec beaucoup d'intérêt. En souhaitant qu'aucune solution extrême ne soit prise et que l'on adopte une politique souple et flexible, je crois qu'il a fait entendre la voix de la sagesse.

Je ne répondrai pas en détail — il m'en excusera — à tous les propos qu'il a tenus. Je lui rappelle simplement qu'en ce qui concerne la récupération des pertes de chaleur, il ne faut pas penser uniquement aux centrales nucléaires. Des travaux sont en cours en ce qui concerne la récupération de la chaleur, car il n'y a pas que les centrales qui en perdent. Dans une automobile, par exemple, c'est près des trois quarts de l'énergie qui sont perdus. En matière de consommation énergétique, les pertes sont donc souvent très importantes.

D'autre part, je fournirai à M. Schloesing tous les renseignements qu'il souhaite en ce qui concerne les carburants des centrales, le développement des carburants sous contrôle français et les responsabilités des licenciés.

M. Magaud a fait un exposé très clair, très précis et très intéressant, ce dont je le remercie, de ses conceptions relatives au développement électro-nucléaire de la France, et il a souhaité que soient poursuivies les recherches et les travaux sur les énergies classiques et sur les énergies nouvelles.

M. Gosnat a poursuivi le débat du 18 décembre dernier. Je pensais que nous avions, ce jour-là, épuisé le sujet, mais il a présenté à nouveau les mêmes arguments au sujet des compagnies pétrolières.

Je tiens simplement à lui faire observer que, depuis le débat du 18 décembre, des mesures ont été prises. La commission Lauré a été mise en place ; des études sont en cours en ce qui concerne la fiscalité pétrolière, et M. Fourcade en a parlé hier à l'Assemblée nationale ; des accords sont intervenus en ce qui concerne le statut des gérants libres des stations-service.

Je rappelle également à M. Gosnat que les prix ont baissé le 1<sup>er</sup> avril. En tout état de cause, le Gouvernement surveille de très près le mouvement des prix du pétrole qui sont d'ailleurs liés étroitement aux variations du cours du dollar.

Enfin, M. Gosnat nous a expliqué qu'il fallait augmenter le prix du pétrole à la production, c'est-à-dire le payer plus cher, et, en même temps, le baisser à la consommation. Voilà qui rappelle la fameuse politique du blé cher et du pain bon marché. (Très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. Fillioud, c'est un peu Dr Jekyll et Mr Hyde. Il a une personnalité à l'Assemblée nationale et une autre à l'assemblée régionale, et il est fort intéressant d'entendre les deux.

**M. Georges Fillioud.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Volontiers, monsieur Fillioud.

**Mme le président.** La parole est à M. Fillioud, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Georges Fillioud.** Je ne peux pas vous permettre, monsieur le ministre, de reprendre cette assertion de M. de la Verrillière qui est totalement dénuée de fondement.

J'ai dit et je répète de la manière la plus claire, et le compte rendu des débats en fera foi, que la position que j'ai exprimée au nom du groupe socialiste à l'Assemblée nationale est strictement identique à celle qui a été prise par les socialistes au conseil régional Rhône-Alpes.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** L'Assemblée aura apprécié l'idée que vous vous faites de la cohérence.

Dans votre intervention, vous avez déclaré que l'Assemblée n'était pas consultée, que son pouvoir de décision était bafoué et qu'un vote était nécessaire.

Je vous conseille de relire la Constitution qui indique très clairement ce qui est du domaine de la loi, et qui relève donc de l'Assemblée nationale, et ce qui n'en est pas.

**M. Georges Fillioud.** La Constitution n'interdit pas au Gouvernement de demander un vote à l'Assemblée nationale !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Monsieur Fillioud, je vous ai écouté avec beaucoup de patience ; je soumettrai la vôtre à une moins longue épreuve. Mais je vous prie de m'écouter.

A qui ferez-vous croire que sur un tel sujet on pourrait procéder à un vote ? Peut-on voter sur un programme nucléaire de vingt ans ? Quelqu'un vous a tout à l'heure répondu par avance que le Gouvernement s'y refuserait. On ne peut tout de même pas décider par un vote du nombre de centrales à construire dans les vingt prochaines années. Ce serait aussi absurde que de demander chaque année au Parlement de fixer le montant des investissements à engager par E. D. F.

Ce n'est pas là le travail de l'Assemblée. En revanche, il lui appartient d'engager un débat d'orientation sur la politique de l'énergie.

Vous avez tout à l'heure, monsieur Fillioud, parlé pendant vingt minutes. Or, sur ces vingt minutes, vous en avez consacré dix-neuf à la critique et une aux propositions. L'Assemblée fera le bilan. Vous vous êtes contenté de demander, à la fin de votre exposé, la création d'une agence qui soit, avez-vous dit, indépendante des pouvoirs publics. Mais qu'appellez-vous une agence indépendante des pouvoirs publics ? La mission des pouvoirs publics n'est-elle pas précisément d'assurer les libertés de la nation et de faire en sorte que les décisions prises concourent à l'intérêt général ?

M. Voisin a rappelé fort justement tout ce que nous devons à nos chercheurs et à nos travailleurs, et je l'en remercie.

**M. Louis Baillet.** Nous l'avions fait avant lui !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai écouté avec beaucoup d'attention les suggestions qu'il a faites en ce qui concerne le bassin de la Loire, et notamment au sujet des tours de refroidissement qui sont, en effet, disgracieuses et qui, dans cette région particulière, pourraient être remplacées. Je demanderai qu'une étude soit entreprise sur ce sujet et je lui en communiquerai les résultats.

De même, monsieur Chassagne, les études seront poursuivies en ce qui concerne les sites hydrauliques par la commission que j'ai mise en place. Les crédits affectés aux recherches sur les énergies nouvelles et l'hydrogène seront maintenus et augmentés afin d'avancer dans ce domaine à un rythme aussi rapide que possible.

M. Rickert et Hausherr ont évoqué les problèmes de l'Alsace. Actuellement, une concertation internationale a lieu à propos du fossé rhénan. J'ai pris note de leurs suggestions comme de leurs préoccupations.

M. Mesmin a soulevé de nombreux problèmes que je ne peux reprendre en détail. Au demeurant, il a bien voulu reconnaître que j'avais par avance apporté certaines réponses.

Une partie essentielle de son intervention traitait de l'eau chaude perdue. Dans le rapport qu'il a établi, il mettait en cause les objectifs que nous nous sommes fixés pour 1985 en demandant quelle pourrait être la part de récupération de l'énergie ainsi rejetée.

Le Gouvernement partage cette préoccupation et certaines expériences seront menées à Eurodif et au Bugey. J'ai demandé à un groupe de travail d'étudier très attentivement cette affaire et je ne manquerai pas de publier ses conclusions.

Je suis convaincu, moi aussi, que des récupérations très substantielles peuvent être obtenues dans ce domaine. Je doute pourtant qu'en 1985 leur part apparaisse très significative dans nos ressources énergétiques et en tout cas, étant donné les délais nécessaires, elle ne pourrait intervenir, au mieux, avant 1980. Néanmoins, pour l'avenir, nous devons poursuivre dans cette voie. La recherche continuera. J'en communiquerai les résultats à M. Mesmin.

M. de Bennetot s'est exprimé avec beaucoup de compétence — et pour cause — sur la politique nucléaire, après nous avoir parlé de ses espoirs dans les recherches en mer d'Iroise.

Les sondages viennent de commencer et nous espérons qu'ils seront positifs. Mais, en tout état de cause, nous ne pouvons qu'en attendre une couverture très partielle de nos besoins en énergie, et il ne l'ignore pas.

Pour le surplus, nous envisageons de construire une seconde usine d'enrichissement de l'uranium ; nous entendons fortifier, développer notre technologie ; quant aux combustibles nucléaires, plusieurs entreprises en fabriquent ou envisagent d'en fabriquer. Toutes sont sous contrôle français, c'est-à-dire à majorité française.

Pour l'essentiel, l'intervention de M. Darinot a porté sur des sujets particulièrement techniques. Je ne peux le suivre sur ce terrain et engager ici un débat de cette nature.

Il nous a présenté une vision quelque peu apocalyptique des choses que je voudrais ramener à de plus justes proportions.

Il est vrai que le plutonium 239 est un produit radiotoxique. Mais M. Darinot sait comme moi qu'il l'est huit mille fois moins que le radium 226, par exemple, qui existe depuis bien longtemps. Ce n'est donc pas une fantastique novation.

D'ailleurs, la réglementation relative au plutonium est extrêmement sévère et les normes fixées, les contraintes imposées sont considérables. Si on décidait d'imposer pour la consommation du tabac, par exemple, une marge de sécurité aussi grande que celle imposée en matière de contamination par le plutonium en ce qui concerne le cancer, le consommateur ne devrait pas fumer plus d'une cigarette par jour.

**M. Emmanuel Hamel.** Ce serait excellent !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** C'est assez démontrer la sévérité de la réglementation en matière d'utilisation du plutonium.

Quant aux rejets de césium 137, ils apportent un supplément négligeable à la radioactivité naturelle.

Nous pourrions, évidemment, instaurer un débat technique. Je ne le ferai pas ici, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas l'ouvrir ailleurs avec les techniciens, je l'admets parfaitement.

Je retiendrai surtout de votre intervention, monsieur Darinot, que vous ne contestez nullement la nécessité d'un développement nucléaire, mais vous demandez que toutes les précautions soient prises pour en assurer la maîtrise et pour éviter tous risques.

Je vous comprends parfaitement. D'ailleurs, les débats sur ce sujet, au niveau technique, seront largement ouverts et le Gouvernement entend bien que toutes les précautions soient prises afin que rien ne puisse mettre en danger la vie des générations présentes et futures dont nous avons le devoir de nous préoccuper, tant au point de vue de leur santé, de leur développement que de leur mode de vie.

Sur ce point, il nous faut concilier les nécessités du développement de nos sources d'énergie, notamment nationales, et les précautions qu'il appelle.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Plusieurs orateurs ont apporté de nouvelles précisions.

C'est ainsi que M. Rolland a expliqué les besoins du développement et a démontré à l'Assemblée le rôle que devait jouer le Gouvernement en matière de décision. Je l'en remercie.

M. de Eroglie a situé le débat sur le double plan économique et politique. Il a montré qu'à l'évidence nous n'allions pas sortir rapidement de la crise dans laquelle nous étions entrés du fait de l'augmentation brutale du prix du pétrole. Il a exprimé son inquiétude quant aux possibilités de développement et de recherche des sociétés pétrolières et quant au niveau des prix. Le Gouvernement suit l'évolution des prix avec une grande attention et il entend la répercuter dans un sens comme dans l'autre, ainsi qu'il l'a démontré le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Sans répondre à la question précise que m'a posée M. Mauger, je puis l'assurer que je partage son sentiment sur la nécessité de satisfaire les besoins de la population et, en même temps, de conserver la prudence qui doit être la règle dans le développement de notre politique électronucléaire.

M. Lucas est revenu sur les ressources charbonnières. Aussi bien à l'Assemblée qu'au Sénat, j'ai exposé, au cours de nombreux débats, quelle était la politique du Gouvernement en la matière. Je n'ai donc rien à ajouter sur ce point.

De l'exposé de M. Chambon, j'ai particulièrement retenu la nécessité de poursuivre les recherches et les travaux sur le dessalement, technique qui peut trouver des débouchés dans un certain nombre de pays, notamment au Proche-Orient.

M. Hamelin a parlé de l'hydraulique avec beaucoup de compétence. Il est vrai qu'il participe aux travaux de la commission que j'ai créée sur ce sujet et dont j'attends les conclusions avec un grand intérêt.

Il m'a posé trois questions auxquelles je répondrai brièvement.

La première concerne le programme 1985 : j'ai déjà répondu.

En ce qui concerne l'uranium enrichi, nous disposons d'un stock important, de l'ordre d'un an et demi. Effectivement le complexe de Pierrelatte peut, le cas échéant, offrir certaines possibilités par les usines basses et, de surcroît, à partir de 1979, Eurodif sera partiellement en exploitation et totalement à partir de 1980. Nous prendrons les mesures nécessaires pour développer notre production d'uranium enrichi suivant nos besoins.

Enfin, sa troisième question était relative au gisement intellectuel. Comme il a raison ! Là aussi, la richesse en hommes est la condition nécessaire du développement. Il constatera, dans le prochain budget, que le recrutement des chercheurs, c'est-à-dire le développement de notre richesse en hommes, marquera un progrès par rapport à 1975.

Enfin, je remercie M. Cornet qui nous a fait part d'une expérience fort intéressante.

Mesdames, messieurs, nous voilà donc au terme du débat sur notre politique de l'énergie. Ce débat avait pour objet une double information : l'information du Parlement par le Gouvernement et l'information du Gouvernement par le Parlement.

Pour le premier terme, je pense que vous aurez retenu de mon exposé et des réponses que j'ai apportées à vos questions que le Gouvernement a la volonté d'informer les responsables et les élus et, à travers eux, la nation.

Pour le Gouvernement, ce débat a été très utile et d'abord parce qu'il lui a apporté une indication extrêmement importante : aucun intervenant n'a demandé l'arrêt du programme électronucléaire français. Ainsi s'est exprimé le sens de la responsabilité collective de l'Assemblée : chacun ici ressent la nécessité pour la France de développer son programme électronucléaire. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Certes des préoccupations se sont exprimées, des questions ont été posées sur le niveau de ce développement — ce qui était normal — sur la sûreté, sur notre niveau d'indépendance, sur les directions de notre politique électronucléaire.

Ces préoccupations sont aussi celles du Gouvernement. Il entend bien y répondre, comme il entend bien que le développement électronucléaire soit mené avec sécurité, pour les Français et avec le souci de l'indépendance de la France.

Mesdames, messieurs, les indications que je retire de ce débat me montrent que, comme je le souhaitais au début de mon exposé liminaire, il a été utile pour l'Assemblée, il l'a été pour le Gouvernement et, par conséquent, pour la France et les Français. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. Le débat est clos.

— 2 —

#### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1642, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu de M. Guillod un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi portant extension de l'allocation de logement aux départements d'outre-mer (n° 1600).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1640 et distribué.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, première séance publique.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 1563, d'orientation en faveur des personnes handicapées (rapport n° 1621 de M. Jacques Blanc, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Discussion du projet de loi, n° 1481, modifiant et complétant certaines dispositions de droit pénal (rapport n° 1616 de M. Gerbet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 15 mai, à trois heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMONO TEMIN.

Erratum

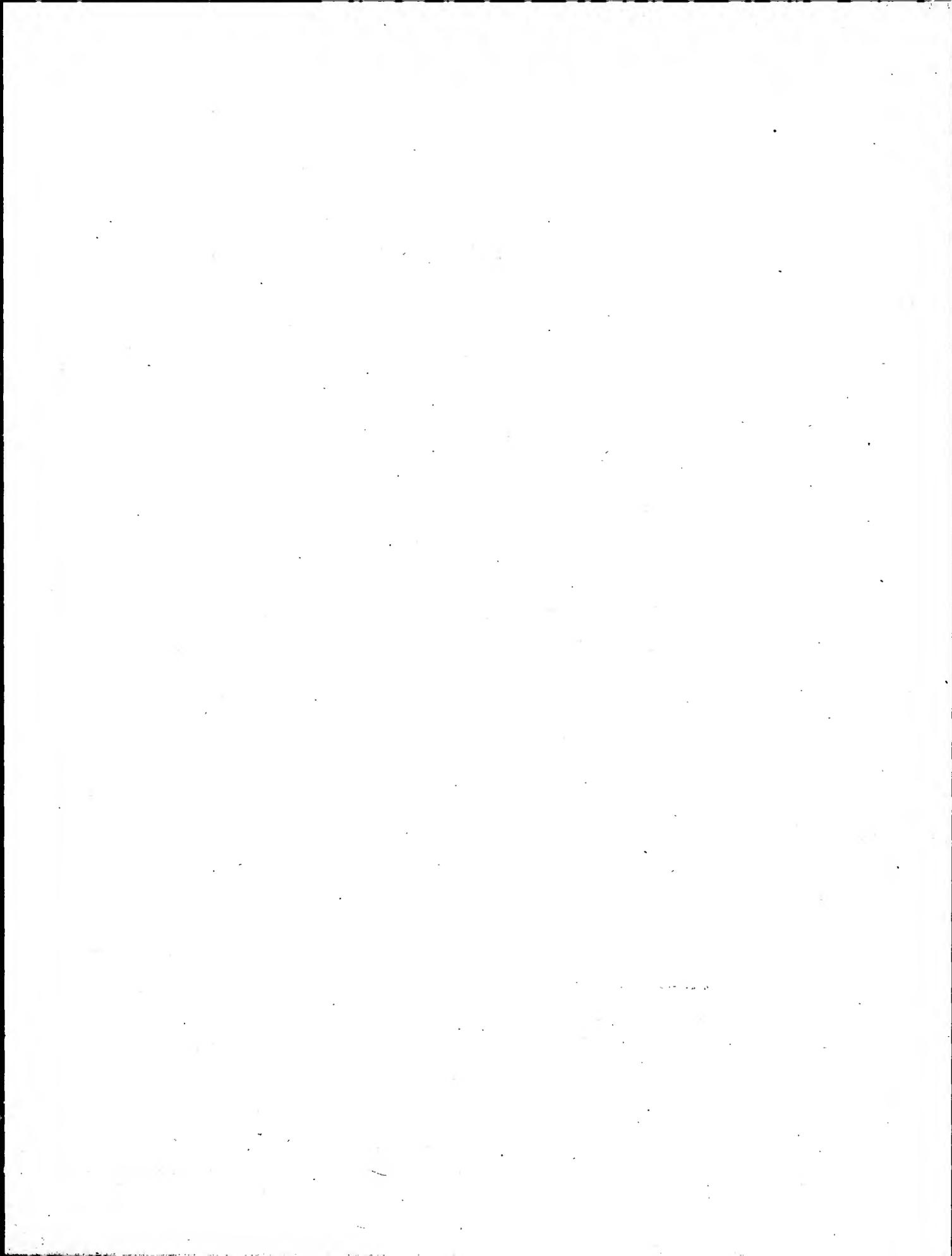
au compte rendu intégral de la deuxième séance du 11 avril 1975.

— 2 —

#### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 1616, 2<sup>e</sup> colonne, rétablir ainsi le 9<sup>e</sup> alinéa :

« J'ai reçu de MM. Graziani et Palewski une proposition de loi tendant à faire entrer la totalité des immeubles H. L. M. construits par les offices départementaux des départements créés par la loi du 10 juillet 1964, portant réorganisation de la région parisienne, dans le patrimoine des offices départementaux d'H. L. M. des nouveaux départements. »



# QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

## RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

### QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

*Armée (adaptation de structures et d'organisation et revalorisation de la condition militaire).*

19715. — 14 mai 1975. — **M. Le Theule**, qui se félicite des déclarations faites par M. le Président de la République et par M. le Premier ministre quant à la poursuite de la politique de défense de la France, demande à **M. le ministre de la défense** d'indiquer : 1° les adaptations de structure et d'organisation qu'il envisage de retenir pour rendre les forces terrestres, aériennes et maritimes mobiles et disponibles ; 2° l'ensemble des mesures qu'il fera inscrire dans le budget prochain pour améliorer la condition des personnels, celles qu'il prévoit sur le plan réglementaire pour modifier les déroulements de carrière et rétablir la situation des militaires dans l'ensemble de la fonction publique.

*Défense nationale (politique envisagée à la suite des déclarations officielles).*

19718. — 14 mai 1975. — **M. Villon** expose à **M. le ministre de la défense** que différentes déclarations officielles prévoyant l'emploi éventuel de l'arme nucléaire, dite tactique, « dans une situation où le rapport des forces conventionnelles nous serait défavorable » (ce qui signifie que la France prendrait la responsabilité de déclencher la guerre atomique) et d'autres déclarations concernant l'intégration des forces armées françaises dans la stratégie et dans le dispositif de l'O.T.A.N. ou concernant la constitution d'une communauté européenne des armes nucléaires ne peuvent qu'inquiéter les citoyens soucieux de la sauvegarde de l'indépendance nationale et de la paix. Il lui demande d'exposer la politique qu'il entend suivre et sa conception de la défense nationale.

### QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

- « 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;
- « 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;
- « 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

### QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

*Examens, concours et diplômes (équivalence avec le baccalauréat du B. E. P. - Commerce).*

19678. — 15 mai 1975. — **M. Boscher** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'anomalie qui existe en ce qui concerne la valeur reconnue au brevet d'études professionnelles (commerce) délivré, après deux ans d'études, par les C. E. T. Le titulaire de ce brevet a en effet la désagréable surprise d'apprendre qu'en matière d'accès au concours de recrutement d'agents de la fonction publique, ce diplôme est assimilé au B. E. P. C. et non au baccalauréat. Il a dès lors le sentiment qu'il a poursuivi deux années d'études après le B. E. P. C. sans en tirer aucun avantage et que ces années sont des « années perdues ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre en liaison avec **M. le secrétaire d'Etat** à la fonction publique afin d'obtenir une revalorisation dudit brevet.

*Assurance-vieillesse (validation des versements anciens aux assurances sociales pour lesquels les assurés ne peuvent faire la preuve).*

19679. — 15 mai 1975. — Comme suite à la réponse de **M. le ministre de la santé publique** et de la sécurité sociale en date du 1<sup>er</sup> novembre 1973, à une question écrite, **M. Michel Boscher** demande à **M. le ministre du travail** quelles solutions ont été envisagées pour que les personnes ayant cotisé aux assurances sociales obligatoires, mais ne pouvant justifier du versement des cotisations pour leurs périodes de salariat anciennes, en raison de faits de guerre, bénéficient néanmoins des pensions et retraites vieillesse qui leur sont dues pour ces années.

*Voyageurs, représentants, placiers (limitations aux clauses de non-concurrence en cas de licenciement pour raisons d'ordre économique).*

19680. — 15 mai 1975. — **M. Buron** expose à **M. le ministre du travail** qu'un représentant avait conclu avec son employeur un contrat comportant une clause de non concurrence. En cas de rupture du contrat de travail, même si cette rupture intervenait à la suite d'un licenciement, cette clause prévoyait que l'intéressé ne pourrait exercer la même activité professionnelle dans trente départements français qui étaient précisés. A la suite de son licenciement pour raison d'ordre économique, le représentant licencié s'est inscrit à l'Agence nationale pour l'emploi. Celle-ci lui a offert un emploi correspondant à sa spécialité professionnelle et dans un des départements où il ne peut exercer en raison de la clause de non concurrence précitée. Il lui demande si, en cas de refus de cette offre, l'intéressé peut continuer à prétendre aux indemnités de chômage. Il souhaiterait surtout savoir si de telles clauses de non concurrence ne lui paraissent pas abusives, surtout dans la conjoncture présente de l'emploi. En effet, si la clause de non concurrence paraît normale pour défendre les intérêts des employeurs s'il s'agit du départ volontaire de salariés, par contre, en cas de licenciement et surtout pour des raisons d'ordre économique, elle a un caractère léonin indiscutable. Il lui demande s'il n'estime pas que des dispositions à caractère législatif pourraient intervenir pour limiter avec précision les modalités des clauses de non concurrence prévues dans certains contrats de travail.

*Français musulmans (statut social des anciens captifs en Algérie n'ayant pas porté les armes).*

19681. — 15 mai 1975. — **M. Lauriol** appelle l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation des Musulmans français qui, sans avoir porté les armes au cours des opérations qui se sont déroulées en Algérie de 1954 à 1962, s'étaient cependant engagés pour l'idée française, engagement qu'ils ont payé par de longues années de captivité, parfois jusqu'à sept ans. Le chiffre de leurs pertes est très élevé (29 674 tués ou disparus au 19 mars 1962 sur un effectif d'environ 100 000 personnes), celles-ci étant quinze fois plus fortes que celles des supplétifs et quarante fois plus fortes que celles des militaires. D'ailleurs, au cours de l'été 1962, plusieurs milliers d'entre eux ont également perdu la vie. Trente-cinq d'entre eux seulement, après leurs années de captivité, ont été rapatriés et sont redevenus Français, à savoir, seize anciens militaires retraités, un fonctionnaire, quatre conseillers généraux, six maires, cinq conseillers municipaux et trois parents de supplétifs (voir réponse du ministre du travail à la question écrite n° 11870, *Journal officiel*, Débats A. N. du 24 août 1974). Parmi ces trente-cinq personnes, quelques-uns sont déjà décédés, d'autres sont prématurément usés. Sans doute ont-ils perçu leurs indemnités de rapatriés (au taux de 1962 malgré l'augmentation du coût de la vie) mais ils n'ont bénéficié ni de priorité à l'embauche ni de priorité au logement. Ils ne peuvent prétendre à la carte du combattant même lorsqu'ils ont été blessés ou cités, alors que les militaires et supplétifs ayant été détenus même pour une très courte durée au cours des opérations, peuvent y prétendre. Ils ne peuvent non plus prétendre au titre de reconnaissance de la nation. La période qu'ils ont passée en captivité n'est pas valable pour les avantages vieillesse de la sécurité sociale et ils n'ont pas droit à la retraite anticipée entre soixante et soixante-cinq ans comme les anciens combattants et anciens prisonniers de guerre. Aucun d'entre eux n'a obtenu de pension des victimes civiles pour les infirmités contractées en captivité et leur situation n'est pas envisagée par le code des pensions militaires d'invalidité pourtant récemment amendé par la loi du 9 décembre 1974 relative aux anciens combattants d'A. F. N. Dix ans s'étant écoulés depuis le retour des premiers rapatriés de cette catégorie, il serait souhaitable de procéder d'urgence à un examen d'ensemble de leur situation afin de prendre en leur faveur les mesures que la reconnaissance nationale impose.

*Français musulmans*

*(octroi de la carte du combattant aux anciens captifs en Algérie).*

19682. — 15 mai 1975. — **M. Lauriol** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur les musulmans (anciens militaires, anciens supplétifs et civils ayant milité pour le maintien de la présence française en Algérie) qui, faits prisonniers avant ou après le 3 juillet 1962, sont demeurés captifs pendant de longues années (parfois sept ans et plus) avant d'être rapatriés et de reprendre la nationalité française. Ils sont au nombre de 1 333 à avoir transité par le centre de Lascours dont trente-cinq civils; une soixantaine d'entre eux (128 personnes avec leurs femmes et leurs enfants) devenus invalides en raison des conditions de leur détention ont été admis en cités d'accueil (voir réponses du ministre de l'intérieur et du ministre du travail aux questions écrites n° 11869 et 11870, *Journal officiel*, débat A. N., des 28 sep-

tembre et 24 août 1974). Plusieurs d'entre eux, précocement usés, sont décédés. La loi du 9 décembre 1974, article 3, accordait la carte du combattant à tous les militaires ayant été détenus par l'adversaire avant le 3 juillet 1962, aussi brève qu'il pu être leur captivité. Le décret d'application n° 75-87 du 11 février 1975, article 1<sup>er</sup>, a étendu ce bénéfice aux anciens supplétifs remplissant la même condition. Mais ne peuvent prétendre à la carte ni les militaires ni les supplétifs capturés après le 2 juillet 1962, ni les trente-cinq civils, quelle qu'ait été pour ces derniers la date de leur capture, quelle qu'ait été pour tous la durée de leur détention, même s'ils en sont restés marqués par une infirmité permanente. Il lui demande s'il n'estime pas anormal qu'on refuse la qualité de combattant à ces anciens captifs. Il lui serait reconnaissant de ce qu'il pourrait faire en vue de remédier à cette regrettable anomalie.

*Français musulmans*

*(pensions d'invalidité des anciens captifs en Algérie restés invalides).*

19683. — 15 mai 1975. — **M. Lauriol** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** que, sur les 1 333 musulmans, anciens captifs en Algérie, rapatriés de 1965 à 1970 sur le centre de Lascours et redevenus Français (dont trente-cinq civils), quelques dizaines souffraient du fait des conditions de détention, d'infirmités irréversibles: certains de ceux-là, devenus inaptes à tout emploi, ont dû être admis en cités d'accueil où plusieurs sont déjà décédés. D'autres précocement usés n'ont plus qu'une capacité de travail réduite et font de fréquents séjours à l'hôpital. Des pensions de victimes civiles auraient pu, semble-t-il, être accordées en application de la loi du 31 juillet 1963 (art. 13) et de l'instruction 540 A du 14 mai 1965 (p. 15, 3<sup>e</sup> alinéa) à ceux d'entre eux dont l'infirmité résultait manifestement d'un acte de violence, mais cette possibilité semble n'avoir jamais été utilisée, même pas en faveur des anciens supplétifs capturés en activité de service et avant le 3 juillet 1962. Peut-être ne serait-il pas trop tard pour appliquer les textes ci-dessus, dans un esprit bienveillant, aux hommes de cette catégorie. Aux termes de la loi du 9 décembre 1974 (art. 4), les anciens supplétifs sont désormais assimilés à des militaires en ce qui concerne l'indemnisation des infirmités contractées par eux en captivité, même après le 3 juillet 1962, à condition toutefois qu'ils aient été capturés avant cette date (cf. réponse à la question écrite n° 12127 du *Journal officiel*, débats A. N., du 4 avril 1975, p. 1342). Les bénéficiaires de cette disposition ne seront sans doute que quelques-uns, car bien rares ont été les supplétifs capturés avant juillet 1962; de toute façon, elle ne jouera pas en faveur des anciens captifs civils, quelle qu'ait été la date de leur capture. Près de treize ans après les événements de l'été 1962, dix ans après les premiers retours d'anciens captifs d'Algérie, il lui demande s'il n'estime pas indispensable de trouver une solution aux problèmes de ceux de ces anciens captifs qui souffrent d'une invalidité définitive. Ce problème ayant dû être étudié par la commission de concertation que présidait **M. Mario Benard**, parlementaire en mission, il demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** quelles ont été, à ce sujet, les propositions de ladite commission et dans quel délai on peut espérer voir intervenir des mesures concrètes. Il importerait que, dans toute la mesure du possible, ces mesures se rapprochent de celles qui avaient été prises à l'issue de la dernière guerre mondiale, en faveur des prisonniers de guerre, internés et déportés de la Résistance, notamment quant au taux des pensions à accorder et quant à l'invalidité minimum susceptible d'être indemnisée.

*Retraite anticipée*

*(anciens combattants et prisonniers d'Afrique du Nord).*

19684. — 15 mai 1975. — **M. Lauriol** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** que la loi du 21 novembre 1973 et ses textes d'application permettent aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre, compte tenu du temps qu'ils ont passé sous les drapeaux ou en captivité, de bénéficier, sur leur demande, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux normalement applicable à soixante-cinq ans. Cette disposition s'applique aux guerres de 1939-1945, d'Indochine et de Corée. Il lui demande si elle s'applique, d'une part, aux temps de services accomplis en Afrique du Nord par les militaires et les supplétifs au cours des périodes d'opérations définies par la loi du 9 décembre 1974, d'autre part, aux temps de détention subis par les anciens captifs en Algérie, qu'il s'agisse de militaires, de supplétifs ou de simples civils et qu'ils aient été capturés avant ou après le 3 juillet 1962. Le nombre de ces anciens captifs ayant transité par le centre Lascours est de 1 333 dont trente-cinq civils; leur temps moyen de captivité est de cinq ans, parfois de plus de sept ans. Au cas où la susdite loi du 21 novembre 1973 ne serait pas applicable à certaines des catégories ci-dessus, il lui serait reconnaissant de ce qu'il pourrait faire pour qu'elles en bénéficient.

*Anciens supplétifs d'A. F. N. (modalités d'attribution des pensions militaires d'invalidité).*

19685. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que la loi du 9 décembre 1974, article 4, assimile les anciens supplétifs d'Afrique du Nord à des militaires pour l'octroi éventuel de pensions militaires d'invalidité ou d'ayants cause. Semblent devoir bénéficier de cette disposition d'une part les anciens supplétifs restés invalides à la suite soit d'une blessure de guerre, soit d'une blessure accidentelle reçue ou maladie contractée en service, d'autre part les ayants cause des défunts. Certains de ces bénéficiaires éventuels sont titulaires d'une pension de victime civile ou d'ayant cause d'une victime civile décédée, à remplacer par une pension militaire. D'autres, ayant sollicité eux aussi une pension de victime civile, se sont vu débouter, le « fait dommageable » dont ils faisaient état ne résultant ni d'un attentat ni d'un acte de violence; quelques-uns de ces derniers ont d'ailleurs obtenu, faute de mieux, une pension « accident du travail » du ministère de l'intérieur ou du ministère de la défense. Il lui demande si ses services attribueront d'eux-mêmes des pensions militaires d'invalidité ou d'ayant cause aux intéressés ou bien s'il appartient à ceux-ci de solliciter cette attribution.

*Français musulmans (pensions militaires d'invalidité de deux anciens supplétifs devenus tuberculeux en service).*

19686. — 15 mai 1975. — M. Lauriol appelle à nouveau l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le cas des deux anciens supplétifs, citoyens français, devenus invalides par tuberculose contractée en service, déjà signalé par lui dans sa question écrite n° 11990 du 3 juillet 1974. Aux termes de la réponse insérée au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du 16 novembre 1974 (p. 6538), cette question était susceptible de trouver sa solution dans le cadre du projet de loi alors en instance sur les anciens combattants d'Afrique du Nord, projet qui s'est concrétisé dans la loi du 9 décembre 1974 et ses décrets d'application du 11 février 1975. L'un des deux anciens supplétifs dont il s'agit s'étant, en vertu de ces textes, adressé à la direction interdépartementale des anciens combattants dont il relève pour solliciter une pension militaire d'invalidité et s'étant heurté à un refus, il lui demande quelles sont les formalités à remplir par les intéressés pour obtenir satisfaction.

*Français musulmans (accès des anciens supplétifs d'Afrique française du Nord aux emplois réservés).*

19687. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants qu'aux termes de la réponse faite par lui à sa question écrite n° 1867 du 28 juin 1974 (réponse insérée au *Journal officiel*, Débats de l'Assemblée nationale, du 8 novembre 1974) les anciens supplétifs possesseurs de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation peuvent désormais s'ils sont Français, et en vertu de la loi du 9 décembre 1974, article 6, postuler des emplois réservés. La note d'information n° 32 diffusée par ses services en avril 1974 précisait à ce sujet que l'accès auxdits emplois leur serait facilité même s'ils n'étaient pas pensionnés pour invalidité. Il lui demande quelles sont les conditions et formalités à remplir par les intéressés pour bénéficier de cette possibilité.

*Français musulmans (droits à pension des victimes civiles des événements d'Algérie n'ayant fait leur déclaration de nationalité qu'après le 4 août 1963).*

19688. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que la loi de finances rectificative n° 63-78 du 31 juillet 1963, en son article 13, prévoyait l'octroi de pensions de victimes civiles aux personnes ayant subi en Algérie des dommages physiques du fait d'attentats ou d'actes de violence en relation avec les événements qui se déroulaient sur ce territoire ainsi qu'aux ayants cause des défunts sous réserve d'avoir possédé la nationalité française à la date de sa promulgation, soit au 4 août 1963. Cette disposition a fait l'objet du décret d'application n° 64-505 du 5 juin 1964 et de l'instruction n° 540 A du 14 mai 1965 aux termes de laquelle, parmi les Musulmans précédemment de statut civil de droit local, peuvent seuls prétendre à pension ceux qui ont fait leur déclaration reconnaîtive de nationalité au plus tard le 4 août 1963; ceux dont la déclaration a été plus tardive (celle que soit la cause du retard, fût-ce la captivité) ne peuvent bénéficier que d'allocations provisoires d'attente. Cette distinction difficile à justifier sur le plan de la simple équité semble inconciliable avec la doctrine constante

de la chancellerie qui considère le bénéficiaire d'une déclaration reconnaîtive enregistrée comme n'ayant jamais perdu la nationalité française. Il lui demande en conséquence s'il n'estime pas utile de modifier sur ce point l'instruction dont il s'agit.

*Français musulmans (droits à pension des Musulmans devenus Français par réintégration, victimes civiles des événements d'Algérie).*

19689. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que la loi n° 63-78 du 31 juillet 1963, article 13, a prévu l'octroi de pensions de victimes civiles aux personnes ayant subi en Algérie des dommages corporels du fait d'actes de violence en relation avec les événements qui se déroulaient alors sur ce territoire et aux ayants cause des défunts, sous réserve d'avoir possédé la nationalité française à la date de sa promulgation, soit au 4 août 1963. L'instruction d'application n° 540 A du 14 mai 1965 a précisé que parmi les Musulmans précédemment de statut civil de droit local, seuls peuvent être pensionnés ceux qui sont redevenus Français par déclaration reconnaîtive faite au plus tard le 4 août 1963, ceux dont la déclaration a été plus tardive pouvant néanmoins recevoir des allocations provisoires d'attente. La procédure de la déclaration reconnaîtive, instituée en 1962, a été close en mars 1967 pour la masse des Algériens et en janvier 1973 pour les anciens captifs. Ceux qui, pour des raisons diverses (notamment par ignorance, cas de la veuve illettrée d'un harki mort pour la France, ou faute d'avoir pu gagner la métropole en temps voulu), ont pu ou peuvent encore redevenir Français par d'autres procédures, notamment par celle de la réintégration. On voit mal pourquoi les Musulmans français de cette catégorie (réintégrés après le 4 août 1963 ou qui le seront dans l'avenir) sont ainsi écartés de tout droit à pension ou à allocation provisoire d'attente. Il lui demande en conséquence s'il n'estime pas utile de faire modifier sur ce point la loi du 31 juillet 1963.

*Français musulmans (droits à pension des victimes civiles d'attentats commis en France en relation avec les événements d'Algérie).*

19690. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que la loi n° 59-901 du 31 juillet 1959 a prévu l'octroi de pensions de victimes civiles aux personnes ayant subi en métropole des dommages physiques du fait d'actes de violence en relation avec les événements d'Algérie. Il arrive parfois encore, notamment dans la région parisienne, que de tels actes soient commis par des Algériens sur la personne d'anciens supplétifs. Il s'agit le plus souvent de coups de couteau ou de matraque. Quelques hommes, victimes de tels attentats, ont été gravement atteints; l'un au moins, devenu invalide et inapte à tout emploi, a dû être admis dans la cité d'accueil de Bias. Il lui demande si la susdite loi est toujours en vigueur et quels sont ses textes d'application s'il en existe.

*Harkis (justification des temps de service des anciens harkis et membres des groupes d'autodéfense).*

19691. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le ministre de la défense que la loi du 9 décembre 1974 et ses textes d'application datés du 11 février 1975 attribuent le titre de reconnaissance de la nation à tous les hommes ayant servi pendant trois mois en Algérie au cours des opérations qui se sont déroulées sur ce territoire, soit comme militaires, soit comme supplétifs, notamment aux anciens harkis et membres des groupes d'autodéfense, sous réserve pour eux d'être français ou domiciliés en France. Le problème qui va se poser à ceux qui demanderont le titre, ou aux services de l'office national des anciens combattants appelés à instruire leurs demandes, sera celui de la justification du temps passé par eux dans les susdites formations. Les services théoriquement habilités à délivrer des attestations aux intéressés sont le bureau central des archives administratives militaires de Pau pour les anciens supplétifs citoyens français et le bureau spécial de recrutement de Chartres pour ceux qui ne le sont pas. En fait, ces deux bureaux se trouvent bien souvent dans l'impossibilité de délivrer les états de service qui leur sont demandés par d'anciens harkis et à plus forte raison par d'anciens membres des groupes d'autodéfense. La mesure qui se présente à l'esprit pour remédier à cette situation serait de constituer un fichier de tous les officiers ayant commandé des formations supplétives (qu'ils soient encore dans l'armée active, dans la réserve ou en retraite) pour délivrance éventuelle par eux des attestations qui leur seraient demandées par leurs anciens subordonnés ou par les services de l'office national des anciens combattants. M. Lauriol demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

**Français musulmans (justification des temps de service des anciens membres des groupes mobiles de sécurité et aux anciens morkazenis).**

19692. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, que la loi du 9 décembre 1974 et ses textes d'application, du 11 février 1975 attribuent le titre de reconnaissance de la nation à tous les hommes ayant servi pendant trois mois en Algérie au cours des opérations qui se sont déroulées sur ce territoire, soit comme militaires, soit comme supplétifs, notamment aux anciens membres des groupes mobiles de sécurité (G. M. S.) et aux anciens morkazenis des sections administratives spécialisées (S. A. S.). Le problème qui va se poser à ceux qui demanderont le titre, ou aux services de l'office national des anciens combattants appelés à instruire leurs demandes, sera celui de la justification du temps passé par eux dans les susdites formations. Le service théoriquement habilité à délivrer des attestations aux intéressés est le bureau des personnels des anciens services français en Algérie. En fait, ce bureau se trouve bien souvent dans l'impossibilité de délivrer les attestations qui lui sont demandées par d'anciens membres des G. M. S. et à plus forte raison par d'anciens morkazenis, les archives des S. A. S. et une partie de celles des G. M. S. ayant été détruites. Le remède qui se présente à l'esprit serait de constituer, d'une part, un fichier de tous les anciens commandants de G. M. S. (un certain nombre d'entre eux ont été recasés dans le service national de la protection civile, d'autre part, un fichier des anciens officiers de S. A. S., qu'ils soient encore dans l'armée active, dans la réserve ou en retraite (un fichier de ce genre a déjà été ébauché par l'association des S. A. S., 14, rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>); il serait, semble-t-il, aisé de le compléter en utilisant la collection des bulletins mensuels du service des affaires algériennes qui signalaient toutes les mutations des officiers de S. A. S.). Les fichiers ainsi constitués faciliteraient la consultation des anciens chefs de G. M. S. ou de S. A. S. M. Lauriol demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

**Français musulmans (validation des temps de captivité au titre du régime général de sécurité sociale des anciens membres des groupes d'autodéfense et des civils).**

19693. — 15 mai 1975. — M. Lauriol rappelle à M. le ministre du travail qu'aux termes de la loi n° 64-1330 du 26 décembre 1964, de la lettre ministérielle du 31 octobre 1973 et de la circulaire 45/74 du 23 avril 1974 de la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, les périodes d'internement subies en Algérie, après le 1<sup>er</sup> juillet 1962, pour les anciens harkis, morkazenis et membres des groupes mobiles de police rurale (devenus ensuite groupes mobiles de sécurité) sont assimilables à des périodes de service militaire légal, donc validables pour l'ouverture du droit aux avantages de vieillesse de la sécurité sociale et pour la liquidation de ces avantages ainsi que pour l'accès éventuel à une retraite complémentaire. Il lui demande si cette mesure s'applique aux anciens militaires. Cela ne ressort pas de la susdite circulaire. Elle ne s'applique en tout cas ni aux anciens membres des groupes d'autodéfense (ils sont bien peu nombreux à avoir été rapatriés) ni aux anciens captifs civils (ceux qui avaient été rapatriés étaient au nombre de 35, mais plusieurs sont déjà décédés). Il lui demande s'il n'estime pas anormal que les hommes de ces dernières catégories soient ainsi défavorisés et si lui serait reconnaissant de ce qu'il pourrait faire pour que cette injustice soit réparée.

T. V. A. (société anonyme française agent commercial d'une société étrangère).

19694. — 15 mai 1975. — M. Magaud expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'une société anonyme française a, entre autres activités, celle d'agent commercial d'une société étrangère d'un pays membre du Marché commun. Les commissions perçues sur les importations sont dans ce cas particulier facturées directement par la société étrangère aux destinataires. Elles sont dédouanées par ces destinataires qui acquittent au moment du passage en douane la T. V. A. sur la totalité de la marchandise. Il lui demande si la société française en cause doit s'acquitter de la T. V. A. sur les commissions perçues dans ces conditions. Il lui fait observer que si cette thèse était celle de l'administration fiscale cela reviendrait à faire régler la T. V. A. deux fois sur la somme qui revient à l'agent commercial: une fois à l'importation par le destinataire puisque la commission est incluse dans la facture, une autre fois par l'agent commercial au moment où il perçoit sa rémunération. Une telle manière de faire serait évidemment en contradiction avec le principe même de la T. V. A.

**Conseils juridiques et fiscaux (prérogatives d'une personne physique ou morale inscrite sur une liste de conseils juridiques).**

19695. — 15 mai 1975. — M. Sauvalgo rappelle à M. le ministre de la justice qu'aux termes des dispositions de l'article 47 du décret n° 72-670 du 13 juillet 1972 la personne physique ou morale inscrite sur une liste de conseils juridiques peut dans l'exercice de sa profession, notamment: a) procéder à toutes formalités qui sont la conséquence ou l'accessoire des actes sous seing privé rédigés par lui pour le compte d'autrui; b) représenter les parties devant les administrations et organismes publics et privés, et lui demande de lui préciser si le professionnel dont il s'agit: 1° peut par lui-même et s'il y a lieu par l'un de ses associés ou collaborateurs salariés, représenter une ou plusieurs des parties pour la signature d'un acte établi par lui; 2° peut accomplir toute formalité indispensables pour que l'acte rédigé par lui produise son plein effet et notamment déposer au rang des minutes d'un notaire avec reconnaissance d'écriture et de signature un acte établi par lui et destiné à faire l'objet d'une formalité de publicité foncière; 3° peut accomplir les mêmes formalités si elles s'avèrent simplement utiles aux parties; 4° peut accepter le mandat de représenter un client empêché pour la signature d'un acte soit chez l'un de ses confrères, soit chez un officier public.

**Copropriété des immeubles bâtis (contenu de la notion de charges communes notamment dans le cas de résidences destinées aux personnes âgées).**

19696. — 15 mai 1975. — M. Chassagne appelle l'attention de Mme le ministre de la santé sur la situation des retraités copropriétaires de résidences spécialement conçues pour les personnes du troisième âge et lui demande s'il ne conviendrait pas de revoir à cet égard les dispositions relatives à la répartition des charges prévues dans la loi du 10 juillet 1955 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. L'article 10 de cette loi stipule en effet que les copropriétaires sont tenus de participer aux charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement communs en fonction de l'utilité que ces services et éléments présentent à l'égard de chaque lot sans préciser toutefois la nature exacte de ces charges. C'est ainsi que le tribunal de Grasse saisi par un groupe de copropriétaires non résidents (ou résidents occasionnels) de l'ensemble « Unité-Retraite Riviera » à Peymeinade 06530 a prononcé en application des articles 10 et 43 de cette même loi la nullité des dispositions relatives à la répartition des charges telles qu'elles étaient fixées par le règlement de copropriété. Or, tous les copropriétaires de cette résidence ont à la signature de l'acte d'achat accepté les conditions contestées aujourd'hui par certains qui, n'occupant pas leur résidence d'une façon permanente, veulent bien supporter les charges entraînées par les services collectifs, et les éléments d'équipement communs, tels: conciergerie, chauffage central mais refusent de participer aux frais de restauration (denrées alimentaires exclues), d'assistance médicale, de transports et d'entretien considérant ces services comme totalement indépendants de toute notion de copropriété. Si ce point de vue est justifiable à l'égard de la copropriété classique de simple habitation il ne peut, à son sens, s'admettre lorsqu'il s'agit d'une formule de copropriété qui répond par sa conception même aux besoins essentiels des personnes âgées. M. J. P. Chassagne pense qu'il conviendrait, compte tenu des services rendus par ce type de réalisation et pour qu'il ne soit pas nu à son développement, d'édicter des dispositions qui préciseraient la réglementation de copropriété et définiraient très exactement la nature des charges communes.

**Taxe locale d'équipement (réévaluation des bases de son assiette et indexation pour l'avenir).**

19697. — 15 mai 1975. — M. Klffer rappelle à M. le ministre de l'équipement que l'article 5 du décret n° 68-836 du 24 septembre 1968, modifié, relatif à la détermination de l'assiette de la taxe locale d'équipement, a fixé pour chacune des sept catégories de constructions assujetties une valeur forfaitaire du mètre carré de plancher hors œuvre construit. Cette valeur, à laquelle est appliqué le taux de la taxe fixé par l'assemblée délibérante pour aboutir au montant dû par le constructeur, est restée particulièrement stable depuis la publication dudit décret, alors que le coût des équipements publics n'a fait que croître dans des proportions importantes. C'est ainsi que les indices représentatifs de l'évolution des coûts entre septembre 1968, date de publication du décret, et décembre 1974 révèlent une augmentation de 104,40 p. 100 pour l'indice général des travaux publics, de 113,68 p. 100 pour l'indice pondéré départemental et de 62,20 p. 100 pour l'indice du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E. Cet état de choses a des conséquences sérieuses sur l'équilibre financier des opérations programmées par les collectivités locales soumises de droit ou volontairement à la taxe locale d'équipement, le produit de cette dernière diminuant constamment en

valeur relative du fait de l'érosion monétaire et du renchérissement corrélatif des travaux d'équipement. Cette diminution ne peut être compensée que par une nouvelle augmentation de la pression fiscale locale, aucune participation financière autre que celle prévue aux articles L. 332-5 et L. 332-7 du code de l'urbanisme ne pouvant être exigée des constructeurs. Cette situation est plus particulièrement ressentie par les petites communes à faible revenu qui n'ont pu encore renoncer à la taxe locale d'équipement ou qui, pour des raisons qui leur sont propres, ne le désirent pas et pour lesquelles le produit de cette taxe représente une part importante de couverture du coût des équipements publics rendus nécessaires par le développement de l'urbanisme. Elle risque de remettre en cause l'exécution des plans d'urbanisme conçus en fonction des moyens de financement dont disposent les communes et dans lesquels intervient, pour une large part, le produit de la taxe locale d'équipement. Il lui demande s'il n'envisage pas, en vue de mettre fin à cette situation, et en accord avec M. le ministre de l'économie et des finances, d'actualiser les différentes valeurs forfaitaires de base fixées par le décret du 24 septembre 1968 susvisé et, pour l'avenir, de les indexer selon un paramètre représentatif de l'évolution réelle du coût des équipements publics pour la réalisation desquels la taxe est perçue.

*Crimes et délits (contribution des détenus au futur fonds national d'indemnisation des victimes de cambriolages ou d'attaques à main armée).*

19698. — 15 mai 1975. — M. Kiffer expose à M. le ministre de la justice que M. le Président de la République a annoncé récemment la création d'un fonds national destiné à indemniser les victimes de cambriolages ou d'attaques à main armée. Il s'agit là, bien entendu, d'une initiative tout à fait heureuse. Cependant, il serait souhaitable que, pour alimenter ce fonds, il ne soit pas fait appel seulement à la solidarité nationale. Etant donné que « les casseurs doivent être les payeurs », il conviendrait de prévoir une contribution des détenus à ce fonds national. A l'heure actuelle, les peines d'internement ne sont pas dissuasives. Par ailleurs, les travaux effectués par les détenus consistent plutôt du bricolage que du travail sérieux. Il serait donc souhaitable que, d'une part, on confie aux prisonniers des travaux qui soient utiles pour l'économie nationale et que, d'autre part, la durée d'internement soit fixée en nombre de journées salariées permettant de réparer le préjudice causé. Il est incontestable que ce sont les auteurs des vols qui doivent réparer les dommages causés par leurs actes irréflectés. Un certain nombre de travaux effectués actuellement par des travailleurs immigrés pourraient être confiés ainsi à des prisonniers. Il lui demande quelle suite il envisage de donner à cette suggestion.

*Céréales (modification de la réglementation communautaire incitant à produire des blés de mauvaise qualité boulangère).*

19699. — 15 mai 1975. — M. Hausherr appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les inquiétudes que suscite, dans les milieux professionnels, la prolifération des variétés de blé à haut rendement qui sont reconnues difficilement utilisables à la panification. Il lui signale que la réglementation communautaire appliquant à tous les blés, quelle que soit leur valeur technologique, la garantie d'un même prix d'intervention, le producteur est incité à favoriser le développement de ces variétés à haut rendement et mauvaise valeur boulangère. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas souhaitable d'envisager une modification de cette réglementation, prévoyant par exemple la mise en place de deux prix d'intervention, applicables l'un aux blés de qualité panifiable, l'autre à la valeur d'utilisation fourragère du blé, la différence entre ces deux prix devant inciter les producteurs à poursuivre la production de variétés reconnues utilisables à la panification.

*Enseignement à distance (report de la décision de diffusion des émissions sur le réseau modulation d'amplitude).*

19700. — 15 mai 1975. — M. Barberot expose à M. le ministre de l'éducation que les écoles abonnées aux dossiers pédagogiques de la radio scolaire ont reçu, récemment, une note de l'office français des techniques modernes d'éducation, département des actions éducatives, les informant qu'à partir du 7 avril 1975 les émissions seraient diffusées sur le réseau modulation d'amplitude. Ce changement, annoncé seulement quelques jours à l'avance, survient alors que, depuis une dizaine d'années, les responsables de la radio scolaire ont incité, de façon pressante, les établissements ou les collectivités à faire les efforts nécessaires pour équiper les salles de classe de récepteurs ou d'installations permettant de recevoir la modulation de fréquence. Ainsi, depuis 1967, le centre départemental de documentation pédagogique de l'AIN

a réalisé, dans la plupart des groupes scolaires de la ville de Bourg et de certaines autres communes du département, des installations pour lesquelles la ville a dû verser une somme de plus de 22 000 francs. Depuis le 7 avril 1975, une centaine de classes de la ville ne peuvent plus suivre la radio scolaire du fait d'une décision prise inopinément en cours d'année scolaire, sans consultation ni des utilisateurs, ni des centres de documentation pédagogique. Il lui demande si, étant donné cette situation, il ne serait pas possible qu'à tout le moins la décision en cause soit reportée à la rentrée de septembre 1975, ou que les émetteurs de modulation de fréquence continuent à diffuser la radio scolaire au cours du dernier trimestre de l'année 1974-1975.

*D. O. M. (suppression de la caisse nationale d'épargne récemment installée à la Martinique).*

19701. — 15 mai 1975. — M. Sablé appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications sur les réactions des assemblées locales et de l'opinion publique à la suite de la récente installation de la caisse nationale d'épargne à la Martinique. Des documents adressés au Gouvernement et aux élus et largement diffusés dans la presse il ressort que la municipalité de Fort-de-France, la jeune chambre économique, l'association des maires, le bureau du conseil régional et le conseil général, ont vivement protesté contre cette mesure jugée inopportune et préjudiciable aux intérêts de la caisse d'épargne et de prévoyance de la Martinique qui fonctionne, depuis 1883, à la satisfaction générale. Le conseil d'administration de cette caisse, dans une résolution du 12 mars 1975, estime que la concurrence qui lui sera faite dans des conditions anormales risque de provoquer sa disparition alors que, statutairement et depuis de nombreuses années, elle rend à la clientèle locale des services que la caisse nationale ne peut offrir, notamment en matière de prêts aux collectivités publiques (prêts Minjoz), de prêts complémentaires d'épargne-logement, de prêts sociaux, personnels et familiaux. Il lui demande si, les considérations qui motivent cette initiative n'étant pas impérieuses, il ne lui semble pas préférable d'y renoncer pour ne pas porter atteinte au bon fonctionnement d'une institution à laquelle les épargnants du département font confiance depuis sa création.

*H. L. M. (prise en compte des charges dans la somme servant au calcul de l'allocation de logement).*

19702. — 15 mai 1975. — M. Volsin expose à M. le ministre de l'économie et des finances les difficultés rencontrées par les locataires des H. L. M. devant le montant des charges qui s'ajoute à celui du loyer. En effet, compte tenu du prix de revient de ces logements, le total : loyer plus charges, devient insupportable pour les plus défavorisés dont le salaire mensuel est amputé de 40 à 50 p. 100 par le logement (loyer plus charges). Il lui demande s'il n'envisage pas, pour les plus bas salaires, d'inclure les charges dans le montant de la somme servant au calcul de l'allocation de logement.

*H. L. M. (prise en compte des charges dans la somme servant au calcul de l'allocation de logement).*

19703. — 15 mai 1975. — M. Volsin expose à M. le ministre de l'équipement les difficultés rencontrées par les locataires des H. L. M. devant le montant des charges qui s'ajoute à celui du loyer. En effet, compte tenu du prix de revient de ces logements, le total : loyer plus charges, devient insupportable pour les plus défavorisés dont le salaire mensuel est amputé de 40 à 50 p. 100 par le logement (loyer plus charges). Il lui demande s'il n'envisage pas, pour les plus bas salaires, d'inclure les charges dans le montant de la somme servant au calcul de l'allocation de logement.

*Rentes des ayants droit des victimes d'accidents du travail (publication des textes d'application de la loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974).*

19704. — 15 mai 1975. — M. Delorme demande à M. le ministre du travail de bien vouloir lui faire connaître à quelle date il pense publier les textes d'application de la loi n° 74-1027 du 4 décembre 1974 dont l'entrée en vigueur est attendue avec impatience par toutes les personnes intéressées par ce texte.

*Assurance vieillesse (réajustement anticipé de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans).*

19705. — 15 mai 1975. — M. Gaudin indique à M. le ministre du travail que l'article 23 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat a prévu que les prestations servies au titre de l'assurance vieillesse des commerçants et artisans seraient réajustées

par étapes avant le 31 décembre 1977. Or, il lui fait observer que la situation inflationniste de l'économie française a été particulièrement préjudiciable aux bénéficiaires des allocations de retraite et nécessite une accélération de l'harmonisation prévue. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la date du 31 décembre 1977 soit remplacée par celle du 31 décembre 1975.

*Personnel communal (avancement d'échelon des ouvriers professionnels de 1<sup>re</sup> catégorie).*

19706. — 15 mai 1975. — M. Naveau demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, si un ouvrier professionnel de 1<sup>re</sup> catégorie, titulaire au 4<sup>e</sup> échelon au 1<sup>er</sup> septembre 1968 avec une ancienneté totale de quatre ans et trois mois à cette date, peut bénéficier d'un reclassement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969, en considération de l'arrêté du 20 mai 1969 qui transpose à l'emploi communal d'ouvrier professionnel de 1<sup>re</sup> catégorie les dispositions du décret n° 68-1262 du 31 décembre 1968 qui indique que les agents recrutés à l'extérieur pourront bénéficier dès le début de leur carrière de l'indice brut 205 correspondant au 3<sup>e</sup> échelon. Dans le cas contraire, cet agent serait pénalisé puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1969, avec une ancienneté de quatre ans et sept mois (nommé au 1<sup>er</sup> juin 1964) il ne serait qu'au 4<sup>e</sup> échelon. Dans le cas favorable, quelles seraient les modalités de reclassement.

*Anciens combattants et anciens prisonniers de guerre (bénéfice de la retraite à taux normal pour ceux qui ont pris leur retraite avant la mise en vigueur de la loi du 21 novembre 1973).*

19707. — 15 mai 1975. — M. Duroure expose à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants que les anciens prisonniers de guerre qui ont pris leur retraite entre soixante et soixante-cinq ans sans inaptitude au travail, antérieurement à la mise en vigueur de la loi du 21 novembre 1973, perçoivent la retraite à taux réduit. Ceux d'entre eux qui n'avaient pas atteint soixante-cinq ans à la date de la loi pourraient bénéficier — sous réserve de remplir les conditions prescrites par cette loi — de la retraite à taux normal s'ils ne l'avaient pas obtenue antérieurement. Ces anciens prisonniers de guerre se trouvent donc gravement désavantagés par rapport à leurs camarades du même âge remplissant les mêmes conditions. La lettre de la loi les exclut du champ d'application ce qui n'est pas conforme à son esprit. Il en résulte une injustice dont la réparation s'impose. Il suggère que les intéressés pourraient être admis au bénéfice de la retraite à taux normal à partir de la mise en vigueur de la loi du 21 novembre 1973, au besoin avec un abattement de compensation calculé en fonction des arrérages déjà versés aux bénéficiaires. Il lui demande s'il n'estime pas opportun de proposer au Parlement les mesures législatives nécessaires.

*Budget (transfert de crédits du budget de la jeunesse et des sports à celui de la justice).*

19708. — 15 mai 1975. — M. Madrelle appelle l'attention de M. le ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports) sur les dispositions de l'arrêté du 24 avril 1975 (*Journal officiel* du 29 avril 1975, p. 4383) qui a supprimé 20 000 francs en autorisation de programme et crédit de paiement au chapitre 56-50 du budget de la jeunesse et des sports pour ouvrir un crédit de même montant au chapitre 57-20 du budget de la justice. S'agissant d'un transfert, qui ne saurait modifier la nature de la dépense, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître pour quels motifs il a accepté d'être privé de ces dotations au profit de son collègue de la justice et quel va être l'emploi de ces sommes.

*Budget (régularité d'un transfert de crédit du budget de la jeunesse et des sports à celui de l'équipement).*

19709. — 15 mai 1975. — M. Madrelle appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dispositions de l'arrêté du 16 avril 1975 (*Journal officiel* du 24 avril 1975, p. 4221) qui a annulé un crédit de paiement de 16 065 799 francs au chapitre 66-50 (Subventions d'équipement aux collectivités locales) du budget de la jeunesse et des sports. Il lui fait observer que ce même arrêté a ouvert un crédit de paiement d'un montant équivalent au chapitre 65-41 du budget de l'équipement (Aides aux opérations d'aménagement concerté). S'agissant d'un transfert qui ne saurait modifier la nature de la dépense, il lui demande de bien vouloir lui confirmer que l'emploi de ce crédit restera bien conforme à la volonté du Parlement qui a entendu le destiner à des équipements de jeunesse et de sports. Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer la liste des opérations qui seront financées sur ce crédit.

*Départements d'outre-mer (bénéfice du congé administratif pour les agents hospitaliers).*

19710. — 15 mai 1975. — M. Fontaine signale à M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer qu'aux termes des dispositions de l'article 8 du décret du 31 décembre 1947, complété par le décret du 31 mars 1948 ainsi que du décret du 21 mai 1953 les fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer peuvent opter soit pour le congé annuel, soit pour le congé administratif. Dans cette dernière hypothèse, après un séjour ininterrompu de cinq ans ils peuvent prétendre à un congé administratif de six mois. Le bénéfice de cette mesure a été étendu aux fonctionnaires relevant des cadres départementaux. Au niveau du personnel des établissements publics de soins et de cure cette extension est différemment appliquée suivant l'organisme concerné. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaître si dans un souci de justice et d'équité il n'envisage pas, par voie réglementaire, de reconnaître aux agents hospitaliers le bénéfice du congé administratif dans les mêmes conditions que celles qui sont observées pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce qui serait une manière de répondre positivement aux souhaits maintes fois exprimés par les conseils d'administration des établissements.

*D. O. M. (bénéfice du congé administratif pour les agents hospitaliers).*

19711. — 15 mai 1975. — M. Fontaine signale à Mme le ministre de la santé qu'aux termes des dispositions de l'article 8 du décret du 31 décembre 1947, complété par le décret du 31 mars 1948 ainsi que du décret du 21 mai 1953 les fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer peuvent opter soit pour le congé annuel, soit pour le congé administratif. Dans cette dernière hypothèse, après un séjour ininterrompu de cinq ans, ils peuvent prétendre à un congé administratif de six mois. Le bénéfice de cette mesure a été étendu aux fonctionnaires relevant des cadres départementaux. Au niveau du personnel des établissements publics de soins et de cure, cette extension est différemment appliquée suivant l'organisme concerné. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaître si dans un souci de justice et d'équité il n'envisage pas, par voie réglementaire, de reconnaître très officiellement aux agents hospitaliers le bénéfice du congé administratif dans les mêmes conditions que celles qui sont observées pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce qui serait une manière de répondre positivement aux souhaits maintes fois exprimés par les conseils d'administration des établissements.

*Aiz (réévaluation des prix des stocks de produits industriels).*

19712. — 15 mai 1975. — M. Cousté expose à M. le ministre de l'économie et des finances que l'arrêté n° 74-66 P du 20 décembre 1974 qui réglemente les prix des produits industriels à la distribution, pose le principe de la stabilité des marges en valeur relative par rapport au niveau atteint en décembre 1974 et prévoit que les unités constitutives d'un stock ne peuvent être réévaluées en hausse par rapport au prix d'achat réel pour l'établissement des prix de vente. Dans la mesure où le commerçant doit reconstituer ses stocks au prix du marché, il risque de connaître de graves difficultés de trésorerie. Il lui demande, dans ces conditions, s'il envisage de modifier la réglementation en vigueur de manière que les revendeurs de produits industriels ne soient pas pénalisés dans leur gestion et qu'ils puissent pratiquer une saine politique de renouvellement de leurs stocks.

*Médicaments (danger des médicaments contraceptives pour la santé des utilisatrices).*

19713. — 15 mai 1975. — M. Cousté attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur les dangers que représente pour la santé des utilisatrices, l'usage des médicaments contraceptifs pour l'état général et plus spécialement pour l'appareil oculaire. Il lui demande si le Gouvernement est au courant de ces dangers et quelles mesures il est envisagé de prendre pour protéger les consommatrices, notamment en faisant préciser les dangers thérapeutiques et les risques encourus.

*Allocation de chômage (emploi et montant des fonds des A. S. S. E. D. I. C.).*

19714. — 15 mai 1975. — M. Cousté demande à M. le ministre du travail s'il peut faire le point de l'emploi des fonds jusqu'à ce jour, des A. S. S. E. D. I. C. et U. N. E. D. I. C. pour les chômeurs et de préciser si les réserves de ces organismes sont suffisantes, dans l'hypothèse du maintien du niveau actuellement atteint de chômage en France, et jusqu'à quand.

*Anciens prisonniers de guerre (bénéfice de la retraite anticipée pour tous les prisonniers évadés indépendamment de la durée de leur captivité).*

19716. — 15 mai 1975. — M. Boyer expose à M. le ministre du travail que le décret n° 7454 du 23 janvier 1974 permet aux anciens prisonniers de guerre assurés sociaux, justifiant de treize-sept années et demie de cotisations de retraite vieillesse, d'obtenir, à l'âge de soixante ans, le bénéfice d'une retraite anticipée égale à 50 p. 100 du salaire de base. Il lui précise que ce texte stipule que la retraite anticipée est également accordée « aux anciens prisonniers de guerre évadés » justifiant d'une captivité d'au moins six mois. Il attire son attention sur le cas d'un assuré social qui s'est, au péril de sa vie, évadé d'un camp de prisonniers dans lequel il a été détenu pendant quatre mois. Il lui demande s'il n'estime pas que tous les prisonniers évadés devraient, quel que soit le temps passé en captivité, bénéficier ipso facto des dispositions du décret précité.

*Veuves (amélioration du régime de liquidation des retraites).*

19717. — 15 mai 1975. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le ministre de l'économie et des finances quand le décret d'application de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 permettra aux veuves d'avoir un régime de liquidation des retraites plus favorables et qui tienne compte à la fois de leur retraite et de celle de leur mari.

*Blanchisserie, teinturerie (élaboration d'une convention collective nationale).*

19719. — 15 mai 1975. — M. Maurice Blanc attire l'attention de M. le ministre du travail sur la situation des employés des industries des blanchisseries, teintureries, pressings. Ceux-ci travaillent dans des conditions très pénibles, sans que leur emploi soit garanti par une convention collective nationale, et sans indemnités compensatrices de salaire en cas de maladie ou d'accident. Il est aussi intéressant de noter que 80 p. 100 de la main-d'œuvre de ces établissements est féminine. En conséquence, il demande à M. le ministre du travail s'il compte rapidement provoquer la réunion d'une commission paritaire nationale chargée d'élaborer une convention nationale protégeant les travailleurs et travailleuses de cette industrie.

*S. N. C. F. (protection des immeubles riverains de la liaison ferroviaire Invalides—Orsay).*

19720. — 15 mai 1975. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le ministre de l'équipement si les plans de liaison ferroviaire Invalides—Orsay ont prévu toutes dispositions nécessaires pour que les immeubles riverains, notamment ceux du quai Anatole-France ne risquent de subir ni bruit ni trépidation au passage des trains. Il lui demande en particulier s'il envisage d'éloigner le plus possible les voies ferrées du sous-sol des immeubles.

*Postes (retour à l'expéditeur de lettres à destination ou en provenance d'Israël).*

19721. — 15 mai 1975. — M. Soustelle expose à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications que des faits nouveaux l'inclinent à penser que la réponse précédemment faite par M. le secrétaire d'Etat à sa question écrite en date du 15 mars 1975, relative à des lettres postées à Paris à destination d'Israël et renvoyées à l'expéditeur avec la mention : « pas de relation avec Israël (sic) » n'est malheureusement pas satisfaisante. En effet, l'explication du ministre de tutelle est que ce cachet apposé sur ces lettres serait la conséquence d'une erreur de tri au départ de Paris, qui aurait acheminé le courrier sur un pays arabe où aurait lieu l'apposition du cachet en question. Or des lettres expédiées d'Israël en France ont été retournées dans le pays expéditeur avec les mêmes mentions que celles incriminées plus haut. Compte tenu du fait qu'il n'est matériellement pas possible de plaider au départ d'Israël une erreur de tri acheminant ce pli vers un pays arabe, dont aucun n'entretient de relations postales avec Israël, M. Soustelle demande au ministre de tutelle de l'administration postale quelle explication logique il peut donner de ce fait troublant corroborant ses premières informations et quelles mesures d'enquête et de sanction il entend prendre pour mettre fin définitivement à ces pratiques.

*Questions écrites (statistiques pour 1973 et 1974 des pages consacrées à leur publication et à leur rappel).*

19722. — 15 mai 1975. — M. Longueueve demande à M. le Premier ministre de lui faire connaître pour l'année 1973 et pour l'année 1974 : 1° le nombre de pages du *Journal officiel* (Débats, Assemblée nationale) consacrées à la publication des questions écrites remises à la

présidence de l'Assemblée nationale ; 2° le nombre de pages du *Journal officiel* consacrées à la publication des listes de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires (art. 139, alinéas 2, 3 et 6 du règlement de l'Assemblée nationale) augmenté de celles consacrées à la publication des listes de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai supplémentaire d'un mois suivant le premier rappel (art. 139, alinéas 4 et 6, du règlement de l'Assemblée nationale).

*Impôt sur le revenu (instructions d'application de l'évaluation forfaitaire minimale du revenu imposable d'après certains éléments du train de vie).*

19723. — 15 mai 1975. — M. Stehlin demande à M. le ministre de l'économie et des finances s'il ne conviendrait pas que les instructions d'application de l'article 168 du C. G. I. en date du 8 novembre 1974 soient reprises dans la prochaine loi de finances pour 1976. Répondant à de très nombreuses questions écrites et interventions parlementaires qui soulignaient depuis des années l'imprécision de cet article, le manque de garanties accordées aux assujettis et l'arbitraire possible de l'administration, les dernières instructions témoignent d'un certain libéralisme qu'il conviendrait de matérialiser dans un article à soumettre au vote des assemblées.

*Adoption (prise de position partielle d'un magistrat sur une affaire en litige).*

19724. — 15 mai 1975. — M. Soustelle, rappelant à M. le ministre de la justice sa question n° 18376 du 9 avril demeurée sans réponse, signale que le magistrat en question vient de récidiver en faisant publier des déclarations sur l'affaire dont il s'agit, par un quotidien parisien. Il demande une fois de plus si ces prises de positions unilatérales de la part d'un magistrat responsable d'un affaire extrêmement délicate sont compatibles avec les obligations professionnelles de cette catégorie de fonctionnaires. Il demande d'autre part quelles dispositions le ministre de la justice entend prendre pour remédier à la situation anormale dans laquelle se trouve présentement l'enfant arraché à sa famille d'adoption, et dont tout fait penser qu'il est sequestré dans des conditions qui lui interdisent de communiquer avec cette famille en maintenant le secret le plus absolu sur le lieu et les modalités de résidence qui lui ont été imposés.

*Médecins (bénéfice de la retraite complémentaire anticipée au titre de la C. A. R. M. F.).*

19725. — 15 mai 1975. — M. Durand expose à M. le ministre du travail que ceux des médecins exerçant à titre privé qui sont anciens combattants ou anciens prisonniers de guerre peuvent obtenir à l'âge de soixante ans le bénéfice de la retraite de base servie par la C. A. R. M. F. mais qu'ils ne peuvent bénéficier, à cet âge, de la retraite complémentaire, sauf s'ils sont reconnus inaptes au travail. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de prendre toutes dispositions nécessaires tendant à modifier la réglementation actuelle afin que les médecins AC ou ex-PG qui le désiraient puissent cesser à l'âge de soixante ans toute activité professionnelle et bénéficier de la retraite servie par l'organisme précité.

*Greffiers (ajustement de l'indemnisation pour perte du droit de présenter un successeur).*

19726. — 15 mai 1975. — M. Schloesing rappelle à M. le ministre de la justice que l'article 2 de la loi n° 65-1002 du 30 novembre 1965 dispose que les greffiers sont indemnisés de la perte qu'ils ont subie du fait de la suppression du droit de présenter un successeur. Conformément à ce même article, cette indemnisation a été réalisée pour partie sous la forme de bons du Trésor à trois ans dont le taux annuel net a été fixé, par un décret en date du 25 mai 1971, à 3,75 p. 100. Or, à cette date, rien ne permettait de prévoir l'intensité de l'inflation qui a notamment résulté de la crise pétrolière. Il apparaît donc aujourd'hui que les anciens greffiers titulaires de bons du Trésor émis depuis 1972 voient reprendre par l'érosion monétaire une fraction non négligeable de l'indemnisation que la loi leur avait garantie. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas indispensable de procéder exceptionnellement, au moins pour les années 1974 et 1975, à un ajustement du taux d'intérêt ainsi fixé, afin de respecter le droit formel des greffiers dépossédés de leur charge au versement d'une juste indemnité.

*Etablissements scolaires (montant de la participation de l'Etat aux travaux intéressant les établissements parisiens).*

19727. — 15 mai 1975. — M. Pierre Bas expose à M. le ministre de l'éducation la situation résultant des mécanismes nouveaux de subvention de l'Etat aux travaux intéressant les établissements d'enseignement parisiens, construits par la ville de Paris et mis à la dispo-

sition de l'Etat. En effet, le montant de la participation de l'Etat était jusqu'alors de 60 p. 100, compte tenu des charges spéciales de la ville de Paris et du rayonnement national des lycées parisiens. Cette participation aux travaux d'entretien et aux travaux neufs a été récemment non seulement diminuée mais dans certains cas totalement supprimée. Or la remise en état de bâtiments anciens est particulièrement urgente à Paris, et nous sommes saisis de tous côtés des réclamations justifiées des enseignants et des parents. Les efforts de la ville sont considérables. Aboutir à refuser d'inscrire toute opération non subventionnée risquerait d'avoir de graves répercussions. Aussi l'auteur de la question demande-t-il à M. le ministre de l'éducation de bien vouloir reconsidérer ce problème et d'en revenir à l'ancien système qui était admis parce qu'il avait ses raisons.

*Sapeurs-pompiers (exercice des droits syndicaux dans les corps de sapeurs-pompiers professionnels).*

19728. — 15 mai 1975. — M. Gau appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur les difficultés d'application des instructions du 14 septembre 1970 sur l'exercice des droits syndicaux dans la fonction publique dans les corps de sapeurs-pompiers professionnels. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour que les responsables syndicaux au niveau national puissent bénéficier des détachements nécessaires pour accomplir leurs mandats compte tenu de l'article 149 du statut du 7 mars 1953.

*Budget (régularité au regard de l'ordonnance du 2 janvier 1959 de l'arrêté du 24 août 1975 opérant un transfert de crédit du budget des charges communes à celui de l'industrie).*

19729. — 15 mai 1975. — M. Aumont appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les dispositions de l'arrêté du 24 avril 1975 (*Journal officiel* du 2 mai 1975, p. 4463) qui a annulé un crédit de paiement de 3 480 000 francs au chapitre 15-02 du budget des charges communes et qui a ouvert un crédit de même montant au chapitre 37-61 du budget de l'industrie. S'agissant d'un transfert, seul peut être modifié le service chargé de la dépense, dont la nature ne saurait être modifiée par la voie de cet arrêté. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si les « frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière » constituent bien des dépenses de même nature que les « remboursements sur produits indirects et divers ». Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer quelles sont les opérations qui bénéficieront du crédit ouvert au chapitre 37-61 du budget de l'industrie. Enfin, s'agissant de frais supportés « provisoirement » par la France, il lui demande de lui indiquer si ces frais seront ultérieurement remboursés au budget de l'Etat, à quelle date et sous quelle forme.

*Gaz (limitation de la hausse des prix du gaz liquéfié à usage domestique à celle prévue pour le gaz livré en bouteilles).*

19730. — 15 mai 1975. — M. Aumont appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que le prix limite des gaz liquéfiés fixé par ses services a été majoré de 61 p. 100 entre le 15 juin 1973 et le 1<sup>er</sup> janvier 1974 pour les livraisons en vrac inférieures à 6 tonnes alors que dans le même temps le barème relatif au gaz en bouteilles n'était majoré que de 40 p. 100. En outre, il lui fait remarquer que ses services saisis de réclamations de particuliers victimes de ces hausses abusives ont conseillé à ces derniers, avec une certaine désinvolture, de remplacer les installations destinées à l'utilisation de gaz en vrac par des bouteilles alors que de toute évidence une telle substitution n'est pas possible. Il lui demande en conséquence s'il n'entend pas prendre les dispositions nécessaires pour limiter la hausse du gaz liquéfié à usage domestique à celle prévue pour le gaz livré en bouteilles.

*Retraite complémentaire des cadres (maintien de la pension de réversion aux veuves et veufs même en cas de remariage).*

19731. — 15 mai 1975. — M. Filloud rappelle à M. le ministre du travail que les veuves et veufs de cadres bénéficiaires à ce titre d'une pension de réversion, qui contractent un nouveau mariage, perdent définitivement le bénéfice de cette pension. En cas de nouveau veuvage, ils peuvent se trouver dans une situation sociale très diminuée si le second époux n'avait pas acquis d'avantages vieillesse suffisants. Aujourd'hui, dans la plupart des autres régimes de retraite, le remariage d'une veuve n'entraîne que la suspension du paiement de la pension de réversion qu'elle percevait. En cas de nouveau veuvage, elle retrouve la jouissance de ses droits initiaux. Il lui demande si le régime de retraite complémentaire des cadres ne pourrait pas envisager d'adopter une mesure semblable au bénéfice de ses ressortissants.

*Instituteurs de l'ex-plan de scolarisation en Algérie (mesures envisagées à leur égard).*

19732. — 15 mai 1975. — M. Guerlin expose à M. le ministre de l'éducation la situation des instituteurs de l'ex-plan de scolarisation en Algérie, corps en voie d'extinction. Reconnus fonctionnaires de catégorie B après le recours en Conseil d'Etat déposé par leur syndicat, ils ont une expérience et une formation d'éducateurs inscrites dans leur statut. Mais ils sont employés à des tâches diverses dans les établissements scolaires C. E. G., C. E. S., souvent dans les services administratifs. Ils ne jouissent d'aucune stabilité dans leurs fonctions, les circulaires des 12 février 1969, 21 février 1970 et 12 juillet 1971 ne garantissant pas suffisamment leur emploi. Les examens et concours qui leur sont ouverts pour leur intégration seront supprimés en 1976 et n'ont permis d'intégrer, en cinq ans, faute de postes, que 1 500 instituteurs sur 4 000. Il lui demande ce qu'il compte faire pour résoudre le problème ainsi posé.

*Finances locales (extension à l'ensemble de la France de l'abattement institué pour le calcul du minimum garanti du V. R. T. S. sans faire référence aux coupes de bois).*

19733. — 15 mai 1975. — M. Guerlin appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la situation des communes au regard des dispositions de l'article 42-2 de la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966, modifiée par l'article 11 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974. Il lui fait observer que pour le calcul du minimum garanti, l'abattement institué par l'article 42-2 précité se trouve aujourd'hui diminué de 40 p. 100 en cas de vente de bois abattu. Or, paradoxalement, cet abattement est appliqué dans les communes qui coupent du bois, ce qui accroît leur richesse tandis qu'aucun régime de faveur n'est accordé aux communes qui n'ont plus la possibilité d'abattre du bois ou qui ont décidé de ne plus en abattre, pour conserver et protéger le patrimoine communal. C'est notamment le cas de la commune d'Azereix dans les Hautes-Pyrénées. Dans ces conditions, et compte tenu des difficultés croissantes des communes soumises au minimum garanti du V. R. T. S., il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il compte prendre afin que l'abattement institué par l'article 11 de la loi du 27 décembre 1974 soit désormais étendu à l'ensemble de la France sans faire référence aux coupes de bois.

*Pensions de retraite (remèdes au retard dans le paiement des pensions des agriculteurs).*

19734. — 15 mai 1975. — M. Pierre Joxe attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la fréquence des retards dans le paiement des retraites aux agriculteurs et lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation.

*Examens, concours et diplômes (inconvenients pour les élèves de la simultanéité d'une épreuve du baccalauréat de sciences médico-sociales et de l'examen d'entrée à l'école d'infirmières d'Agén).*

19735. — 15 mai 1975. — M. Laurissergues attire l'attention de Mme le ministre de la santé sur la situation faite aux élèves des classes T. F. 8 baccalauréat de sciences médico-sociales qui se trouvent pénalisés en passant l'examen facultatif de sténographie du bac F 8 car ils ont, le même jour, l'examen d'entrée à l'école d'infirmières d'Agén. Après de multiples interventions téléphoniques tant auprès du ministère que des divers rectorats et services intéressés, force est de constater que l'administration ne donne pas l'impression de vouloir tout mettre en œuvre pour favoriser au maximum les jeunes qui ne doivent pas supporter les conséquences d'un manque de coordination administrative; ceci revient en effet à les priver délibérément d'une partie des débouchés offerts par l'enseignement dispensé par cette section. En conséquence, il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation.

*Pensions de retraite civiles et militaires (retraite à cinquante-cinq ans et prise en compte comme service actif du temps passé en Algérie pour les anciens personnels des groupes mobiles de sécurité transférés en métropole en juillet 1962).*

19736. — 15 mai 1975. — M. Henri Michel appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur la situation des personnels des anciens groupes mobiles de sécurité transférés d'Algérie en métropole en juillet 1962 et placés dans la position de « corps d'extinction ». Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître: 1° si ces personnels dont la qualité de combattant a été reconnue par la loi du 9 décembre 1974 et par le décret et l'arrêté du 11 février 1975 peuvent prétendre à obtenir que leurs services en Algérie soient comptés comme service actif et non comme service sédentaire; 2° si ces personnels ayant appartenu anté-

riement au ministère des armées et ayant accompli plusieurs années de service en temps de paix ou en temps de guerre peuvent prétendre au cumul des services dits « actifs » du ministère des armées avec les services accomplis en Algérie dans les G.M.S. Dans l'affirmative, si le total des services atteint au moins quinze années, les intéressés peuvent-ils bénéficier de la retraite à cinquante-cinq ans conformément aux dispositions de l'article 24 du code des pensions civiles et militaires.

*Assurance maladie (accélération des remboursements par les caisses agricoles et commerciales).*

19737. — 15 mai 1975. — **M. Alain Vivien** expose à **Mme le ministre de la santé** que, lorsqu'un médecin délivre à un malade une ordonnance pour plusieurs mois, le pharmacien ne peut délivrer de médicaments que pour un mois, le malade se fait rembourser son ordonnance et la retourne assez tôt pour acquérir les médicaments du second mois. Cette pratique ne pose aucun problème avec la sécurité sociale générale, mais, en ce qui concerne les caisses agricoles et les caisses des commerçants, les ordonnances sont retournées si tard qu'elles sont périmées et que les malades sont obligés de consulter à nouveau le médecin. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'engager les caisses agricoles et commerciales à accélérer le retour desdites ordonnances.

*Infirmiers et infirmières (rémunération des élèves de première année des écoles d'infirmières des hôpitaux publics).*

19738. — 15 mai 1975. — **M. Alain Vivien** expose à **Mme le ministre de la santé** que les élèves de première année des écoles d'infirmières des hôpitaux publics ne perçoivent pas, au-delà de l'indemnité mensuelle de 200 francs, une rémunération de compensation dont le montant s'élève à environ 500 francs pour les élèves de seconde année, au motif que « les intéressés, compte tenu de l'avancement de leur scolarité, ne peuvent raisonnablement rendre des services susceptibles d'entraîner une allocation » (circulaire n° 3090 du 17 septembre 1974, direction des hôpitaux). Or les élèves infirmiers des établissements de psychiatrie bénéficient d'une allocation de 1 500 francs et sont intégrés au personnel soignant dès la première année de leur stage. Il lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour abolir cette discrimination injustifiée.

*Pensions de retraites civiles et militaires (publication de l'ouvrage relatif aux bénéfices de campagnes des personnels militaires de l'armée de mer).*

19739. — 15 mai 1975. — **M. Yves Allainmat**, se référant à la question écrite n° 12129 qu'il a posée le 5 juillet 1974 et à la réponse reçue le 24 août 1974, demande à **M. le ministre de la défense** de lui faire connaître à quelle date sera publié l'ouvrage relatif aux bénéfices de campagnes des personnels militaires de l'armée de mer. Aux termes de cette réponse du 24 août 1974, ce document qui remplacera le volume n° 368 actuel du *Bulletin officiel* des armées devait paraître sous quelques mois. Or, il n'a pas encore été diffusé malgré son utilité incontestable tant pour les personnels que pour les services administratifs civils et militaires.

*Commerçants et artisans (aide à un ancien commerçant à la recherche d'un emploi après un stage à l'A. N. P. E.).*

19740. — 15 mai 1975. — **M. Andrieu** appelle l'attention de **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** sur la situation d'un commerçant ayant exercé de 1967 à 1973 et qui a arrêté son activité pour suivre un stage du F. P. A. à temps plein de vingt-sept semaines (stage de responsable de rayon de supermarché). Le stage s'est terminé le 26 juin 1974 à l'Agence nationale pour l'emploi. Toutefois, cette personne n'étant pas ancien salarié ne peut prétendre à aucune indemnité de chômage. Pourtant, l'article 54 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat prévoit que les commerçants et les artisans qui ont effectué un stage à temps plein de plus de trois mois peuvent bénéficier d'une indemnité de recherche d'emploi. Or, le 4 juillet 1974 le décret d'application de ce texte n'est toujours pas paru. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les aides qui peuvent être attribuées à ce commerçant qui attend de trouver un emploi.

*Médecine (poursuites pour exercice illégal de la médecine à l'encontre d'un chiropracteur de la Haute-Garonne).*

19741. — 15 mai 1975. — **M. Andrieu** demande à **Mme le ministre de la santé** s'il est exact que des poursuites judiciaires pour exercice illégal de la médecine aient été engagées à l'instigation des services de la santé à l'égard d'un chiropracteur exerçant dans le départe-

ment de la Haute-Garonne alors que la liste de l'ensemble des chiropracteurs exerçant de la même manière est notoirement connue et n'a jamais entraîné de poursuites.

*Enseignants*

*(professeurs d'enseignement technique de Bagnols-sur-Cèze).*

19742. — 15 mai 1975. — **M. Bastide** demande à **M. le ministre de l'éducation** si du fait que les postes du C. P. P. R. de Bagnols-sur-Cèze ont été transformés en poste de P. T. E. P. et affectés au C. E. T. de cette ville, il ne conviendrait pas (comme il le faisait savoir à **M. Emile Roger**, député du Nord, en réponse à sa demande sur l'avenir des personnels du C. P. P. R. d'Auby en date du 30 janvier 1975) de préciser aux instituteurs spécialisés du C. P. P. R. de Bagnols-sur-Cèze que, puisque les postes qu'ils occupent sont transformés en postes budgétaires de C. E. T., ils ne sont pas portés au mouvement et ne risquent donc en aucun cas d'être attribués à des titulaires du cadre des collègues d'enseignement technique et qu'ils bénéficieront de ce fait de la délégation rectorale sur ces postes autant de temps qu'ils le désireront.

*Fêtes légales (anniversaire du 8 mai 1945).*

19743. — 15 mai 1975. — **M. Beck** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sa déclaration du 6 mai devant le Sénat, selon laquelle « déclarer le 8 mai jour férié est une affaire de réflexion » et qu'il pensait être « en mesure, dans quelque temps, de faire part de la réflexion de l'ensemble du monde combattant autour de ce problème du 8 mai » précisant, par ailleurs, que toute modification à la réglementation actuelle relève de la compétence du Gouvernement. Or, **M. le Président de la République** ayant, de lui-même, brutalement mis fin à la « réflexion » en cours et, du même coup, modifié la réglementation actuelle fixée par décret du 17 janvier 1968, il demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** se limitant à cet aspect de cette grave question s'il n'estime pas que l'acte autoritaire du chef de l'Etat, intervenant au surlendemain de sa propre déclaration solennelle, porte atteinte aux prérogatives et au prestige de sa fonction en même temps qu'à sa représentativité du monde combattant.

*Routes (interruption des travaux de la déviation de la route nationale 4 à Toul).*

19744. — 15 mai 1975. — **M. Jean Bernard** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur les conséquences désastreuses pour l'avenir économique du Sud de la Lorraine, pour la sécurité de la circulation et, dans l'immédiat, sur l'emploi dans les entreprises de travaux publics de la région lorraine du blocage des importants crédits destinés au financement de la déviation de la route nationale 4 à Toul. Cette annulation, qui laisse mal augurer des intentions gouvernementales en ce qui concerne l'aménagement de cet axe vital, est en contradiction avec les promesses faites à maintes reprises au sujet de sa mise à quatre voies et de la réalisation rapide des travaux. Il lui rappelle les nombreuses questions qu'il a déposées à ce sujet, la dernière en date devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale lors de l'étude du budget 1975 de son ministère. Il lui avait été répondu qu'il n'était pas question de privilégier l'autoroute A 4 par rapport à la route nationale 4. C'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui et les Lorrains du Sud ne l'acceptent pas. Il lui demande pourquoi il a pris cette décision et quelle sera l'utilisation des crédits annulés. Il voudrait savoir, en outre, s'il n'entend pas mener une autre politique fondée sur un programme précis et ferme, financé par l'emprunt et ne dépendant plus d'un autofinancement dont chacun peut mesurer les aléas.

*Fonds national de solidarité (bénéfice des allocations pour les veuves avant soixante-cinq ans ou soixante ans en cas d'invalidité).*

19745. — 15 mai 1975. — **M. Bernard** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des conjointes survivantes qui bénéficient à partir de cinquante-cinq ans d'un avantage vieillesse au titre de la réversion. Il trouve étonnant que l'octroi de cet avantage ne s'accompagne pas de la même libéralisation en matière d'ouverture au droit du fonds national de solidarité. Il lui demande s'il envisage de modifier les textes en vigueur afin de permettre à ces veuves de pouvoir prétendre au versement du fonds national de solidarité avant soixante-cinq ans ou soixante ans en cas d'invalidité.

*Formation professionnelle et promotion sociale  
(dégradation de la situation des personnels de l'A. F. P. A.).*

19746. — 15 mai 1975. — **M. Besson** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la dégradation de la situation au sein des personnels de l'association pour la formation professionnelle des adultes dont la mission est plus que jamais importante pour les travailleurs. A la suite du mouvement de grève du mois dernier, il lui demande selon quelles modalités et dans quel délai il compte répondre aux vœux de ces personnels concernant le salaire minimum, l'échelonnement indiciaire, le déblocage de la valeur du point servant au calcul des indemnités et le renforcement des effectifs.

*Formation professionnelle et promotion sociale  
(dégradation de la situation des personnels de l'A. F. P. A.).*

19747. — 15 mai 1975. — **M. Besson** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la dégradation de la situation au sein des personnels de l'association pour la formation professionnelle des adultes dont la mission est plus que jamais importante pour les travailleurs. A la suite du mouvement de grève du mois dernier, il lui demande selon quelles modalités et dans quel délai il compte répondre aux vœux de ces personnels concernant le salaire minimum, l'échelonnement indiciaire, le déblocage de la valeur du point servant au calcul des indemnités et le renforcement des effectifs.

*Assurance vieillesse (relèvement du montant maximum de cumul des pensions de réversion avec les pensions directes).*

19748. — 15 mai 1975. — **M. Besson** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la mise en œuvre des dispositions de la loi du 3 janvier 1975 et plus particulièrement sur celle autorisant le cumul partiel des pensions de réversion avec les droits propres acquis par les conjoints survivants. Lui rappelant les engagements de **M. Poniatowski**, alors ministre de la santé, qui avait promis un cumul intégral en deux étapes, il lui demande sous quel délai le Gouvernement envisage de tenir cette promesse et, dans l'hypothèse où ce ne serait pas pour un terme proche, s'il ne pourrait pas décider de porter immédiatement le cumul autorisé au niveau du S. M. I. C., qui représente bien annuellement une somme en deçà de laquelle il est impossible de vivre décemment.

*Transports routiers (conditions de réception par le service des mines des véhicules de transport en commun).*

19749. — 15 mai 1975. — **M. Maurice Blanc** demande à **M. le ministre de l'équipement** s'il ne lui paraît pas opportun de préciser les dispositions de la circulaire ministérielle R. 106-22/73 du 18 décembre 1973 aux ingénieurs en chef des mines chargés d'un arrondissement minéralogique. Ce texte dispose qu'en aucun cas l'installation de sièges normaux à l'intérieur du compartiment réservé au chargement — installation dont le principe n'est pas interdit — ne peut correspondre à une augmentation du nombre de places, même lorsque cette installation donne lieu à délivrance d'une carte violette pour une utilisation occasionnelle du véhicule au transport en commun de personnes. En conséquence, toute demande de réception à titre isolé, présentée dans le but d'augmenter le nombre de places, devra être formellement refusée. Par ailleurs, il est rappelé que, sous réserve des règlements en vigueur et, en particulier, des prescriptions du code de la route visant le poids du véhicule, le champ de vision et l'accessibilité aux commandes du conducteur, il est autorisé de transporter occasionnellement, dans un véhicule, un nombre de personnes supérieur au nombre de places indiqué sur la carte grise. L'ambiguïté de ce texte est évidente: 1° refusant les demandes de réception, à titre isolé, visant à augmenter le nombre de places tout en n'en interdisant pas le principe; 2° autorisant le transport occasionnel d'un nombre de personnes supérieur au nombre de places indiqué sur la carte grise, conduit les vendeurs de véhicules à mettre sur le marché des véhicules aménagés, mais l'acquéreur se voit alors refuser une nouvelle carte grise portant mention de ces transformations. Ceux-ci se trouvent alors dans l'impossibilité d'utiliser un matériel coûteux; ils ne peuvent même pas, en dernier ressort, demander le rachat du véhicule par le vendeur, celui-ci étant autorisé à effectuer les transformations qui s'avèrent interdites à l'utilisation par l'utilisateur acquéreur.

*Sang (propagande gratuite à la radio et à la télévision au profit des associations de donneurs de sang).*

19750. — 15 mai 1975. — **M. Arthur Cornette** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation des associations de donneurs de sang bénévoles, qui ont pour tâche principale d'aider les centres de transfusion sanguine et d'assurer la propagande en

faveur du don bénévole du sang. Ces associations se préoccupent de la vie et de la santé de milliers de blessés et de malades et leurs moyens de propagande s'avèrent très difficiles. C'est pourquoi il lui demande si, compte tenu de l'action de ces associations dans l'intérêt général, il peut envisager des dispositions permettant cette propagande, et notamment la gratuité des services de la Régie française de publicité et des sociétés de radio et de télévision.

*Agents contractuels des affaires étrangères  
(accidents non imputables au service).*

19751. — 15 mai 1975. — **M. Jean-Pierre Cot** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur la situation des agents contractuels de son ministère, affectés dans un poste à l'étranger et soumis aux dispositions de l'arrêté modifié du 18 juin 1969, en cas d'accident non imputable au service intervenant dans le pays d'affectation. Il lui demande s'il peut lui faire connaître: 1° si ces agents peuvent prétendre au rapatriement sanitaire sous la responsabilité et aux frais de leur administration et, dans l'affirmative, qui prend la décision du rapatriement; 2° dans l'hypothèse où le rapatriement n'intervient pas et lorsque l'agent doit subir une hospitalisation prolongée, si l'indemnité de résidence afférente au poste d'affectation est maintenue ou supprimée; 3° dans l'hypothèse où, après une hospitalisation sur place, l'état de santé de l'agent nécessite la poursuite du traitement médical en France, si l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de voyage entre le poste et Paris et retour par son administration.

*Etablissements scolaires  
(lycée agricole d'Auch: retard dans sa reconstruction).*

19752. — 15 mai 1975. — **M. Laborde** appelle l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation du lycée agricole de Beaulieu, à Auch. Cet établissement a été fermé provisoirement le 26 avril, à quelques jours des examens de fin d'année, parce qu'une enquête de la commission de sécurité avait montré un mois plus tôt qu'il faisait courir des risques graves aux élèves et au personnel. Une telle situation d'ailleurs n'est pas nouvelle et, depuis 1969, le lycée attend sa reconstruction. Il souhaiterait savoir quelle solution sera apportée au problème posé par le retard de celle-ci, qui porte un préjudice grave à un département dont la vocation agricole est unanimement admise.

*Routes et autoroutes (avis de stationnement).*

19753. — 15 mai 1975. — **M. Durouze** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur l'utilité d'accroître le nombre des aires de stationnement le long des grandes routes et des autoroutes et la présignalisation informant les usagers de la distance qui les sépare de la plus prochaine, avec des rappels appropriés. Il lui demande s'il envisage de tels aménagements de nature à faciliter le trafic et les arrêts pour les chauffeurs professionnels dont l'activité se déroule essentiellement sur ces routes.

*Construction (logements à usage d'habitation construits par les collectivités locales).*

19754. — 15 mai 1975. — **M. Darinot** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur le fait que, malgré la non-abrogation de l'article 258 du code de l'urbanisme et de l'habitation, il apparaît que les textes actuels d'application ne permettent plus d'accorder de primes aux collectivités locales pour tout logement à usage d'habitation construit ou aménagé par leurs soins et pour lequel il ne leur est versé aucune subvention d'Etat. Il lui demande si le fait est exact et, dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre pour y remédier.

*Magasins à grande surface (conditions d'implantation).*

19755. — 15 mai 1975. — **M. Huygués des Etages** expose à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** que, dans les communes de moins de 40 000 habitants, les sociétés qui désirent implanter des grandes surfaces peuvent le faire librement, sans autorisation, si la surface de vente est inférieure à 1 000 mètres carrés. Or ces cas se multiplient, et les petits commerçants, menacés dans leur existence, ne manquent pas de s'adresser à leurs élus municipaux, qui n'ont pas le pouvoir d'intervenir en cette matière. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cet état de choses.

*Enseignement élémentaire (communes rurales : regroupements pédagogiques et mise en place de l'enseignement pré-scolaire.)*

19756. — 15 mai 1975. — M. Gilbert Faure expose à M. le ministre de l'éducation que les secrétaires de mairie instituteurs continuent d'affirmer que la défense des petites communes et de leur école restent indissociables. Conscients de la nécessité d'assurer l'égalité des chances à tous les enfants, ils constatent également les résultats positifs des restructurations pédagogiques réalisées dans la plupart des départements, à l'initiative des municipalités, des instituteurs ruraux et des secrétaires de mairie instituteurs. Il lui demande quels moyens notamment financiers peuvent être mis à la disposition de ces diverses catégories pour leur permettre de réaliser l'extension des regroupements de classes élémentaires par niveaux partout où ils se justifient et la mise en place rationnelle de l'enseignement pré-scolaire.

*Instructeurs de l'ex-plan de scolarisation (intégration dans des corps de la catégorie B).*

19757. — 15 mai 1975. — M. Gilbert Faure expose à M. le ministre de l'éducation que les instructeurs de l'ex-plan de scolarisation en Algérie, reconnus enfin fonctionnaires de catégorie B, actuellement employés à diverses tâches dans les établissements scolaires, en majorité C. E. G., C. E. S., ou utilisés dans les services administratifs, sont avant tout soucieux de la stabilité de leurs fonctions. Malheureusement, le nombre de postes limité dans les examens et concours spéciaux qui leur sont ouverts jusqu'en 1976, n'a permis d'intégrer en cinq ans qu'environ 1 500 d'entre eux sur 4 000. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'intégrer sur place, dans des corps existants, par listes d'aptitude ou examens professionnels internes, ceux qui opéreraient pour cette solution et de mettre à profit les dispositions de la formation permanente dans la fonction publique pour prévoir la plus grande insertion possible des autres.

*Personnel communal (revendication des secrétaires de mairie instituteurs).*

19758. — 15 mai 1975. — M. Gilbert Faure expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, que les secrétaires de mairie instituteurs demandent instamment que l'article 585 du code de l'administration communale soit applicable aux agents remplissant à titre permanent un emploi à temps non complet. Devant la multiplication excessive et la surcharge anormale des tâches confiées ou imposées aux mairies, ils souhaitent également être associés à la mise sur pied d'une véritable politique de simplification administrative. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il compte prendre pour répondre aux vœux justifiés de ces fonctionnaires particulièrement dignes d'intérêt.

*Autoroutes (opposition à l'installation d'un péage sur l'autoroute A 4).*

19759. — 15 mai 1975. — M. Franceschi réitère à M. le ministre de l'équipement la question qu'il a déjà eu l'occasion de lui poser au sujet de l'installation d'un péage sur l'autoroute A 4, dès le pont de Charenton. Il lui demande, compte tenu de l'opposition grandissante et unanime des élus des différentes collectivités intéressées et des populations, de bien vouloir revenir sur la position adoptée.

*Etablissements scolaires et universitaires (université Paul-Valéry de Montpellier).*

19760. — 15 mai 1975. — M. Frèche appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux universités sur la gravité de la menace qui pèse sur l'université Paul-Valéry de Montpellier et plus particulièrement sur la faculté des lettres. Selon des informations parvenues auprès des enseignants, il existerait dans vos services un projet tendant à créer un seul centre de recherches philosophiques pour l'ensemble du Sud-Est. Ce centre ne serait ni situé à Montpellier ni dans aucune autre ville du Languedoc-Roussillon. L'association régionale des professeurs de philosophie de l'enseignement public et les membres du département de philosophie de l'université Paul-Valéry sont vivement émus par un tel projet qui affecterait gravement l'avenir intellectuel de notre région. Dans l'état actuel, de l'emploi qui est dramatique dans la région, le début du démantèlement de l'enseignement supérieur serait une menace extrêmement grave puisqu'il finirait d'oter toute chance de redémarrage économique à la région. En second lieu, sur le plan culturel il est absolument indispensable de maintenir un enseignement de philosophie dans le secondaire car il est une condition fondamentale de la formation des citoyens. Il en va de même quant aux enseignements de psychologie et de sociologie qui paraissent eux aussi menacés. Il lui demande en conséquence de le rassurer en lui indiquant l'inaltérabilité éventuelle de ces rumeurs et s'il veut bien l'assurer du maintien de la structure universitaire régionale.

**QUESTIONS ECRITES**

**pour lesquelles les ministres demandent un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse.**

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 19155 posée le 24 avril 1975 par M. Sanford.

M. le ministre de la défense fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 19156 posée le 24 avril 1975 par M. Sanford.

M. le ministre de la qualité de la vie fait connaître à M. le président de l'Assemblée nationale qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 19157 posée le 24 avril 1975 par M. Sanford.

**Rectificatif**

au Journal officiel (Débats Assemblée nationale, n° 32, du 8 mai 1975).

**RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES**

Page 2489, 2<sup>e</sup> colonne, question de M. Darinot à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, au lieu de : « 13714 », lire : « 13174... ».

**Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du mercredi 14 mai 1975.**

1<sup>re</sup> séance : page 2641 ; 2<sup>e</sup> séance : page 2667.

